

**Rapport du Président du Conseil Régional  
à la Session Plénière du 17 février 2011**

**Titre : Bilan à mi-parcours et modification des grandes contractualisations avec l'Etat et l'Europe**

**1/ Introduction**

En 2007, l'Etat et la Région ont travaillé à la cohérence des objectifs qu'ils souhaitent atteindre à travers la mobilisation du Contrat de Projets et des fonds structurels européens. A partir d'un diagnostic territorial commun, et prenant en compte les Orientations Stratégiques proposées par l'Union Européenne, ils ont déterminé la liste des Grands Projets du CPER et négocié les axes et les mesures des Programmes Opérationnels européens dans leur volet régionalisé. Le Contrat de Projets a été finalisé à travers un engagement de 732 M€ dont 347 M€ venant de l'Etat et 385 M€ apportés par la Région Centre. L'Union Européenne s'est engagée à hauteur de 530 M€, à travers ses différents fonds structurels sur la même période 2007-2013.

Les Contrats de Projets Etat-Région sont les symboles d'une répartition inachevée des compétences entre l'Etat et les Régions. Ils traduisent, en l'état actuel des choses, des volontés d'action partagées et des priorités communes.

En l'occurrence, le niveau d'investissement de l'Etat en région Centre à travers le CPER est le plus faible de toutes les régions françaises en euros par habitant. Encore a-t-il fallu une très forte réaction du Conseil régional pour que le mandat du Préfet de région soit augmenté de 30% lors des ultimes négociations avec le Gouvernement.

On doit d'ailleurs remarquer qu'environ 55% du CPER est fléché sur des thèmes qui sont de la compétence de l'Etat (Enseignement Supérieur, Recherche, Infrastructures ferroviaires), et que l'autre moitié correspond effectivement à des thèmes sur lesquels la responsabilité est partagée (développement économique, culture, aménagement du territoire, soutien aux collectivités locales).

Depuis sa signature en mars 2007, l'exécution du CPER se déroule dans de bonnes conditions. Au sens strict, la Région a fait « contre mauvaise fortune, bon cœur », et l'excellent partenariat opérationnel entre les représentants de l'Etat en région et le Conseil régional, permet un bon niveau d'engagement qui nous place à la 3<sup>ème</sup> place nationale pour le taux de programmation.

A mi-parcours, et conformément aux instructions du Gouvernement, la révision se fera à budget constant, en faisant évoluer quelques fléchages sans bousculer les lignes de crédit entre les Ministères concernés.

Finalement, les enjeux budgétaires autour des fonds européens sont supérieurs en montant à ceux du CPER. Environ 530 millions d'euros de fonds structurels européens devront bénéficier aux projets régionaux sur la période 2007-2013, à travers le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) pour 196 M€, le FSE (Fonds Social Européen) pour 134 M€, et le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) pour 200 M€. Encore que ces deux derniers outils échappent assez largement au Partenariat local et nourrissent, de plus en plus, les politiques nationales, en particulier depuis que l'Etat a institué la règle de la « programmation dynamique » qui l'amène à flécher une part des enveloppes régionalisées du FSE vers des projets qui s'élaborent ailleurs en France.

On se souvient que dans la période 2000-2006, l'Etat avait confié une expérimentation à la Région Alsace, pour voir si ce type de collectivité était apte à gérer les fonds structurels à l'échelle de son territoire. Bien que cette gestion ait semblé satisfaisante, il a été jugé préférable de renouveler l'expérimentation alsacienne sur 2007-2013, sans l'étendre aux autres Régions. Ce faisant, la Région Centre a proposé de prendre la responsabilité d'une « subvention globale » qui l'amène à gérer environ 40% des fonds FEDER et FSE, en particulier sur les thèmes pour lesquels ses propres dispositifs viennent en contrepartie « nationale » de l'effort européen.

De même, à mi-parcours, la possibilité a été discutée de voir évoluer la « maquette » des financements européens, pour tenir compte de la crise économique et de certaines prises de consciences ou évolutions, par exemple sur le thème de l'efficacité énergétique dans le logement social, ou pour favoriser le déploiement du Très-Haut-Débit. Comme partout en France, les nouvelles règles d'utilisation des fonds structurels, qui sont désormais mobilisables sur l'ensemble du territoire régional, et qui visent à la compétitivité et à l'innovation, ont demandé un temps d'adaptation, d'information, qui n'a pas entraîné une utilisation optimale dans les années 2007-2008. Les efforts de communication auprès des porteurs de projet, la simplification de certains processus, permettent désormais à toutes les « mesures » du FEDER et du FSE d'être utilisées à bon escient, et le fameux « dégagement d'office » qui permet aux Etats de récupérer les sommes qui ne sont pas mobilisées au niveau européen, est une perspective moins redoutée.

Le présent rapport est notamment l'occasion de faire le point sur le niveau de programmation du CPER et des fonds européens. Il doit permettre d'illustrer les usages qui sont faits de ces fonds au profit des dynamiques régionales. On constate que la complémentarité de ces financements est recherchée et que le processus d'instruction est grandement facilité par des « dossiers uniques », et une organisation opérationnelle systématiquement mutualisée.

Les modifications proposées au CPER doivent aboutir à la signature d'un avenant issu de cette révision à mi-parcours.

Le Plan Loire, qui a fait l'objet d'une contractualisation entre l'Etat et 9 Régions et bénéficie d'un programme FEDER spécifique, ainsi qu'un ensemble de démarches concernant la Loire et son inscription au patrimoine mondial de l'humanité feront l'objet d'une autre communication, lors de la session d'avril 2011.

## **2/ Une Organisation unique d'élaboration, de programmation et de suivi pour le CPER et les fonds structurels européens**

A l'issue de la période 2000-2006, l'Union Européenne et l'Etat ont proposé de faire évoluer fortement les objectifs de leurs investissements contractualisés en région, en orientant l'essentiel des financements vers l'innovation, la compétitivité, l'attractivité et le développement durable, dans le cadre des stratégies définies par le Conseil européen à Göteborg et à Lisbonne.

S'agissant des crédits européens, la Commission Européenne a proposé, dès juillet 2006, des « Orientations Stratégiques Communautaires », en demandant aux Etats d'élaborer un « Cadre de Référence Stratégique National » (CRSN). Ces documents ont guidé les dialogues en région.

Le Gouvernement a début 2006, souhaité que la contractualisation du CPER soit limitée à un nombre restreint de « Grands projets », dont l'exécution serait certaine, sur un budget plus contraint.

Les deux exercices étant liés, les processus de gestion et de programmation sont communs.

Le pilotage du CPER et des Programmes européens s'opère de façon partenariale en région Centre, de l'instruction au suivi, en passant par la programmation des opérations qui seront soutenues.

Les services instructeurs de la Région et des services de l'Etat sont le lien direct entre le porteur de projet et les programmes visés. Ils effectuent l'analyse et le suivi des dossiers des porteurs de projet, de l'appui au montage du dossier jusqu'à la clôture du projet, sans oublier les contrôles en amont du versement des crédits. Ces services travaillent en étroite concertation, notamment dans le cadre de groupes techniques de coordination (GTC) qui permettent de faire les premières analyses des dossiers et de réfléchir sur les modalités de gestion et de pilotage des programmes.

La décision d'attribuer les fonds est prise par le Comité régional de programmation, coprésidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional ou leurs représentants. Ce Comité réunit, tous les deux mois, des représentants de l'Etat, de la Région Centre, des Conseils généraux, des principales villes et des agglomérations, des représentants socio-économiques (chambres consulaires, Conseil économique et social régional, Universités, pôles de compétitivité) et des représentants des réseaux de villes et des pays notamment. Pour les projets relevant de mesures gérées en subvention globale par la Région, la décision finale d'attribution des subventions FEDER revient à la Commission Permanente du Conseil régional.

Commun aux trois fonds européens FEDER, FEADER et FSE, et au CPER, le Comité de suivi est coprésidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional et est composé d'élus (européens, régionaux, départementaux, d'agglomérations, de communes et de Pays), de représentants du monde socio-économiques (chambres consulaires, universités, pôles de compétitivité,...), de représentants de l'Etat en région, des représentants des Ministères et de la Commission européenne. Instance décisionnelle de pilotage, il se réunit au moins une fois par an pour veiller à l'avancement des programmes européens et est régulièrement consulté sur tout projet de modification des conditions de leur mise en œuvre.

Ces contractualisations font l'objet d'un processus de suivi et d'évaluation unifié. Un plan d'évaluation a été élaboré en ce sens. Ceci est notamment rendu possible à travers l'utilisation d'un logiciel de suivi commun, le logiciel PRESAGE, mis à disposition

par l'Etat, et sur lequel l'ensemble des agents ont été formés. Cet outil a été mis en place de manière tout à fait opérationnelle en début d'année 2008.

### 3/ Bilan à mi-parcours du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

#### 3-1 Bilan global d'exécution

Le contrat de projets Etat-Région 2007-2013 a été signé le 8 mars 2007 par le Préfet et le Président du Conseil régional, pour un montant de 802,365 millions d'euros pour sept ans dont 347,474 millions d'euros pour l'Etat et 385,472 millions d'euros pour la Région Centre. En complément, 69,419 millions d'euros doivent être apportés par les Départements, Villes et Communautés d'agglomérations partenaires.

**La Région a, au 31 décembre 2010, programmé plus de 226,091 millions d'Euros, soit 58,65 % des crédits prévus de 2007 à 2013**, en a engagé près de 198,347 millions d'euros soit 87,73 % des crédits programmés et en a mandaté plus de 124,921 millions d'euros, soit 62,98 % des crédits engagés.

**L'Etat a programmé plus de 195,981 millions d'euros, soit 56,40% des crédits prévus de 2007 à 2013**, en a engagé près de 186,037 millions d'euros soit 94,93 % des crédits programmés et en a mandaté plus de 96,149 millions d'euros, soit 51,68 % des crédits engagés.

Le montant cumulé des crédits programmés Région et Etat atteint plus de 422,072 millions d'euros, représentant 57,59 % des crédits inscrits pour les deux partenaires, soit un peu plus que le taux théorique pour 4 ans d'exercice (57,14 %). A ces montants s'ajoutent près de 51,347 millions d'euros de fonds européens sur un certain nombre d'opérations.

Ce niveau de programmation positionne la région centre au 3<sup>ème</sup> rang national (sur 26 régions) pour la programmation, au 2<sup>ème</sup> rang pour les engagements et au 8<sup>ème</sup> rang pour le taux de paiement.

ETAT				
Maquette 2007-2013	Taux de consommation de la maquette	Programmé	Engagé	Payé
347 474 000	56,40%	195 981 271,04	186 036 834,29	96 149 005,53

REGION				
Maquette 2007-2013	Taux de consommation de la maquette	Programmé	Engagé	Payé
385 472 000	58,65%	226 091 025,71	198 346 599,48	124 921 040,34

## Financements REGION

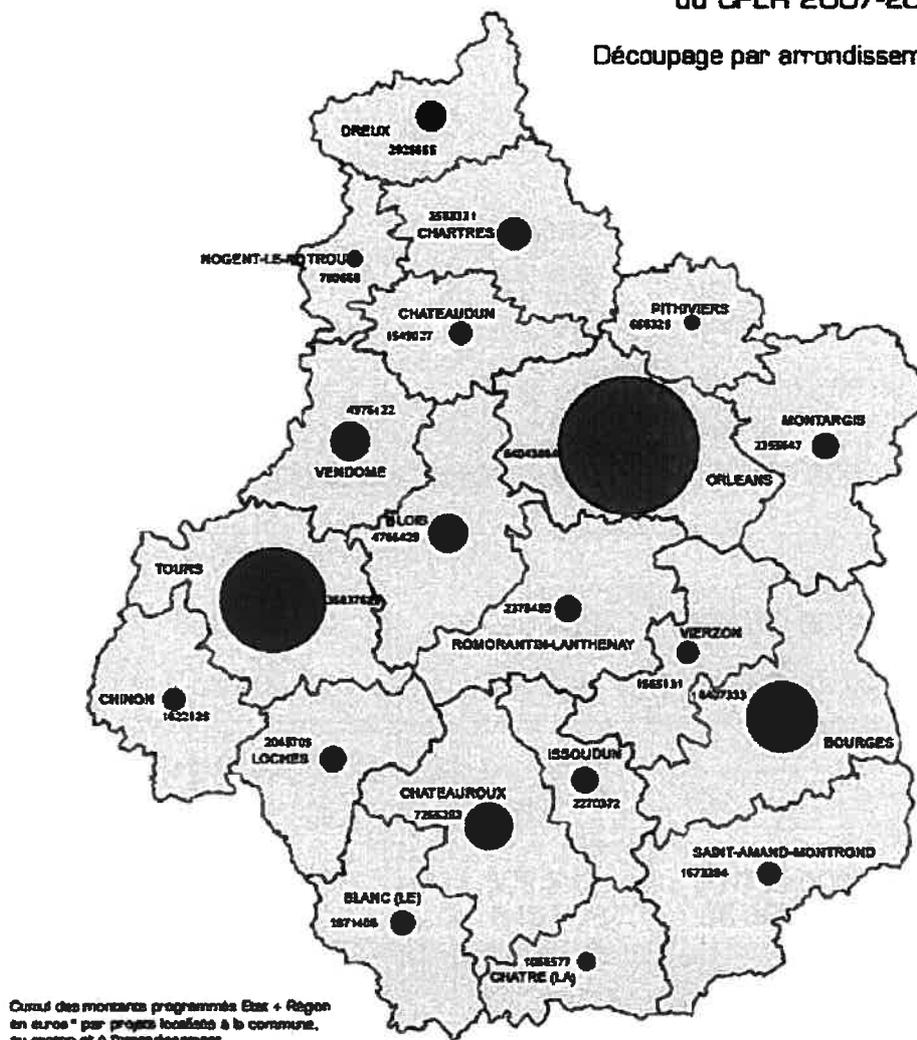
	Maquette financière 2007-2013	Taux de programmation de la maquette	Programmé	Engagé	Payé
Article 01 - Grand projet Pôles de développement et d'excellence de la recherche	20 300 000	85,37 %	17 330 666,9	17 093 871,55	13 113 214,39
Article 02 - Grand projet Pôle d'efficacité énergétique	25 945 000	75,89 %	19 688 615,23	19 588 615,23	12 534 601,08
Article 03 - Grand projet Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur	40 798 000	62,11 %	25 338 892,14	14 388 892,14	13 428 778,07
Article 04 - Grand projet Compétitivité des filières agricoles et forestières	39 601 000	77,44 %	30 665 483,19	18 891 382,2	14 383 152,81
Article 05 - Grand projet Grands sites culturels	23 910 000	34,4 %	8 224 500	8 224 500	5 832 735
Article 06 - Grand projet mutations économiques et développement de l'emploi	16 400 000	45,36 %	7 438 378	7 438 378	6 953 599,99
Article 07 - Grand projet Déplacement de voyageurs	86 600 000	38,62 %	33 441 682	33 419 616	15 366 484,26
Article 08 - Grand projet Développement du fret ferroviaire	55 400 000	85,07 %	47 129 900	46 202 500	28 908 075
Article 09 - Fonds régional d'aide au conseil pour l'ingénierie des territoires	4 300 000	50,98 %	2 192 071,92	1 945 719	1 169 617,55
Article 10 - Fonds TIC	8 500 000	38,33 %	3 258 443,23	3 224 436,61	2 718 101,95
Article 11 - Fonds santé - solidarité	10 718 000	35,51 %	3 806 250	3 806 250	367 500
Article 12 - Fonds espaces naturels	2 600 000	46,78 %	1 216 285,46	1 216 285,46	941 066,65
Article 13 - Projets structurants	10 000 000	64,93 %	6 492 746,75	6 492 746,75	1 058 926,49
Article 14 - Préservation de l'environnement, des ressources en eau et valorisation patrimoine naturel et paysage	21 400 000	48,19 %	10 312 856,14	10 234 050,49	6 772 002,2
Article 15 - Développement des services à la population	9 500 000	36,02 %	3 421 732,7	2 825 883	873 341,5
Article 16 - Développement durable et attractivité des agglomérations et villes moyennes	9 500 000	64,55 %	6 132 522,05	3 353 473,05	499 843,4
<b>TOTAL</b>	<b>385 472 000</b>	<b>58,65%</b>	<b>226 091 025,71</b>	<b>198 346 599,48</b>	<b>124 921 040,34</b>

## Financements ETAT

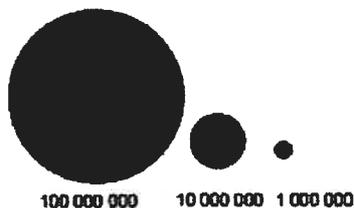
	Maquette financière 2007-2013	Taux de programmation de la maquette	Programmé	Engagé	Payé
Article 01 - Grand projet Pôles de développement et d'excellence de la recherche	18 850 000	63,17 %	11 908 243,19	11 279 232,82	9 660 306,85
Article 02 - Grand projet Pôle d'efficacité énergétique	25 145 000	50,34 %	12 659 192,08	12 412 499,66	5 425 086,59
Article 03 - Grand projet Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur	64 050 000	47,97 %	30 726 852,65	29 453 176,66	18 846 285,49
Article 04 - Grand projet Compétitivité des filières agricoles et forestières	39 601 000	47,87 %	18 957 675,66	15 809 041,47	8 464 604,99
Article 05 - Grand projet Grands sites culturels	23 910 000	43,66 %	10 439 354,02	10 176 418,02	4 857 884,96
Article 06 - Grand projet mutations économiques et développement de l'emploi	16 400 000	53,15 %	8 716 047,89	8 654 684,08	7 700 504,53
Article 07 - Grand projet Déplacement de voyageurs	48 000 000	51,35 %	24 645 708	24 643 870	6 847 299,76
Article 08 - Grand projet Développement du fret ferroviaire	37 000 000	82,64 %	30 578 100	30 578 100	13 982 029,41
Article 09 - Fonds régional d'aide au conseil pour l'ingénierie des territoires	4 300 000	14,05 %	603 976,7	603 376,05	459 398,43
Article 10 - Fonds TIC	8 500 000	52,79 %	4 487 368,42	4 436 366,46	3 303 599,15
Article 11 - Fonds santé - solidarité	10 718 000	60,3 %	6 462 450	6 462 450	2 939 577,25
Article 12 - Fonds espaces naturels	2 500 000	64,43 %	1 610 781,79	1 140 213,44	1 008 299,09
Article 13 - Projets structurants	10 000 000	38,48 %	3 847 533,97	3 847 533,97	1 205 409,26
Article 14 - Préservation de l'environnement, des ressources en eau et valorisation patrimoine naturel et paysage	20 400 000	90,27 %	18 415 038,13	14 635 959,62	6 692 919,42
Article 15 - Développement des services à la population	9 050 000	91,74 %	8 302 897,54	8 283 861,04	3 416 378,18
Article 16 - Développement durable et attractivité des agglomérations et villes moyennes	9 050 000	40 %	3 620 051	3 620 051	1 339 422,17
<b>TOTAL</b>	<b>347 474 000</b>	<b>56,40%</b>	<b>195 981 271,04</b>	<b>186 036 834,29</b>	<b>96 149 005,53</b>

## Repartition financière des opérations du CPER 2007-2013

Découpage par arrondissement



Cumul des montants programmés Etat + Région  
en euros\* par projets localisés à la commune,  
au canton et à l'arrondissement.



\*Répartition des dossiers localisés aux niveaux des communes, cantons et arrondissements

Réalisation : SIGAR Centre - MP  
Septembre 2010  
Source : GéoFLA - IGN 1826  
Infocentre

Ce bilan constitue la base de la révision à mi-parcours prévue dans le contrat et s'inscrit dans le cadre d'une révision nationale à minima, c'est-à-dire à enveloppe constante et, pour l'Etat, par des redéploiements limités entre programmes d'un même ministère, selon les directives de la DATAR.

Cette révision s'appuie sur l'identification des projets « dormants » qui risqueraient de ne pas se réaliser dans la période d'application du contrat. L'abandon de ces projets permettra de financer des projets de substitution d'ici la fin du contrat.

Elle s'appuie également sur les évaluations réalisées depuis 2007 et présentées en comité de suivi. Il s'agit de :

- L'évaluation stratégique environnementale (mai 2007),
- L'étude d'évaluation de la méthodologie générale de mise en œuvre des programmes (juin 2009),
- L'évaluation à mi-parcours des programmes opérationnels et du Contrat de projets – évaluation thématique (juin 2010),
- L'évaluation nationale ferroviaire (septembre 2010).

Lors du comité de suivi du 6 décembre 2010 a été acté le lancement de l'évaluation de trois actions du Volet territorial :

- Les maisons de services publics,
- Les relais de services publics,
- Les services à la petite enfance.

### **3-2 Bilans thématiques et évolutions proposées**

**1. Le Grand Projet « Pôle de développement et d'excellence de la Recherche »** prévoit un financement de l'Etat de 18,85 millions d'euros et de 20,3 millions d'euros de la Région sur la période 2007-2013 afin de soutenir :

- les pôles de compétitivité dans les domaines biologie, santé, bien-être, imageries biologiques et médicales,
- les actions de transfert de technologie et de valorisation de la recherche, le soutien à l'innovation dans les PME-PMI,
- le développement des pôles par les actions collectives.

La convention d'application pour la mise en œuvre de ce grand projet a été signée le 6 janvier 2008.

Ont été programmés de 2007 à fin 2010, lors des réunions de l'instance de programmation, près de 29,239 millions d'euros dont près de 17,331 millions d'euros d'opérations pour la Région, qui ont été engagés à 98,63 % et 76,71 % de ces crédits ont été mandatés. Pour l'Etat plus de 11,908 millions d'euros ont été programmés, engagés à 94,72 % et mandatés à 85,65 %.

**Globalement ce grand projet 1 est programmé conformément aux prévisions puisque le taux de programmation est de 74,68 % pour 4 ans d'exercice (85,37 % Région, 63,17 % Etat), le taux théorique (4/7<sup>ème</sup>) étant de 57,17 %. Une révision n'est donc pas envisagée.**

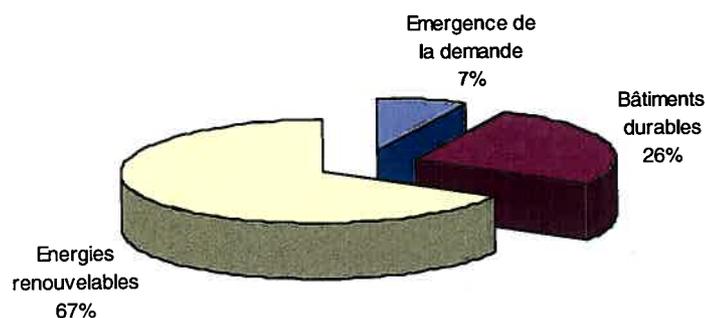
**2. Le Grand Projet « Pôle d'efficacité énergétique »** comprend un financement de l'Etat de 25,145 millions d'euros et de 25,945 millions d'euros de la Région sur la période 2007-2013.

La convention d'application a été signée le 21 septembre 2007 par le Préfet de région, la présidente de l'ADEME (15 millions d'euros intégrés dans la part Etat), le Président du Conseil régional.

Des conventions annuelles avec l'ADEME permettent de définir le programme de travail prévu par l'accord cadre du 12 octobre 2007.

Ont été programmés de 2007 à fin 2010, près de 32,348 millions d'euros dont près de 19,689 millions d'euros d'opérations pour la Région, qui ont été engagés à 99,49 % et 63,99 % de ces crédits ont été mandatés. Pour l'Etat plus de 12,659 millions d'euros ont été programmés, engagés à 98,05% et mandatés à 43,71 % pour :

- La recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux pour l'énergie. Les opérations programmées l'ont été à ce jour à hauteur de près de 13,566 millions d'euros, au-delà des montants inscrits pour la Région (près de 11,060 millions d'euros soit 131,66 %) et plus de 2,506 millions d'euros pour l'Etat soit 32,98 %.
- Le développement des usages en faveur de l'efficacité énergétique en partenariat avec l'ADEME, plus de 16,561 millions d'euros programmés dont 7,453 millions d'euros Région et 9,108 millions d'euros Etat :
  - Emergence de la demande (Observatoire régional énergie créée en septembre 2008, communication, sensibilisation, audits énergie avec des dossiers d'études thermiques, aide à la décision). 573 361 euros ont été engagés de 2007 à fin 2010 par la Région,
  - Bâtiments durables (rénovation haute performance énergétique et bâtiments à énergie positive avec des dossiers répondant à l'appel à projets « efficacité énergétique dans les bâtiments » lancé en juillet 2007, plus de 1,948 millions d'euros,
  - Energies renouvelables (Bois-énergie, solaire, géothermie dont chaufferies bois). Plus de 4,931 millions d'euros ont été engagés par la Région,



- Circuits longs et courts de valorisation de la biomasse agricole et forestière (programmes sur les huiles végétales pures et des diagnostics de maîtrise énergétique),
- Des actions collectives en faveur de l'innovation, permettant la structuration des filières économiques.

**Globalement ce grand projet 2** est programmé conformément aux prévisions puisque le taux de programmation est de 63,32 % pour 4 ans d'exercice (75,89 % Région, 50,34 % Etat), le taux théorique (4/7<sup>ème</sup>) étant de 57,14 %.

**3- Le Grand Projet « Pôle de Recherche et d'Enseignement supérieur »** avec un financement de l'Etat de 64,05 millions d'euros et de 40,798 millions d'euros de la Région sur la période 2007-2013.

- Mise au standard international des constructions universitaires à Orléans, Bourges et Tours,
- Construction/extension de laboratoires de recherche à Orléans, Tours et Blois,
- Développement de l'offre de soins à Tours,
- Amélioration de la vie étudiante à Orléans, Bourges, Châteauroux, Chartres et Tours,
- Pôle de Recherche « Villes, Territoires et Civilisations »,
- Pôle de Recherche des sciences du sol, du sous-sol et de l'eau,
- Projets d'intérêt régional.

Quatre conventions d'application ont été signées par le Préfet de région, le Président du Conseil régional et les autres collectivités locales.

- ✓ **Volet Recherche** : Soutien aux projets de recherche des pôles Ville, Territoire et Civilisation, en sciences du sol, du sous-sol et de l'eau et aux projets concernant la culture scientifique et technique : 8,05 millions d'euros Etat et 5,8 millions d'euros Région, (convention signée le 1er octobre 2007).

Sont programmés plus de 7,110 millions d'euros dont près de 3,231 millions d'euros Région (engagés en totalité et mandatés à 70,28 %) et Etat plus de 3,879 millions d'euros (engagés en totalité et mandatés à 94,69 %).

- ✓ **Enseignement supérieur site d'Orléans** : financement de l'Etat de 23,45 millions d'euros, de 13,04 millions d'euros de la Région, de 7,83 millions d'euros du département du Loiret, 3,2 millions d'euros de la Ville d'Orléans, 4,65 millions d'euros de la communauté d'Agglomération d'Orléans Val de Loire, (convention signée le 28 mars 2008) pour :
  - Réhabilitation BU centrale,
  - Extension Bu Droit (engagée et mandatée en partie),
  - IUT 2<sup>ème</sup> phase et 3<sup>ème</sup> phase (engagé et mandaté en totalité),
  - Réhabilitation Géosciences,
  - amphis sciences (engagée et mandaté en partie),
  - bâtiment Michel Royer (engagé et mandaté en totalité),
  - bâtiment physique-chimie (engagé et mandaté en partie),
  - Extension centre culturel maison des étudiants : programmé
  - Entrée du campus (engagée et mandaté en partie),
  - Sécurité des circulations campus (engagée et mandatée en totalité),
  - Site Madeleine (engagée et mandaté en partie),
  - Campus en centre ville Dupanloup (programmé),
  - Labos de maths 2<sup>ème</sup> phase (engagé et mandaté en totalité),
  - Labo banc moteur (engagé et mandaté en partie),
  - Labo plasmas/plasmas laser (engagé et mandaté en totalité),
  - Labo molécules bio (engagé et mandaté en partie),
  - Réhabilitation logements La Source (engagée et mandatée en totalité),
  - RU Dessaux et logements,
  - Logements à Châteauroux.

Sont programmés plus de 13,327 millions d'euros dont 5,23 millions d'euros Région (engagés à 72,28 %, mandatés en totalité) et Etat plus de 8,097 millions d'euros (engagés à 92,49 % et mandatés à 74,70 %).

- ✓ **Enseignement supérieur site de Tours** avec un financement de l'Etat de 26,10 millions d'euros et de 17,71 millions d'euros de la Région, 7,02 millions d'euros du Département d'Indre-et-Loire, 6,7 millions d'euros de la communauté d'Agglomération de Tours (Tour(s) plus, (convention signée le 6 novembre 2007) pour :
  - Restructuration BU Tanneurs (engagée et mandatée en partie),
  - Réhabilitation amphis des Tanneurs,
  - IUT Jean Luthier,
  - Bâtiment chimie Grandmont (engagé et mandaté en partie),
  - CESR,
  - Pôle Ville et Urbanisme 2ème phase,
  - BU médecine (engagée et mandatée en partie),
  - Plateau technique bio (engagé et mandaté en partie),
  - Extension médecine 1ère phase (engagée et mandatée en partie), et 2ème phase,
  - Réhabilitation Bretonneau (engagée et mandatée en totalité),
  - RU (engagé et mandaté en totalité),
  - logements Sanitas,
  - Logements 2ème et 3ème phase.

Sont programmés 27,830 millions d'euros dont 12,630 millions d'euros Région (engagés à 24,78 %, mandatés en totalité %) et Etat 15,2 millions d'euros (engagés à 95,61 % et mandatés à 17,73 %).

Un avenant à ce contrat de site a été adopté en commission permanente de février 2010.

- ✓ **Enseignement supérieur site de Bourges** avec un financement de l'Etat de 4,95 millions d'euros et de 3,558 millions d'euros de la Région : 3,564 millions d'euros du Département du Cher, 2,095 millions d'euros de la Ville de Bourges, 1,40 millions d'euros de la communauté d'Agglomération de Bourges, (convention signée le 22 novembre 2007) pour :
  - IUT : réhabilitation GEA, GMP, amphis (engagée et mandatée en partie),
  - IUT labo de recherche (engagé et mandaté en totalité),
  - Faculté de Droit (engagée et mandatée en totalité),
  - Extension de l'ENSI (engagée et mandatée en totalité),
  - RU Lahitole (engagé et mandaté en partie),
  - logements.

Sont programmés 6,808 millions d'euros dont 3,558 millions d'euros Région (engagés et mandatés en totalité) et Etat 3,250 millions d'euros (engagés en totalité et mandatés à 94,87 %).

- ✓ **Enseignement supérieur site de Blois** : 650 000 euros sont programmés pour le laboratoire de l'ENIVL à l'IUT de Blois. La Région a engagé et mandaté la totalité des crédits en 2008, soit 350 000 euros. L'Etat a engagé 300 000 euros, non mandatés à ce jour.
- ✓ **Enseignement supérieur site de Chartres** : 340 000 euros sont inscrits pour l'équipement du Restaurant Universitaire de Chartres. La région a engagé ces crédits en 2008. Ils ont été mandatés en totalité en 2009.

**Globalement ce grand projet 3** est programmé conformément aux prévisions puisque le taux de programmation est de 53,47 % pour 4 ans d'exercice (62,11 % Région, 47,97 % Etat), le taux théorique (4/7<sup>ème</sup>) étant de 57,14 %.

**La révision a mi-parcours** s'effectue de la manière suivante :

- révision à enveloppe constante avec maintien des participations respectives inscrites pour l'Etat et la Région,
  - dans le respect global des montants affectés à chacune des deux universités,
  - en priorisant l'achèvement des opérations engagées,
  - en préparant dès à présent l'avenir, en réservant à cette fin une enveloppe pour les études.
- Opérations abandonnées partiellement ou en totalité :
- Université d'Orléans : BU centrale, Réhabilitation géosciences, Labos de maths 2ème phase, Logements étudiants Dessaux, RU Dessaux agrandissement,
  - Université de Tours : Restructuration BU Tanneurs, extension et restructuration E3I, réhabilitation amphi des Tanneurs, CESR, Pôle ville et urbanisme 2ème phase, Ru et logements Sanitas , Logements à Tours 2ème phase, Logements à Tours 3ème phase,
- Opérations abondées ou nouvelles :
- Université d'Orléans : IUT d'Orléans 2ème et 3ème phase, extension centre culturel ME, campus en centre ville Dupanloup, labo banc moteur, Polytech Orléans hall Darcy, Serres à l'UFR sciences, RU Orléans, IUT de Bourges – réaménagement GEA/GMP et amphes, IUT de Bourges labo de recherche (LEES), logements à Bourges, RU Lahitole à Bourges, logements à Châteauroux,
  - Université de Tours : Présidence « Plat d'étain », Polytech Tours, restructuration des tanneurs, Bu médecine Tours, extension médecine 1ère et 2ème phase à La Riche, RU Chauveau.
- 1,01 millions d'euros sont réservés sur des crédits Etat pour les études d'opérations ultérieures.

**4. Le Grand Projet « Compétitivité des filières agricoles et forestières »** L'Etat et la Région ont prévu d'investir 39,601 millions d'euros chacun pour :

- La structuration des opérateurs économiques en filières (arboricole, viticole, élevage),
- Les programmes d'expérimentations en lien avec les filières régionales,
- L'investissement matériel dans les exploitations agricoles,
- Le développement de l'agriculture biologique,
- La modernisation des entreprises de travaux forestiers et de transformation du bois,
- L'appui à l'installation des jeunes.

Ce sont plus de 49,623 millions d'euros qui ont été programmés de 2007 à fin 2010, plus de 30,665 millions d'euros par la Région, engagés à 61,60% et mandatés à 76,14 % et près de 18,958 millions d'euros programmés par l'Etat, engagés à 83,39 %, et 53,54 % sont mandatés.

**Globalement ce projet 4** est programmé conformément aux prévisions puisque le taux de programmation est de 62,65 % pour 4 ans d'exercice (77,44 % Région, 47,87 % Etat), le taux théorique (4/7<sup>ème</sup>) étant de 57,14 %.

**La révision à mi-parcours** modifiera la répartition des financements entre les actions, sans modification du montant total pour ce projet, de la manière suivante :

- Pour la Région, transfert de 2 millions d'euros de l'investissement matériel dans les exploitations agricoles, vers la structuration des opérateurs économiques en filières (arboricole, viticole, élevage),
- Pour l'Etat, transfert de 1,799 millions d'euros (600 000 euros de l'appui à l'installation des jeunes et 1,199 millions d'euros de la structuration des filières) vers les programmes d'expérimentations en lien avec les filières régionales (499 000 euros) et le développement de l'agriculture biologique (1,3 millions d'euros).

**5. Le grand projet « Grands sites culturels »** L'Etat et la Région se sont engagés à hauteur de 23,91 millions d'euros chacun, à travers une liste d'opération précise.

- La Restauration et la valorisation des sites majeurs :
  - La cathédrale de Chartres, 531 000 euros ont été engagés en 2009 par la Région et la même somme par l'Etat,
  - Le domaine de Chaumont-sur-Loire. Une convention a été signée le 7 avril 2009 (Etat : 2 millions d'euros CPER, Région (propriétaire du domaine depuis le 1er février 2007) : 10,301 millions d'euros dont 3,82 millions d'euros au titre du CPER pour le développement du domaine et 400 000 euros pour les conditions d'accès et le stationnement des véhicules, et Conseil général de Loir-et-Cher : 400 000 euros les conditions d'accès et le stationnement des véhicules, les travaux routiers et de signalisation). Les crédits ont été engagés par la Région. A noter cependant que ces crédits n'ont pas encore été soumis à l'instance de programmation.
  - Le programme d'édifices patrimoniaux (six édifices classés, dans de petites communes). Les édifices de Vendôme, saint-Satur, Cléry-Saint-André, et Levroux ont fait l'objet d'un financement dès 2009 à hauteur de 664 400 euros pour la Région, mandatés à 72,46 % et près de 2,473 millions d'euros pour l'Etat, mandatés à 55,66 %.
  - Le projet de musée de la soie à Tours : 200 000 euros ont été engagés et mandatés par la Région en juillet 2007 mais cette opération a depuis été abandonnée.
  - La recherche et la valorisation des sites archéologiques majeurs. 342 100 euros ont été engagés par la Région, mandatés à 61,20 % pour les sites d'Argentomagus, des Chatelliers à Amboise, des fouilles sur des sites secondaires et une exposition itinérante. L'Etat a programmé 623 760 euros.

Ont ainsi été programmés plus de 5,365 millions d'euros, dont près de 1,738 millions d'euros de la Région, soit 16,30 % des montants prévus, qui ont été engagés en totalité et 77,45 % de ces crédits ont été mandatés. Pour l'Etat près de 3,628 millions d'euros ont été programmés, soit 27,55 %, engagés à 91,46 % et mandatés à 56,50 %.

- La réalisation d'équipements culturels de haut niveau :
  - Le transfert du Fonds Régional d'Art Contemporain dans le bâtiment des subsistances militaires d'Orléans, opération sous maîtrise d'ouvrage de la Région Centre. Une convention spécifique a été signée le 3 décembre 2009 (12,2726 millions d'euros pour le transfert du FRAC (Etat : 2,744 millions d'euros, Région : 5,2419 millions d'euros dont 3,987 millions d'euros au titre du CPER et ville d'Orléans : 1,11475 millions d'euros, FEDER 2,75 millions d'euros). Pour les réserves du FRAC d'un montant de 1,7449 millions d'euros, la part de la Région au titre du CPER est de 500 000 euros, identique à celle de l'Etat).  
Sur cette opération ont été engagés et mandatés depuis 2007 par la Région 4,487 millions d'euros et 3,244 millions d'euros par l'Etat, mandatés à 79,14 %.
  - Le Centre International des Musiques Anciennes et Contemporaines à Tours n'a pas fait pour le moment l'objet de programmation.
  - La maison de la culture de Bourges a fait l'objet d'une programmation de crédits en 2010 de 5 millions d'euros (2 millions d'euros Région et 3 millions d'euros Etat) engagés mais non mandatés.
  - Les projets de Centres culturels de rencontres de Noirlac et de Saint-Benoit-du-Sault. Le projet de Noirlac a fait l'objet en 2010 d'une programmation de 567 800 euros de l'Etat, engagés en totalité et mandatés à 10,34 %.

Ce sont près de 13,929 millions d'euros qui ont été programmés de 2007 à fin 2010, 6,487 millions d'euros par la Région, engagés en totalité et mandatés à 69,17 % et près de 6,812 millions d'euros programmés par l'Etat, engagés en totalité, dont 38,55 % sont mandatés.

**Globalement ce grand projet 5** est sous programmé par rapport aux prévisions puisque le taux de programmation est de 39,03 % pour 4 ans d'exercice (34,40 % Région, 43,66 % Etat), le taux théorique (4/7<sup>ème</sup>) étant de 57,14 %.

Ce constat a incité l'Etat et la Région à **réviser la programmation** de la manière suivante :

- sur l'article 5-1 :
  - L'abandon des opérations du musée de la soie à Tours et de mise en valeur de l'abbaye de Bonneval,
  - La modification du financement de la valorisation du domaine de Chaumont-sur-Loire par un abondement de crédits de 1,55 millions d'euros de l'Etat
  - La modification du financement de la restauration de l'église de Saint-Satur par un abondement de 550 000 euros de l'Etat,
  - De réserver des crédits pour la mise en valeur du site d'Argentomagus à Saint-Marcel (750 000 euros Région et 750 000 euros Etat).
- sur l'article 5-2 :
  - Le report de l'opération de création d'un centre de rencontres culturelles à l'abbaye de Saint-Benoit-du-Sault (l'Etat interviendra en 2010, hors CPER, pour des travaux de mise hors d'eau de l'édifice),
  - La modification du financement de l'opération de création d'un centre de rencontres culturelles à l'abbaye de Noirlac par un abondement de crédits de 589 000 euros de l'Etat,

- Le financement d'une opération nouvelle de rénovation et d'extension du musée Girodet à Montargis pour 897 000 euros de la Région et de 800 000 euros de l'Etat.
- Le financement du Centre de création contemporaine Olivier Debré à Tours par la Région à hauteur de 2,7 millions d'euros. Les crédits CPER de l'Etat de 1,5 millions d'euros proviennent du Fonds National d'Aménagement du Territoire et sont pris sur le Volet territorial.

**6. Le Grand Projet « Mutations économiques et développement de l'emploi » :** mobilise 32,8 millions d'euros au total répartis à parité entre l'Etat et la Région Centre soit 16,4 millions d'euros chacun, (convention d'application signée en octobre 2007).

Ces crédits concernent :

- L'accompagnement des mutations économiques,
- Le développement des capacités de création de nouvelles activités,
- Le développement et valorisation des compétences des personnes en ZUS (Zones Urbaines Sensibles),
- La validation des acquis de l'expérience.

Ont été programmés de 2007 à fin 2010 plus de 16,154 millions d'euros dont plus de 7,438 millions d'euros d'opérations pour la Région, qui ont été engagés en totalité et 93,48 % de ces crédits ont été mandatés. Pour l'Etat plus de 8,716 millions d'euros ont été programmés, engagés à 99,30 % et mandatés à 88,97 %.

**Sur l'ensemble du Grand Projet « mutations économiques et développement de l'emploi »** la programmation est inférieure aux prévisions puisque le taux de programmation est de 49,25 % pour 4 ans d'exercice (45,36 % Région, 53,15 % Etat), le taux théorique (4/7<sup>ème</sup>) étant de 57,14 %.

**La révision a mi-parcours** modifiera la répartition des financements entre les actions, sans modification du montant total pour ce projet, de la manière suivante :

- Pour la Région 2 millions d'euros venant de l'accompagnement des mutations économiques (1,2 millions d'euros des investissements AFPA) et de la validation des acquis de l'expérience (800 000 euros) iront conforter les actions en faveur des Contrats de Continuité Professionnelle pour 1 millions d'euros et de développement et valorisation des compétences des personnes en ZUS (Zones Urbaines Sensibles) pour 1 millions d'euros.

**7. Les grands projets « Déplacements de voyageurs »** (48 millions d'euros Etat et 86,6 millions d'euros Région), et « **Développement du fret ferroviaire** » (37 millions d'euros Etat et 55,4 millions d'euros Région), ne font pas l'objet de conventions d'application, les opérations étant suffisamment détaillées dans le contrat :

- Déplacements de voyageurs :
  - Modernisation de la ligne Dourdan-La Membrolle. Un avenant a été signé le 16 novembre 2009 afin d'étendre le périmètre d'intervention des crédits inscrits par l'Etat et RFF, initialement prévu entre Châteaudun et La Membrolle, à la section Dourdan-Châteaudun, permettant ainsi d'achever la suppression des ralentissements sur cette ligne. Cette opération est programmée à plus de 23,882 millions d'euros (plus de 10,449 millions d'euros Région et plus de 13,433 millions d'euros Etat),

- Développement des réseaux de TCSP dans les grandes agglomérations, programmé à hauteur de 20 millions d'euros à parité Région et Etat pour la 2<sup>ème</sup> ligne de tramway de l'agglomération orléanaise. Un financement est prévu pour le tramway de Tours, sachant que dans les deux cas, la Région a porté son intervention à hauteur de 12 millions d'euros dans le cadre du plan de relance régional,
  - Modernisation de la ligne POLT, pour laquelle 425 000 euros ont été programmés à parité pour la réalisation des études d'avant projet,
  - Réouverture aux voyageurs de la ligne Chartres-Orléans, opération non encore programmée sur le volet voyageurs (voir volet fret plus loin),
  - Commande centralisée Tours-Chinon, 13 millions d'euros programmés (12 millions d'euros Région et 1 millions d'euros Etat), avec une mise en service au deuxième semestre 2011,
  - Etudes péri-urbaines : Tours-Loches, Orléans-Châteauneuf, 780 000 euros programmés uniquement par la Région.
- Développement du fret ferroviaire :
    - Poursuite de la modernisation de la transversale Nantes-Lyon, 68 millions d'euros ont déjà été programmés (plus de 41,827 millions d'euros Région et près de 27,973 millions d'euros Etat) auxquels s'ajoutent 10,5 millions d'euros de fonds européens,
    - Remise à niveau des lignes permettant le développement du fret ferroviaire de proximité, 9,13 millions d'euros programmés (5,054 millions d'euros Région et 4,076 millions d'euros Etat) pour la rénovation des voies entre Chartres et Voves (en préparation de l'accessibilité au trafic voyageur) et l'étude pour la remise à niveau des autres lignes,
    - Création d'un service d'autoroute ferroviaire, 1,778 millions d'euros programmés (248 500 euros Région et près de 1,530 millions d'euros Etat) pour les études de mise au gabarit haut et bas de l'itinéraire alternatif et étude de mise au gabarit haut de l'itinéraire principal.

Au total la Région, a programmé près de 80,572 millions d'euros depuis 2007, engagés à 98,82 % et mandatés à 55,61 %.

L'Etat a programmé près de 55,224 millions d'euros, les a engagés en presque totalité et les a mandatés à 37,72 %.

**Globalement le taux de programmation de ces grands projets 7 et 8** est conforme aux prévisions puisqu'il est 59,98 % pour 4 ans d'exercice (56,98 % Région, 64,97 % Etat), le taux théorique (4/7<sup>ème</sup>) étant de 57,14 %.

On peut également noter que le taux de programmation du volet fret ferroviaire est à lui seul de 84,10 % en raison de la programmation de l'opération d'électrification de la ligne Bourges Saincaize.

**La révision a mi-parcours** modifiera la répartition des financements entre les grands projets 7 et 8, conformément à l'avenant de fin 2009 de la manière suivante :

- Pour l'Etat 2,9726 millions d'euros de la modernisation de la ligne Dourdan-La Membrolle (Grand projet 7) iront vers la modernisation de la ligne Nantes-Lyon (Grand projet 8).

**8. Le volet territorial** engage l'Etat à hauteur de 74,518 millions d'euros et la Région pour 76,518 millions d'euros.

La convention d'application a été signée le 12 mars 2008 par le Préfet de région, le Président du Conseil régional, la présidente de l'ADEME, les directeurs des Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie et les six Présidents de Conseils généraux.

Dans le Volet territorial du CPER, on distingue **les actions régionales transversales** qui sont dotées de quatre fonds régionaux dédiés, et **les actions territoriales menées dans le cadre des territoires de projet**.

Les quatre fonds dédiés aux actions transversales mobilisent les fonds d'Etat à hauteur de 26,018 millions d'euros et les fonds de la Région à hauteur de 26,118 millions d'euros :

→ **Le FRAC Territoires** est doté de 8,6 millions d'euros, l'Etat et la Région l'abondant à hauteur de 4,3 millions d'euros chacun pour financer des études de faisabilité concernant le tourisme, des aménagements urbains, un projet de territoire d'une communauté de commune, l'évaluation d'un Contrat de Pays, et la création d'un centre de ressources sur les politiques de la Ville, les agendas 21 des villes,

Ont été programmés de 2007 à fin 2010 plus de 2,796 millions d'euros dont plus de 2,192 millions d'euros d'opérations pour la Région, qui ont été engagés à hauteur de 88,76 % et 60,11 % de ces crédits ont été mandatés. Pour l'Etat 603 976 euros ont été programmés, engagés pour la quasi totalité et mandatés à 76,14 %.

→ **Le fonds TIC** est doté de 17 millions d'euros, l'Etat et la Région intervenant à hauteur de 8,5 millions d'euros chacun pour :

- Restructurer et pérenniser au niveau régional un pôle de compétence TIC,
- Réduire la fracture numérique entre les territoires (haut débit et téléphonie mobile),
- Soutenir l'évolution des usages TIC dans les établissements d'enseignement (service d'accès, plate-forme régionale, environnement numérique de travail...),
- Lever les freins au développement généralisé des usages des TIC par le grand public (coût, formation) par la densification et le développement des points d'accès aux publics (EPN...),
- Développer l'appropriation des TIC par les entreprises, notamment les TPE et les PME (infrastructures où seront constatées des insuffisances de réseaux, animations collectives, développement des fonctionnalités, formation...).

Ont été programmés de 2007 à fin 2010 près de 7,746 millions d'euros dont plus de 3,258 millions d'euros d'opérations pour la Région, qui ont été engagés à 98,96 % et 84,30 % de ces crédits ont été mandatés. Pour l'Etat plus de 4,487 millions d'euros ont été programmés, engagés à hauteur de 98,86 % et mandatés à 74,47 %.

→ **Le fonds Santé solidarité** est abondé par l'Etat et la Région à hauteur de 10,718 millions d'euros chacun, et sollicite la participation des conseils généraux.

Les financements ont été répartis par département :

- Cher 2,1308 millions d'euros,
- Eure-et-Loir 1,905 millions d'euros,
- Indre : 2,52 millions d'euros,
- Indre-et-Loire : 2,8875 millions d'euros,
- Loir-et-Cher : 2,67 millions d'euros,
- Loiret : 2,9634 millions d'euros.

Ont été programmés de 2007 à fin 2010 près de 10,269 millions d'euros dont plus de 3,806 millions d'euros d'opérations pour la Région, qui ont été engagés en totalité et mandatés à 9,66 %. Pour l'Etat plus de 6,462 millions d'euros ont été programmés, engagés en totalité et mandatés à 45,49 %.

→ **Le fonds Espaces naturels** est doté de 5,1 millions d'euros, la part Etat étant fixée à 2,5 millions d'euros et celle de la Région à 2,6 millions d'euros.

Une convention cadre avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre a été signée le 23 novembre 2007 avec le Préfet de région, la Vice-présidente du Conseil régional et le Président du CPNRC. Des conventions annuelles précisent les programmes retenus.

La Région a également financé depuis 2007 des actions au titre de l'Ecopôle.

Ont été programmés de 2007 à fin 2010 plus de 2,827 millions d'euros dont plus de 1,216 millions d'euros d'opérations pour la Région, qui ont été engagés en totalité et 77,37 % de ces crédits ont été mandatés. Pour l'Etat près de 1,611 millions d'euros ont été programmés, engagés à hauteur de 70,79 % et mandatés à 88,43%.

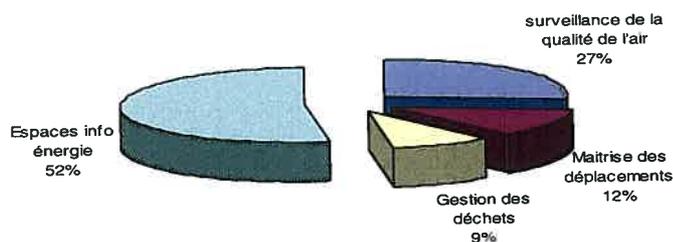
Des actions complémentaires pour **la préservation de l'environnement, de la ressource en eau et la valorisation du patrimoine naturel et des paysages** font l'objet de conventions cadre:

- **Signées avec l'ADEME** le 8 mars 2007 par le Préfet de région, la Vice-présidente du Conseil régional et la Présidente de l'ADEME pour un montant de 5 millions d'euros de la Région et de 5 millions d'euros pour l'ADEME. Des conventions annuelles précisent les programmes retenus.

Depuis 2007 plus de 5,654 millions d'euros ont été programmés, dont près de 2,788 millions d'euros de la Région soit 55,76 % de l'enveloppe prévue au contrat, engagés en totalité et mandatés à 74,17 % et plus de 2,866 millions d'euros de l'Etat, mandatés à 35,09 % selon les quatre thèmes retenus de la manière suivante :

- Animation territoriale (essentiellement espaces info énergie). 1,457 millions d'euros ont été engagés de 2007 à 2010 par la Région, mandatés à 71,68 %,
- Maîtrise des déplacements. 330 636 euros ont été engagés de 2007 à 2010 par la Région, mandatés à 89,70 %,
- Lig'air (surveillance de la qualité de l'air). 751 200 euros ont été engagés, mandatés à 82,80 %,

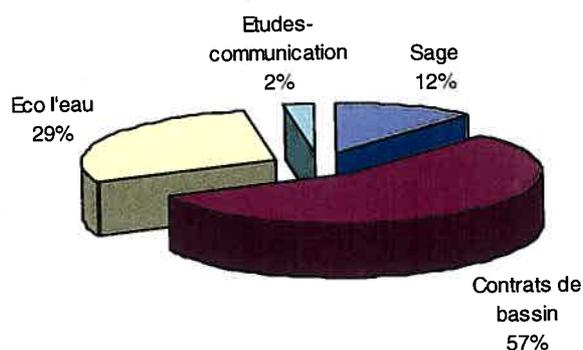
- Approches transversales (gestion des déchets). 249 206 euros engagés.



- **signées avec les Agences de l'Eau** Loire-Bretagne et Seine-Normandie le 1er février 2008 par le Préfet de région, la Vice-présidente du Conseil régional et les deux directeurs des agences pour un montant de 12,5 millions d'euros de la Région, de 10 millions d'euros pour l'Agence Loire-Bretagne et 2,5 millions d'euros pour l'Agence Seine-Normandie. Des conventions annuelles précisent les programmes retenus.

Depuis 2007 la Région a programmé plus de 5,056 millions d'euros, représentant 40,45 % de l'enveloppe inscrite au contrat, engagés en totalité, mandatés à 56,65 % et les Agences de l'Eau près de 14,150 millions d'euros, engagés à 75,19 %, mandatés à 44,41 % pour les quatre thèmes retenus :

- SAGE, 608 646 euros ont été engagés de 2007 à 2010 par la Région,
- contrats de Bassins et contrats eau, près de 2,852 millions d'euros ont été engagés de 2007 à 2010 par la Région,
- Appel à Projets Eco l'eau, près de 1,471 millions d'euros ont été engagés de 2007 à 2010 par la Région,
- Etudes-communication, 124 703 euros ont été engagés de 2007 à 2010 par la Région,



- **signées avec les PNR** Loire-Anjou-Touraine, Brenne et Perche. Des conventions annuelles qui précisent les programmes retenus.

Les actions en faveur des espaces naturels (Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre et Ecopôle) et de la préservation de l'environnement, (Parcs Naturels Régionaux,) ont été programmées à hauteur de plus de 3,868 millions d'euros, près de 2,469 millions d'euros par la Région, engagées à 98,76 % et mandatés à 76,59 %. Plus de 1,399 millions d'euros programmés pour l'Etat, engagés à 80,80 % et mandatés à 85,14 %

Pour ce qui concerne **le développement des services à la population et l'attractivité des agglomérations et des villes moyennes**, une enveloppe de 37,1 millions d'euros a été réservée, l'Etat s'engageant pour 18,1 millions d'euros et la Région pour 19 millions d'euros, dont 2,6 millions d'euros chacun pour les maisons médicales professionnelles. Des appels à initiatives ont été lancés auprès des acteurs territoriaux le 27 juillet 2007 sur une première enveloppe de 10 millions d'euros, engageant l'Etat et la Région à parité sur une sélection rigoureuse d'opérations à engager avant le 5 janvier 2010. Un deuxième appel à projets a été lancé en septembre 2009 pour :

- Les Projets structurants, plus de 10,340 millions d'euros programmés, dont près de 6,493 millions d'euros pour la Région, près de 3,849 millions d'euros pour l'Etat,
- Le Développement durable et l'attractivité des agglomérations et des villes moyennes (friches urbaines), près de 9,753 millions d'euros programmés, près de 6,133 millions d'euros pour la Région, 3,620 millions d'euros pour l'Etat,
- Le Développement des services à la population
  - Services à la population, plus de 7,443 millions d'euros programmés dont près de 1,358 millions d'euros pour la Région et plus de 6,085 millions d'euros pour l'Etat,
    - accueil extra et périscolaire,
    - maintien à domicile des personnes âgées,
    - mutualisation des services (principalement les relais de services publics – RSP).
  - Maisons médicales pluriprofessionnelles, plus de 4,281 millions d'euros programmés dont 2,064 millions d'euros pour la Région et plus de 2,217 millions d'euros pour l'Etat.

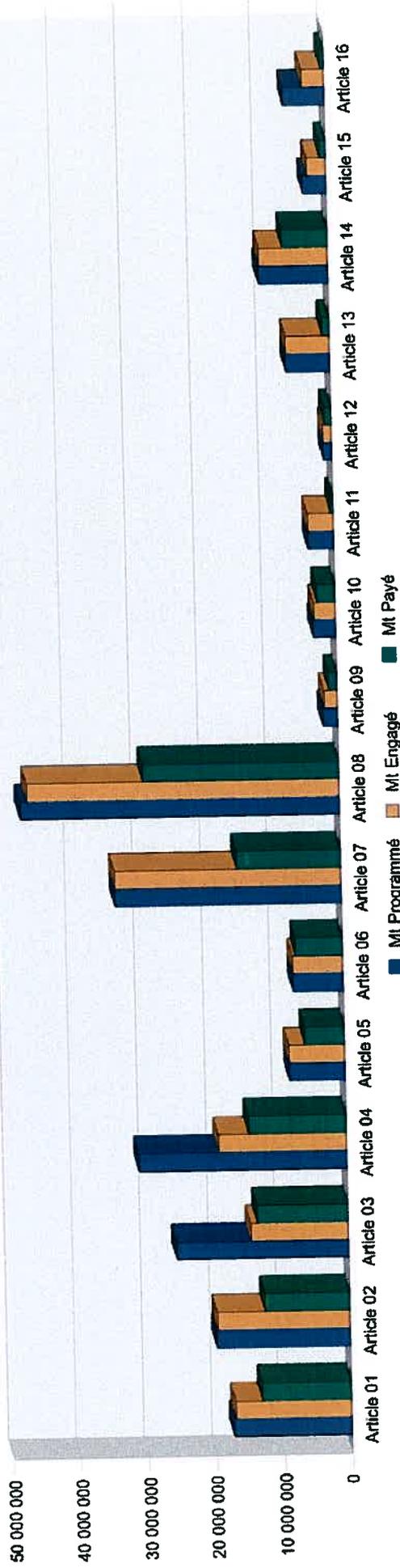
Au total, plus de 84,183 millions d'euros ont été programmés de 2007 à fin 2010 sur le volet territorial, près de 36,833 millions d'euros pour la Région, engagés à 89,86 % et mandatés à 43,51 %. Pour l'Etat, ce sont plus de 47,350 millions d'euros qui ont été programmés, engagés à 90,88 % et mandatés à hauteur de 47,33 %.

**Globalement ce volet territorial**, est conforme aux prévisions de programmation avec un taux de programmation de 55,74 % pour 4 ans d'exercice (48,14 % Région, 63,54 % Etat), le taux théorique (4/7<sup>ème</sup>) étant de 57,14 %.

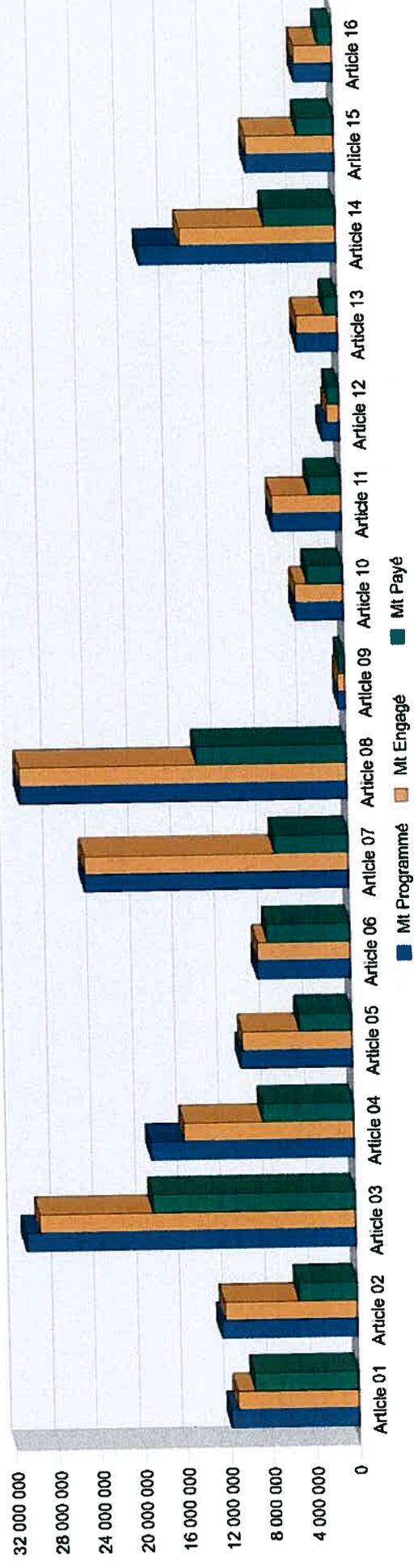
**La révision a mi-parcours** modifiera la répartition des financements de la manière suivante :

- Diminution :
  - Du FRAC Territoires de 3,5 millions d'euros,
  - Des projets structurants de 4,6 millions d'euros,
  - Des Services à la population de 2 millions d'euros,
  - Des Agglomérations et Villes moyennes de 2,3 millions d'euros.
- Abondement:
  - Des TIC de 7,5 millions d'euros,
  - De l'Environnement, du Patrimoine naturel et des paysages de 400 000 euros,
  - Des projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires de 3 millions d'euros,
  - De la culture avec 1,5 millions d'euros Etat pour le Centre de création contemporaine Olivier Debré à Tours.

**REGION**



**ETAT**



## Evolutions proposées

ANNEXE FINANCIERE RECAPITULATIVE (en millions d'euros)		Maquette initiale		Evolutions 2010	
		Etat	Région	Etat	Région
<b>Art.1</b>	<b>Pôles de développement et d'excellence de la recherche</b>	<b>18,850</b>	<b>20,300</b>	<b>sans changement</b>	
<b>Art.2</b>	<b>Pôle européen d'efficacité énergétique</b>	<b>25,145</b>	<b>25,945</b>	<b>sans changement</b>	
<b>Art.3</b>	<b>Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur</b>	<b>64,050</b>	<b>40,798</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Art.31	Mise au standard international des constructions universitaires	29,05	15,598	-1,06	-4,240
Art.32	Construction/extension de locaux accueillant des laboratoires de recherche	5,15	6,43	+0,93	+0,84
Art.33	Offre de soins	5,5	12,63	+1,9	+3,4
Art.34	Amélioration de la vie étudiante	16,3	0,34	-1,77	
	Provision pour études d'opérations ultérieures			+1,01	
<b>Art.4</b>	<b>Compétitivité des filières agricoles et forestières</b>	<b>39,601</b>	<b>39,601</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
art 41	Structuration filières	5,3	8,131	-1,199	+2
art 42	expérimentation	3,901	4,9	+0,499	
art 43	investissements dans les exploitations	16,3	14		-2
art 44	agriculture bio	0	3,55	+1,3	
art 46	installation des jeunes	11	4,82	-0,6	
<b>Art.5</b>	<b>Grands sites culturels</b>	<b>23,91</b>	<b>23,91</b>	<b>+1,5</b>	<b>0</b>
Art.51	Restauration et valorisation des sites majeurs	13,166	10,662	-0,639	-2,17
Art.52	Réalisation d'équipements culturels de haut niveau	10,744	13,248	+2,139	+2,17
<b>Art.6</b>	<b>Mutations économiques et développement de l'emploi</b>	<b>16,400</b>	<b>16,400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Art 61	Mutations économiques et développement de l'emploi *				-0,2
Art 63	Compétence des personnes en ZUS *				+1
Art 64	Validation des acquis *				-0,8
<b>Art.7</b>	<b>Déplacement de voyageurs</b>	<b>48,000</b>	<b>86,600</b>	<b>-2,9726</b>	<b>0</b>
Art 71	Modernisation Dourdan-La Membrolle	21,5	17,1	-2,9726	
Art 73	Modernisation POLT	5,5	5,5		
<b>Art.8</b>	<b>Développement du fret ferroviaire</b>	<b>37,000</b>	<b>55,400</b>	<b>+2,9726</b>	<b>0</b>
Art 81	Modernisation Nantes-Lyon	22	40,9	+2,9726	
Art 82	Remise à niveau des lignes	9	13,5		
<b>VOLET TERRITORIAL</b>		<b>74,518</b>	<b>76,518</b>	<b>-1,5</b>	<b>0</b>
<b>VT art 9</b>	<b>Fonds Régional d'Aide au Conseil</b>	<b>4,3</b>	<b>4,3</b>	<b>-2,25</b>	<b>-1,25</b>
<b>VT art 10</b>	<b>Fonds TIC</b>	<b>8,5</b>	<b>8,5</b>	<b>+ 3,75</b>	<b>+3,75</b>
<b>VT art 13</b>	<b>Projets structurants</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>-3,05</b>	<b>-1,55</b>
<b>VT art 14</b>	<b>Préservation de l'environnement</b>	<b>20,4</b>	<b>21,4</b>		<b>+0,4</b>
<b>VT art 15</b>	<b>Services à la population</b>	<b>9,05</b>	<b>9,5</b>	<b>+5</b>	<b>-4</b>
VT Art 151	Services de base à la population	6,45	6,9	+3,5	-5,5
VT Art 152	Maisons médicales pluri-professionnelles	2,6	2,6	+1,5	+1,5
<b>Vt art 16</b>	<b>Attractivité des agglos et villes moyennes</b>	<b>9,05</b>	<b>9,5</b>	<b>-4,95</b>	<b>+2,650</b>
<b>TOTAL</b>		<b>397,474</b>	<b>385,472</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* pour 3 ans

## 4/ La mobilisation des fonds structurels européens en région Centre sur la période 2007-2013

Dans un contexte économique fortement contraint, l'apport financier des fonds européens en région Centre, contribue fortement à la mise en œuvre de nos stratégies de développement du territoire régional.

Ces crédits européens présentés ci-après sont issus de la politique de cohésion de l'union européenne.

### Le budget 2011 de l'Union européenne

Le 15 décembre 2010 le Parlement européen a voté l'adoption du Budget 2011 de l'UE, le premier budget adopté depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

Les dossiers tels que l'énergie, l'environnement, le climat, le commerce, la croissance et la stabilité financière étant d'envergure européenne, ce budget est essentiel pour entamer l'année avec les moyens adéquats. Il permettra de continuer à investir dans l'avenir de l'Europe via des mesures encourageant la croissance et l'emploi.

Le budget 2011 prévoit des paiements à hauteur de 126.5 milliards d'euros (+ 2,9% par rapport à 2010).

**Le budget 2011 - Les chiffres** (CE: crédits d'engagement - CP: crédits de paiement) :

Rubriques	Milliards €		% du budget total	par rapport à 2010, en %	
	CE	CP		CE	CP
<b>1. Croissance durable</b>	<b>64,5</b>	<b>53,3</b>	<b>45,5</b>	<b>+3,6</b>	<b>+11,7</b>
1a. Compétitivité	13,5	11,6	9,5	-9,0	+2,5
1b. Cohésion	51,0	41,7	36,0	+3,2	+14,5
<b>2. Préservation et gestion des ressources naturelles</b>	<b>58,7</b>	<b>56,4</b>	<b>41,3</b>	<b>-1,4</b>	<b>-3,0</b>
2a. Aides directes & dépenses de marché	42,9	42,8	30,2	-2,1	-2,1
2b. Développement rural, environnement et pêche	15,7	13,5	11,1	+0,7	-5,6
<b>3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice</b>	<b>1,8</b>	<b>1,5</b>	<b>1,3</b>	<b>+8,0</b>	<b>+3,4</b>
3a. Liberté, sécurité et justice	1,1	0,8	0,8	+13,2	+10,1
3b. Citoyenneté	0,7	0,6	0,5	+0,3	-3,9
<b>4. L'UE en tant que partenaire mondial</b>	<b>8,8</b>	<b>7,2</b>	<b>6,2</b>	<b>+7,5</b>	<b>-7,1</b>
<b>5. Administration</b>	<b>8,2</b>	<b>8,2</b>	<b>5,7</b>	<b>+3,4</b>	<b>+3,3</b>
dont pour la Commission	3,3	3,3	2,3	-8,2	-8,3
<b>Total</b>	<b>141,9</b>	<b>126,5</b>	<b>100</b>		
En % du PIB de l'UE-27	1,13	1,01			

Au regard du rapport financier 2009 (seul disponible à ce jour), la France a reçu légèrement moins de l'Union européenne qu'en 2008 (13.632 milliards d'Euros) mais reste le pays 1er bénéficiaire des dépenses européennes.

La France est également le 1er contributeur (18,830 milliards de contribution nationale) devant l'Allemagne (17,564 Milliards). Elle est le 2ème pays à avoir le solde budgétaire opérationnel le plus important (différence entre les dépenses de l'Union

européenne affectées et la contribution française au budget européen) après l'Allemagne (5,87 milliards d'Euros d'écart pour la France contre 6,35 pour l'Allemagne).

71.5% de ce que reçoit la France de l'Union européenne, provient des politiques de la rubrique 2 du budget (PAC, développement rural, pêche et LIFE). Cela représente 9,74 milliards d'Euros. La France reste le 1<sup>er</sup> bénéficiaire de la PAC en recevant 19,2% de l'ensemble des crédits. En 2006, la Région Centre est la 1<sup>ère</sup> bénéficiaire de la PAC en France avec 800 millions d'Euros au titre des 2 piliers.

### **Quelle déclinaison au niveau régional ?**

Comparativement à la précédente génération (2000/2006), l'intervention des fonds structurels sur le territoire régional a changé. On est passé d'une concentration géographique (suppression des zonages) à une concentration sur des thématiques clefs.

Entre 2007 et 2013, l'Europe a prévu d'apporter 530 M€ (soit près de 209 euros par habitants) en région Centre au titre de la politique de cohésion. Ces fonds structurels visent le développement durable de la région, son adaptation aux mutations économiques, technologiques et démographiques.

Pour cela, plusieurs outils financiers sont à la disposition du territoire pour mettre en œuvre ses projets de développement :

- ✓ Le FEDER
- ✓ Le FSE
- ✓ Le FEADER

Ces outils connaissent un mode de gestion différencié. Si le FEDER est régi par un programme opérationnel (PO) régional, en revanche les deux autres fonds relèvent d'une gestion nationale avec une déclinaison régionale. Ceci n'est pas sans conséquences sur les modes de gouvernance et les marges de négociation possibles pour la Région.

Le Préfet de région reste le garant de la mise en œuvre de ces fonds sur le territoire régional. Néanmoins, la Région co-pilote aux côtés de ce dernier les instances de programmation et de suivi.

Au-delà de ce rôle de coprésidence, la Région gère par délégation de gestion quelques mesures des programmes FEDER et FSE. Il s'agit de **subventions globales**. Les mesures visées correspondent aux champs de compétences et d'intervention habituels de la Collectivité. Le choix de la Région de s'investir dans la gestion de fonds européens vise avant tout à apporter des simplifications aux porteurs de projets.

Pour cela, les services de la Région ont été organisés de façon à répondre de façon très opérationnelle aux bénéficiaires potentiels des aides européennes. L'objectif étant que ces derniers soient en contact avec un interlocuteur unique, que ce soit pour l'aide régionale et l'aide européenne. Les démarches administratives ont également été conçues pour qu'un seul dossier soit déposé pour l'ensemble de ces sources de financement.

Budgétairement, la Région faisant l'avance de trésorerie sur les fonds européens, le versement des fonds aux bénéficiaires n'est plus soumis à la réception des crédits européens.

## 4-1 Le FEDER

### 4-1-1 : Rappel sur les objectifs du PO et sur les mesures du Programme Opérationnel FEDER

Avec 196 Millions d'euros, le FEDER place, en région Centre, l'innovation au cœur de la stratégie régionale. Innovation technologique mais également innovation dans les modes d'organisation et de gestion des problématiques territoriales.

Trois priorités essentielles traduites au travers de trois axes :

- ✓ Le soutien à la recherche, l'innovation et le développement des entreprises
- ✓ Le renforcement de l'accessibilité territoriale
- ✓ Le renforcement de l'attractivité durable et de la compétitivité du territoire

### 4-1-2 : Exécution du Programme Opérationnel FEDER

Le Programme opérationnel FEDER, est doté de 4 axes (voir tableau ci-dessous) au poids financier et aux stratégies d'intervention différents.

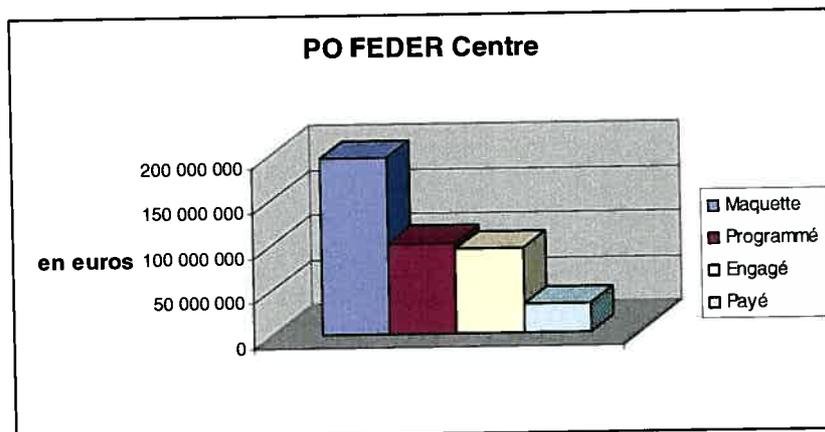
Ce tableau fait également état des modifications de maquette financière proposées dans le cadre de la révision à mi-parcours des programmes ; révision qui permet au partenariat d'adapter une maquette conçue en 2006, aux besoins avérés du moment.

Axes et Mesures		montants exprimés en FEDER			
		Maquette en cours	Modifications proposées	Proposition de montant révisé	
Axe 1	11	Soutenir les filières régionales d'excellence et de la recherche	23 000 000 €		23 000 000 €
	12	Soutenir les initiatives de valorisation de la recherche régionale et les structures concourant au développement de l'innovation dans les entreprises	9 000 000 €		9 000 000 €
	131	Développer les moyens de recherche mutualisés et faciliter leur mise à disposition des entreprises	14 000 000 €		14 000 000 €
	132	Encourager la recherche collaborative entre les entreprises et les centres de recherche	14 000 000 €	-1 000 000 €	13 000 000 €
	14	Améliorer l'environnement des entreprises	11 000 000 €	4 500 000 €	15 500 000 €
	15	Faciliter les programmes d'actions au bénéfice de groupes d'entreprises en faveur de l'innovation technologique ou non	10 000 000 €		10 000 000 €
	16	Soutenir les projets de développement des entreprises	18 000 000 €		18 000 000 €
	17	Soutenir les usages innovants en matière d'efficacité énergétique	10 000 000 €	-2 000 000 €	8 000 000 €
	<b>TAL Axe 1</b>			<b>1 500 000 €</b>	<b>110 500 000 €</b>
Axe 2	211	Poursuite de l'électrification de la ligne Tours Saincaize	10 500 000 €		10 500 000 €
	212	Soutenir le Fret de proximité	7 500 000 €		7 500 000 €
	213	promotion des transports publics urbains propres	5 500 000 €		5 500 000 €
	22	TIC: couverture territoriale, gouvernance régionale et renforcement des usages	8 500 000 €	4 500 000 €	13 000 000 €
	<b>TAL Axe 2</b>			<b>4 500 000 €</b>	<b>36 500 000 €</b>
Axe 3	31	Favoriser un développement durable des espaces urbains fragiles	16 000 000 €	-1 500 000 €	14 500 000 €
	32	Soutenir la compétitivité et l'attractivité des pôles économiques du sud régional	9 000 000 €		9 000 000 €
	33	Favoriser la structuration du commerce et de l'artisanat	5 310 000 €	-3 000 000 €	2 310 000 €
	34	Connaissance, gestion de la biodiversité, des paysages régionaux et des ressources naturelles	6 000 000 €	-1 000 000 €	5 000 000 €
	351	Equipements structurants	10 000 000 €		10 000 000 €
	352	Sensibilisation des publics et projets innovants	2 000 000 €	-500 000 €	1 500 000 €
	<b>TAL Axe 3</b>			<b>-6 000 000 €</b>	<b>42 310 000 €</b>
<b>TAL Axe 4</b>				<b>6 875 531 €</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>196 185 531 €</b>	<b>196 185 531 €</b>	

Les lignes identifiées en jaune sont les mesures gérées par la Région sous forme de subventions globales.

Au 3 janvier 2011, le programme enregistrait un niveau de programmation de 51,43%, inférieur au niveau de programmation théorique optimal (57.14%) mais supérieur à celui de la moyenne nationale (47,69%).

A la même date, le niveau de paiement se situe à 16,53%, chiffre qui situe la région Centre au dessus du niveau national (14,50%).



La crise économique et financière a contraint la Commission européenne à revoir pour l'année 2010, le calcul de la règle du Dégagement d'office. L'application de cet assouplissement permet au PO FEDER Centre d'échapper à cette sanction annuelle.

Parallèlement, et au regard des résultats qui figurent ci-dessous, il a été proposé à la Commission européenne, dans le cadre de la révision à mi-parcours des programmes, de revoir les affectations financières de chacune des mesures (voir tableau p 25). Cet exercice permettrait de re-ventiler les crédits encore disponibles entre mesures et entre axes selon les besoins.

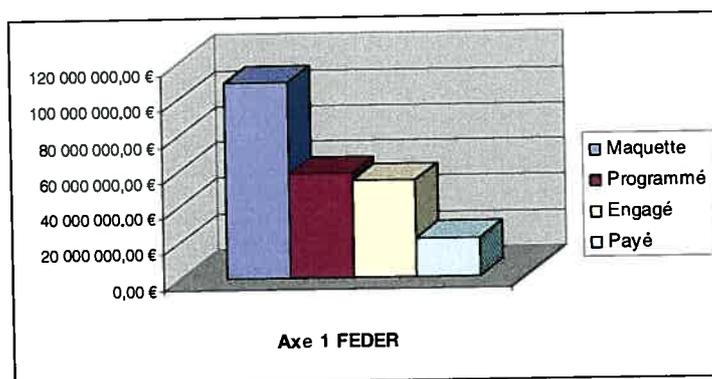
### **Axe 1 : Soutenir la recherche, l'innovation et le développement des entreprises**

L'axe 1 du programme opérationnel Centre s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques communautaires. Il met l'accent sur le renforcement de la société de la connaissance et sur l'amélioration de l'innovation. Les objectifs de cet axe doivent permettre à la région Centre de développer ses capacités de recherche et d'innovation. Les actions de cet axe se déclinent en quatre grands volets :

- ✓ le soutien à la recherche régionale ;
- ✓ le renforcement des liens entre public et privé ;
- ✓ les aides pour accompagner la croissance des entreprises ;
- ✓ le développement d'une approche autour des technologies écologiquement performantes à travers la structuration d'un pôle d'efficacité énergétique.

Pour répondre à ces enjeux, l'axe 1 a été doté, avant révision, d'une enveloppe financière FEDER de 109 M €, soit plus de 55 % du programme. Le montant accordé à la Région Centre, dans le cadre de sa subvention globale est de 48 M€ (soit 44 % de l'enveloppe financière de cet axe).

Cet axe connaît un niveau d'avancement conforme à celle du programme mais de façon assez inégale selon les mesures.



Détails des mesures :

Les mesures connaissant un niveau d'avancement satisfaisant :

**FEDER - Mesure 11**  
**Soutenir les filières régionales d'excellence de la recherche**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
23 000 000,00	14 378 612,76	62,52%	5 720 036,77	24,87%

Cette mesure vise à soutenir les projets de développement, de structuration et d'organisation de la recherche régionale, ainsi que la promotion et la diffusion de la culture scientifique auprès du grand public, selon 4 axes scientifiques stratégiques :

- ✓ Energie et Matériaux pour l'énergie
- ✓ Biologie, Santé, Bien-être
- ✓ Villes, territoires, Civilisations
- ✓ Sciences de la Terre et de l'Univers

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure :*

**Plate-forme expérimentale pour les pompes à chaleur géothermiques en région Centre** portée par le BRGM

Il s'agit de la première opération réalisée dans le cadre de la " plate-forme expérimentale pour les pompes à chaleur géothermiques en région Centre " qui se positionne dans l'objectif prioritaire inscrit au CPER du " pôle européen de géothermie " associant la région Centre et le BRGM. Cette tranche 1 concerne l'étude, la construction et la mise en service, sur le site du BRGM à Orléans, d'une structure scientifique et technique de référence comportant :

- Des échangeurs géothermiques horizontaux et verticaux de référence
- Des moyens de simulation de tous bâtiments et toutes pompes à chaleur
- Des instrumentations scientifiques novatrices et des moyens informatiques
- Une mise à disposition d'espaces de tests
- Une intégration paysagère de locaux techniques et d'un circuit de visite

**Financement :**

Coût total : 798 364 €  
 FEDER : 359 364 €  
 CR : 270 000 €  
 Autofinancement : 169 000 €

**FEDER - Mesure 12**  
**Valoriser la recherche régionale et le transfert de technologie**  
*(gérée par les services de la Région)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
9 000 000,00	5 463 883,84	60,71%	2 496 204,17	27,74%

L'objet de ce volet de l'axe 1 est le soutien à un ensemble de structures d'ingénierie concourant à l'émergence et au développement de l'innovation dans l'ensemble du tissu économique régional, au transfert de technologie et à la valorisation de la recherche publique. Ces structures pourront accompagner les créateurs et les repreneurs d'entreprises, sensibiliser, informer, conseiller les entreprises sur l'émergence de technologies nouvelles, organiser la mise en relations d'acteurs économiques et scientifiques.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure :*

**Développement du Pôle Métallurgie du CETIM-CERTEC à Orléans**

L'opération doit permettre de réaliser des investissements indispensables pour poursuivre et développer l'activité du pôle d'excellence métallurgique.

- Renforcement du Pôle d'excellence métallurgique en Région Centre notamment dans le bassin d'emploi d'Orléans-Montargis (500 entreprises régionales intéressées directement par les matériaux métalliques)
- Sensibilisation et formation des élèves-ingénieurs de Polytech
- Embauche d'une personne spécialiste pour 5 ans.

**Financement :**

Coût total : 494 419,00 €  
 FEDER : 200 000,00 €  
 ETAT : 90 000,00 €  
 REGION : 100 000,00 €  
 Autofinancement 104 419,00 €

**FEDER - Mesure 14**  
**Améliorer l'environnement des entreprises**  
*(gérée par les services de la Région)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
11 000 000,00	10 283 014,71	93,48%	5 913 841,27	53,76%

Il s'agit de créer un environnement financier et de conseil propice à l'émergence puis au développement des entreprises, en soutenant les structures spécialisées et compétentes pour accompagner individuellement ou collectivement les entreprises, mettre en place des dotations de fonds d'intervention ou des garanties d'emprunts bancaires pour la création ou reprise d'entreprise.

Cette mesure est en nette sur-programmation (93,48%). Au-delà des nombreux dossiers de cofinancement des structures permettant d'accompagner les entreprises durant les étapes clés de leur développement, il convient également de noter leur accompagnement financier à travers, notamment, l'abondement de 2 M€ de FEDER du fonds de garantie régional qui a notablement contribué à l'avancement de la mesure. En complément des dispositifs déjà existants, la Région souhaite mettre en place un fonds d'amorçage permettant de soutenir les entreprises innovantes au moment de leur création.

Dans le cadre de la révision à mi-parcours, il a été proposé à la Commission européenne d'abonder la mesure d'une dotation supplémentaire de 4,5 Millions d'euros.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure :*

**Programme pour la Transmission /Reprise des entreprises commerciales artisanales** porté par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Centre.

L'opération vise la coordination du réseau Transcommerce région Centre dont la finalité est de faciliter le rapprochement cédants/repreneurs en partenariat avec un réseau de professionnels de la transmission.

- Organisation des réunions et comités de pilotages régionaux (coordination des actions) et interrégionaux (actions de progrès pour améliorer le dispositif Transcommerce + Transartisanat et les prestations offertes aux cédants, repreneurs et partenaires) ;
- Mise à jour des bases de données ;

**Financement :**

Coût total : 70 805,20 €  
 FEDER : 28 322,00 €  
 REGION: 29 000,00 €  
 Autofinancement 13 483,20 €

**FEDER - Mesure 15**  
**Faciliter les programmes d'actions au bénéfice des groupes**  
**d'entreprises en faveur de l'innovation**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
10 000 000,00	5 032 176,10	50,32%	1 714 322,06	17,14%

Il s'agit ici d'accompagner les actions collectives promouvant l'innovation technologique ou non technologique.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure :*

**TrempoliNNo : un programme d'action en faveur de l'innovation au service des entreprises** porté par la CCI 41

Le projet vise à sensibiliser à l'innovation un large nombre d'entreprises du Loir-et-Cher, et à apporter à celles qui le souhaitent les outils et l'expertise nécessaires pour ancrer durablement cette démarche dans leur organisation. Les actions du programme se répartissent selon 3 priorités :

- ✓ la sensibilisation à l'innovation - Trois rendez-vous majeurs de l'année 2007-2008 ont ainsi permis d'aller à la rencontre des entreprises : la journée de l'innovation du 18 septembre 2007 (qui a rassemblé 450 visiteurs) et les deux journées thématiques sur le développement collaboratif (18 mars 2008) et sur le financement de l'innovation (8 juillet 2008). Ces journées ont permis à plus d'une centaine d'entreprises loir-et-chériennes d'être sensibilisées à l'innovation.
- ✓ le positionnement individuel des entreprises au regard de l'innovation par la réalisation d'un diagnostic.
- ✓ l'accompagnement de projets innovants (stratégie, connaissance et approche du marché, apport d'idées et de compétences, financement)

**Financement :**

Coût total : 1 798 500 €  
 FEDER : 400 000 €  
 Région : 450 000 €

**FEDER - Mesure 16**  
**Soutenir les projets de développement des entreprises**  
*(gérée par les services de la Région)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
18 000 000,00	10 102 499,25	56,12%	3 280 553,35	18,23%

Cette mesure vise à accompagner les entreprises dans leurs démarches de recherche-développement et d'innovation (travaux d'innovation technologique, émergence de produits nouveaux, aspects organisationnels, commerciaux, marketing, création d'entreprises innovantes).

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure :*

**Développement d'une gamme de débitmètres à ultrasons** porté par METERING & TECHNOLOGY SAS

Il s'agit d'accompagner l'entreprise dans la mutation technologique de son activité (passage d'une production de débitmètres turbines classiques à des débitmètres ultrasons, nouvelle technologie qui sera de plus en plus employée dans les années à venir).

Ce projet permettra la création de 4 à 6 emplois en 2 ans.

**Financement :**

Coût total : 510 522,00 €  
 REGION : 55 157,00 €  
 FEDER : 127 630,00 €  
 Autofinancement : 327 753,00 €



Les mesures plus en retrait :

**FEDER - Mesure 13**  
**Favoriser les partenariats de recherche**  
(gérée par l'Etat)

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
28 000 000,00	8 821 084,95	31,50%	1 217 119,73	4,35%

Cette mesure est consacrée aux partenariats de recherche. Si la sous mesure 131 (recherche mutualisée) enregistre un taux d'avancement de plus de 31%, la sous-mesure 132 (recherche collaborative) a connu un démarrage très lent et son taux de programmation se situe à 23,4%, malgré un assouplissement des critères de sélection, approuvé par le Comité de suivi du 21 octobre 2008, en permettant ainsi de cofinancer des opérations associant un laboratoire et une entreprise (au lieu de deux initialement). La complexité dans le montage des projets, la difficulté à mobiliser les contreparties nationales, la réticence, parfois, des entreprises à travailler ensemble constituent autant d'explications à cette situation.

D'une part, les plateaux techniques et les structures mixtes (mesure 131) sont de manière générale des projets de grande ampleur qui nécessitent en amont un travail très important d'ingénierie juridique et financière. Les plus conséquents ne seront programmés qu'à partir de 2011.

D'autre part, le financement des projets de recherche collaboratifs (mesure 132) a connu un démarrage tardif et s'est confronté à la fois à la nature même de ces projets qui naturellement doivent faire l'objet d'une concertation et d'une maturation avant d'être présentés aux financeurs, mais également à la situation économique actuelle qui a freiné les entreprises dans le lancement de tels projets et dans leur réalisation.

Malgré l'intérêt de la mesure, et dans le cadre de la révision à mi-parcours, il a été proposé à la Commission européenne de retirer 1 Million d'euros à cette mesure au profit d'autres dont l'avancement est plus marqué.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure :*

**L'entreprise VitamFero à Tours : vers des vaccins contre la toxoplasmose et le paludisme**

Le projet **NEOTOK**, lancé début 2009 par VitamFero, PME de biotechnologie créée en 2005 à Tours (8 personnes), associée à un grand groupe industriel français, poursuit trois objectifs :

- ✓ développer deux nouveaux vaccins vétérinaires dirigés contre la toxoplasmose et la néosporose,
- ✓ optimiser leur production industrielle et leur conservation,
- ✓ valider in vitro le potentiel prophylactique du nouveau vaccin contre la toxoplasmose pour l'homme

**Financement :**

Coût total : 999 495 €

FEDER : 399 798 €

**FEDER - Mesure 17**  
**Soutenir les usages innovants en matière d'efficacité énergétique**  
*(gérée par les services de la Région)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
10 000 000,00	3 938 213,10	39,38%	1 027 692,40	10,28%

Cette mesure, dont le taux de programmation de près de 40%, était initialement consacrée au cofinancement de démonstrateurs. Son éligibilité a été étendue, après modification du règlement communautaire et approbation du Comité de suivi du 11 mai 2009, aux travaux liés à l'efficacité énergétique dans le logement social (une enveloppe de 4 M€ a été réservée à cet effet).

Cette ouverture, compte tenu du retard initial de programmation, a permis un rattrapage de son niveau de programmation. De nombreux dossiers sont en cours d'instruction, mais l'analyse technique nécessaire sur ces opérations implique une durée d'expertise importante.

Malgré l'intérêt de la mesure, et dans le cadre de la révision à mi-parcours, il a été proposé à la Commission européenne de retirer 2 Millions d'euros à cette mesure au profit d'autres dont l'avancement est plus marqué.

*Deux exemples de projet financé au titre de la mesure :*

**Amélioration de 15 logements collectifs locatifs à Joué-les-Tours, résidences Les Hirondelles** porté par TOURAINE LOGEMENT ESH (SA d'HLM)

L'objectif global est d'obtenir, par la conception et les prestations retenues lors de la rénovation lourde du bâtiment, un aspect architectural de qualité et une consommation énergétique très inférieure aux critères réglementaires applicables (soit un gain minimum de 80 kWh/m<sup>2</sup>/an par rapport à l'existant). De plus, l'opération doit permettre la réalisation de 3 logements pour Personnes à Mobilité réduite en Rez-de-chaussée. Le projet permettra d'améliorer la performance énergétique de 15 logements

**Financement :**

Coût total : 368 024,85 €  
 FEDER : 73 604,97 €  
 ETAT : 14 064,00 €  
 DEPARTEMENT : 3 900 €  
 AUTRES : 34,920 €  
 Autofinancement 241 535, 88 €



**Installation d'une unité de méthanisation à la BAZOCHE-GOUET** porté par la SARL VICMAN ENERGIE

L'EARL GUERET a souhaité se lancer dans la méthanisation pour valoriser ses déchets et diversifier ses sources de revenus. Par conséquent, l'EARL a créé une SARL pour l'exploitation de l'unité créée. L'unité est en cours de construction.

Les objectifs poursuivis sont de :

- produire de l'énergie renouvelable ;
- piéger un maximum de gaz à effet de serre ;
- rester autonome en fertilisant organique ;
- donner une autre image de l'agriculture au grand public : il est possible d'être éleveur et respectueux de l'environnement.

**Financement :**

Coût total : 681 961 €

FEDER : 150 000 €

ETAT : 200 000 €

Autofinancement : 331 961 €

## Axe 2 : Renforcer l'attractivité territoriale

Le renforcement de l'accessibilité de la région et de ses territoires est la priorité de l'axe 2, notamment au travers du développement des transports alternatifs et des technologies d'information et de communication.

Les principaux enjeux de la région Centre en matière de transport valorisés à travers le programme opérationnel se répartissent sur les actions suivantes :

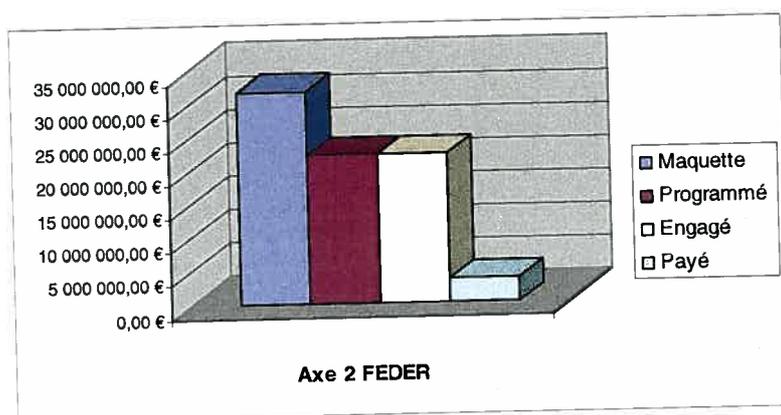
- électrification de la ligne Bourges - Saincaize,
- le fret de proximité
- la promotion des transports urbains publics propres.

Aussi, comme le préconisent les orientations communautaires, le programme opérationnel FEDER, à travers l'axe 2, promeut des transports urbains publics propres, et accompagne les agglomérations dans leurs démarches de valorisation du potentiel de transport collectif pour les déplacements urbains. En complément, ou en articulation, avec les projets de Transports en Commun en Site Propre, il est proposé de soutenir des projets favorisant la recherche et les solutions innovantes dans le cadre de ce type de transport.

Par ailleurs, le soutien au développement des TIC permet :

- de réduire la fracture numérique sur le territoire régional ;
- de répondre aux besoins en très haut débit des collectivités favorisant ainsi leur attractivité ;
- de pérenniser un pôle de compétence TIC chargé entre autre d'assurer un lien privilégié entre les acteurs publics locaux et de favoriser la circulation des informations, de constituer un centre de ressources et d'expertises ;
- de développer une meilleure utilisation des nouvelles technologies de l'information pour les PME.

La dotation financière de l'axe 2 s'élève, avant révision à un coût total de 118,22 M€, dont 32 M€ de FEDER (27,07%). Le Conseil régional du Centre s'est vu déléguer sur cet axe une enveloppe financière de 26,5 M€ de FEDER.



Détails des mesures :

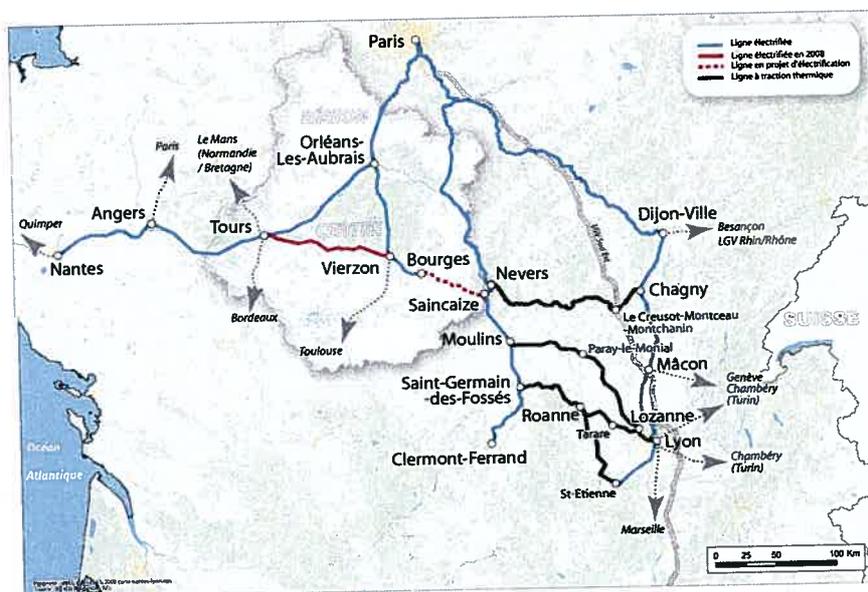
Les mesures connaissant un niveau d'avancement satisfaisant :

**FEDER - Mesure 211**  
**Poursuite de l'électrification de la ligne ferroviaire Bourges-Saincaize**  
*(gérée par les services de la Région)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
10 500 000,00	10 500 000,00	100,00%	0,00	0,00%

Cette mesure vise à poursuivre les travaux d'électrification d'ores et déjà menés au titre de 2 générations de programmes précédents pour la modernisation de la transversale Nantes Lyon. Au titre du programme 2007/2013, il s'agit de financer les études et travaux permettant l'électrification des 58 km de la section ferroviaire Bourges-Saincaize.

La Commission européenne, après analyse du dossier a donné son accord pour le financement de l'opération au cours de l'été 2010. Les crédits correspondants ont donc pu être intégralement programmés.



**FEDER - Mesure 213**  
**Promotion des transports urbains publics propres**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
5 500 000,00	5 500 000,00	100,00%	744 867,91	13,54%

Il s'agit de soutenir des opérations permettant de favoriser l'usage des transports en commun en site propre (TCSP), dès lors que ceux-ci s'intègrent dans une démarche globale de déplacements - Action donnant la priorité aux projets de tramways de Tours et d'Orléans. A ce jour, l'ensemble des crédits ont été programmés.

**FEDER - Mesure 22**  
**TIC : couverture territoriale, gouvernance régionale et renforcement des usages**  
*(gérée par les services de la Région)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
8 500 000,00	5 895 413,55	69,36%	2 898 006,54	34,09%

Cette mesure comporte 2 volets :

- ✓ Accessibilité territoriale et gouvernance régionale des TIC
  - Création d'une plate-forme régionale TIC, support d'initiatives innovantes à l'échelle régionale, comportant un observatoire des TIC piloté par le GIP RECIA
  - Soutien des expérimentations de l'usage des TIC dans le domaine de la santé
  - Couverture territoriale en téléphonie mobile et en haut débit réalisées par les collectivités publiques
    - Equipement en très haut débit des parcs d'activités économiques et friches industrielles des bassins d'emplois touchés par de fortes mutations économiques
- ✓ Développement des usages dans l'économie de la connaissance
  - Développement et déploiement d'Environnements Numériques de Travail pour l'ensemble des publics en formation
  - Développer les usages liés aux TIC sur l'ensemble du territoire régional, grâce à l'appropriation de ces technologies par le grand public et le monde économique en optimisant l'aménagement numérique du territoire régional (fédération de l'ensemble des points d'accès publics à l'internet incluant les Espaces Publics Numériques, sous un même label et création de nouveaux EPN) et en dynamisant la fonction d'animation de ces structures

Cette mesure, au regard de sa dotation initiale, ne sera pas en mesure de répondre à l'ensemble des besoins inventoriés sur le territoire. C'est pourquoi le Comité de suivi, dans le cadre de ses travaux sur la révision à mi-parcours, a proposé à la Commission européenne de l'abonder de 4,5 Millions d'euros supplémentaires.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure :*

**Mise en place d'infrastructures permettant de résorber les zones blanches haut-débit sur la Communauté de Communes du Pays Courvillois** porté par la Communauté de communes du Pays Courvillois

Un nombre certains de lignes présentes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Courvillois ne sont pas éligibles à l'ADSL. La Communauté a par ailleurs décidé de se doter en 2007 de la compétence "création et exploitation d'infrastructures et de réseaux de télécommunication...". La Communauté a donc souhaité la mise en place d'infrastructures permettant de résorber les zones blanches sur son territoire, avec une technologie adaptée aux caractéristiques locales. Ainsi, l'ensemble des lignes devrait pouvoir avoir accès à l'Internet Haut Débit.

Le projet comporte 2 phases :

- un point haut "station de base" composé de plusieurs antennes constituant le centre du système, a déjà été implanté sur le château d'eau d'une des communes (Chuisnes) correspondant à la phase 1.
- deux points relais, composés d'antennes relais posées sur des mats, seront implantés sur deux communes

**Financement :**

Coût total : 66 900 €

FEDER : 16 725 €

CR (CPER) : 23 415 €

CG : 13 380 €

Autofinancement : 13 380 €

Une mesure plus en retrait :

**FEDER - Mesure 212**  
**Soutenir le fret de proximité**  
(gérée par les services de la Région)

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
7 500 000,00	583 125,00	7,78%	0,00	0,00%

Il s'agit, au travers de cette mesure de soutenir la réhabilitation de quelques lignes ferroviaires dédiées à la circulation de trains de fret. L'identification des lignes qui seront soutenues est en cours. Il conviendra néanmoins d'être vigilant sur la réalisation des opérations concernées dans les temps impartis afin d'éviter tout risque de dégageant d'office.

### **Axe 3 : Renforcer l'attractivité durable et la compétitivité des territoires.**

L'objectif général de cet axe 3 est de contribuer au renforcement de l'attractivité durable des territoires et à leur compétitivité, en soutenant des projets qui intègrent les problématiques sociale, économique et environnementale.

La dimension territoriale du programme opérationnel Centre doit à la fois permettre de rendre cohérentes les politiques sectorielles prioritaires proposées dans les axes précédents, mais aussi de s'attacher à cibler des moyens adaptés aux enjeux des territoires infrarégionaux. Ces moyens doivent être coordonnés avec les politiques territoriales déployées aux niveaux local et régional.

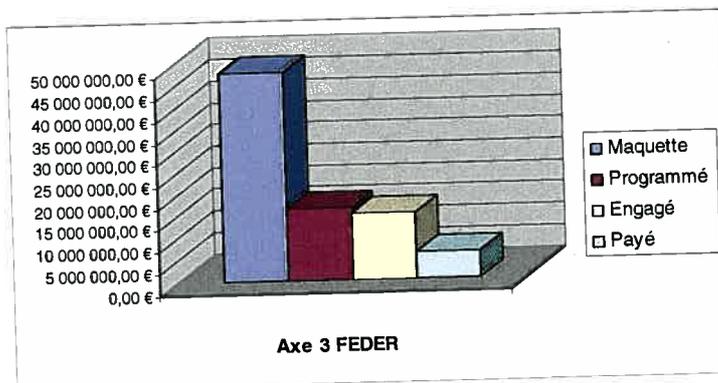
Deux approches sont retenues pour appréhender cette dimension territoriale :

- concentrer une partie du FEDER sur les zones urbaines sensibles afin de renforcer l'accompagnement humain dans les quartiers et le besoin de poursuivre une politique partenariale avec l'Etat et les collectivités impliquées sur ces territoires ;
- privilégier un cadre général et des démarches d'excellence territoriale qui doivent permettre aux territoires de relever leurs défis pour être plus attractifs en fixant des populations et des activités.

Ainsi, il est question de :

- soutenir le dynamisme, la compétitivité et l'attractivité des pôles économiques du sud régional qui jouent un rôle moteur déterminant dans le développement territorial ;
- d'enrichir la connaissance et les méthodes de gestion de la biodiversité, des paysages régionaux et des ressources naturelles ;
- protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel dans le but de développer une offre culturelle touristique, compétitive, d'excellence et vecteur de développement économique.

L'enveloppe FEDER pour cet axe est, avant révision, de 48,31M€ pour un coût total de 120,84 M€ (11 % de ce montant FEDER fait partie de la subvention globale du Conseil régional).



Détails des mesures :

Des mesures en retrait :

Bien que correspondant plus à l'esprit de l'ancienne génération de programmes européens, l'ensemble des mesures de cet axe sont en retrait par rapport à l'avancement moyen du programme.

**Mesure 31**  
**Favoriser un développement durable des espaces urbains fragiles**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
16 000 000,00	5 532 299,90	34,58%	2 829 029,61	17,68%

Cette mesure vise la mise en place de programmes d'actions dans le but de favoriser la régénération des quartiers fragiles dans les agglomérations d'Orléans, Blois et Dreux. Les actions soutenues concernent l'inclusion économique et sociale. Le tout a été mis en place par voie d'appel à projets clos.

Sans être catastrophique, le niveau d'avancement de la mesure est faible, avec des différences importantes selon les sites. Ce taux s'établit à 50,3% pour le programme de l'agglomération de Dreux, à 34% pour celle d'Orléans, et à 16,8% pour la ville de Blois. Cette situation doit toutefois être relativisée, chaque programme disposant d'un calendrier propre de réalisation des actions.

Pour mémoire, suite à l'appel à projets lancé en juillet 2007 auprès des trois contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) retenus par le Préfet de région, soit Blois, Dreux et Orléans, des programmes d'action ont été retenus courant 2008 et ont fait l'objet de la signature d'une convention-cadre par site.

Des modifications notables de certains programmes d'action, particulièrement celui d'Orléans et, dans une moindre mesure celui de Blois, ont été sollicitées au premier

semestre 2010. Il apparaît ainsi que la faisabilité, technique ou financière des opérations dont le retrait du programme était proposé, n'était pas assurée lorsque les programmes ont été établis ; en outre, des retards dans le lancement de certaines actions ont été constatés.

Ces modifications contribuent notamment à marginaliser la dimension « développement économique » des programmes, particulièrement sur Blois et Orléans. Si un accord de principe a été donné à ces demandes, des précisions quant au calendrier de mise en œuvre des nouvelles actions ont été demandées aux collectivités chef de file en début d'été, sans réponse à ce jour. Les avenants aux conventions-cadre n'ont donc pas encore pu être signés.

Enfin, il convient de noter que certaines actions s'avèrent ou s'annoncent comme présentant des sous-réalisations parfois sensibles.

Sans diminuer les enveloppes globales dévolues à chacun des sites, les crédits restants disponibles sur la mesure peuvent être mobilisés utilement sur d'autres mesures plus en tension. C'est pourquoi, dans le cadre de la révision à mi parcours, le Comité de suivi a proposé que la dotation de cette mesure soit diminuée de 1,5 Millions d'euros.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure :*

**Création d'un espace multifonctions aux hameaux de Paul Bert** porté par la commune de Dreux.

La ville de Dreux a programmé la construction d'une salle polyvalente et sportive afin de desservir le secteur constituant les Hameaux de Paul Bert situé en zone urbaine sensible. Un parking de 177 places, des cheminements piétons ainsi que les plantations seront intégrés dans le cadre du projet.

Cette opération doit permettre de répondre aux besoins des populations. En matière d'animation et d'inclusion sociale, l'équipement à construire sur le quartier des Hameaux de Paul Bert devra permettre de répondre aux besoins des deux écoles toutes proches et des associations locales (école maternelle et école élémentaire Paul Bert).

**Financement :**

Coût total : 4 129 475 €  
FEDER : 1 805 315 €

**FEDER - Mesure 32**  
**Soutenir la Compétitivité et le dynamisme des pôles économiques du sud régional**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
9 000 000,00	3 848 905,34	42,77%	206 221,36	2,29%

Cette mesure vise la mise en place de programmes d'actions renforçant le rayonnement et l'attractivité des pôles économiques du sud régional à travers des thèmes tels que la diversification économique, la structuration de l'économie résidentielle et le renouvellement de la fonction productive des territoires.

Les programmes d'actions ont été sélectionnés par voie d'appel à projets. Cette mesure ne rencontre pas de problème particulier. La vigilance est néanmoins concentrée sur le niveau des paiements.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure :*

**Création d'une école d'ingénieur** portée par la CCI de l'Indre

Le projet vise à créer un établissement de l'Ecole d'Ingénieur HEI de Lille à Châteauroux, afin de mettre en place une formation visant à délivrer le titre d'Ingénieur Généraliste. L'établissement de Châteauroux, baptisé HEI CAMPUS CENTRE, sera dédié à l'apprentissage et adossé au CFSA de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre. L'installation d'HEI Campus Centre nécessite la construction d'un immeuble qui assurera les fonctions d'enseignement et de recherche liées aux activités de l'école.

**Financement :**

Coût total : 15 000 000 €  
 FEDER : 2 000 000 €

**FEDER - Mesure 33**  
**Favoriser la structuration du commerce et de l'artisanat**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
5 310 000,00	1 092 971,07	20,58%	348 792,90	6,57%

La mesure 33 a pour objectif de contribuer à l'essor des très petites entreprises et à la compétitivité du territoire, en s'appuyant sur trois interventions prioritaires :

- ✓ l'appui à la connaissance des territoires et des marchés
- ✓ la structuration des filières
- ✓ l'action pour la protection environnementale et le développement durable

La mesure connaît un taux de programmation faible (20,58%). Lors de l'élaboration du programme, cette mesure devait soutenir les opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC). Les réticences de la Commission européenne lors de la négociation du programme, et les conséquences tirées des observations soulevées par la CICC (Commission interministérielle de coordination des contrôles), à l'issue de son audit de gestion en région Centre d'octobre 2006, a conduit le partenariat à réorienter la mesure vers le soutien à des actions collectives menées par les chambres consulaires (développement des filières, prise en compte de l'environnement...). L'ampleur modeste des dossiers explique ce retard dans la programmation, à laquelle il convient d'ajouter les difficultés rencontrées dans la gestion administrative de la mesure (nécessité de décomposer un projet régional en un dossier régional et 6 dossiers départementaux, les dépenses afférentes étant à la fois exposées par la chambre régionale et les chambres départementales, difficultés à obtenir les contreparties nationales).

A la lumière de ces difficultés, et compte tenu de la possibilité de prendre en charge une partie de ces opérations sur le FSE (Fonds social européen), le Comité de suivi dans le cadre de la révision à mi parcours, a proposé que la dotation de cette mesure soit diminuée de 3 Millions d'euros.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure :*

**Réactualisation de l'observatoire de la demande commerciale** porté par la CRCI du Centre

Le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie de la région Centre a réalisé en 2004, en partenariat avec l'Etat et la Région, une première édition de l'Observatoire Régional du Commerce de la région Centre. Il est aujourd'hui nécessaire de le réactualiser. Il s'agit donc pour la CRCI de coordonner l'action du prestataire retenu et de promouvoir sa production.

L'actualisation de cet observatoire permettra donc de disposer d'un ensemble d'informations économiques portant à la fois sur le marché de consommation de chaque bassin de vie de la région et sur l'activité commerciale des principaux pôles marchands. Elle renforcera la connaissance et le suivi du tissu commercial de la région et de sa fréquentation.

**Financement :**

Coût total : 390 065,84 €  
 FEDER : 136 523,00 €  
 REGION : 54 745,00 €  
 Autofinancement 198 797,84 €

**FEDER - Mesure 34**  
**Connaissance, gestion de la biodiversité, des paysages régionaux et des ressources naturelles**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
6 000 000,00	1 283 328,08	21,39%	645 268,44	10,75%

Cette mesure a pour objectif l'amélioration de la connaissance de la biodiversité, des paysages et des ressources naturelles afin de renforcer leur préservation, leur gestion et leur valorisation. Ces actions devront permettre aux territoires accueillant les sites emblématiques d'initier et de conforter leur développement

Les mesures liées à l'environnement (34 « connaissance, gestion de la biodiversité, des paysages régionaux et des ressources naturelles » et 352 « sensibilisation des publics et projets innovants »), rencontrent également un plus faible taux de programmation. Il convient de noter qu'un seul maître d'ouvrage cumule 46% de la programmation sur la mesure 34 et 56% sur la mesure 352.

La faible diversité des porteurs de projets, le faible montant des opérations programmées expliquent en partie cette situation. Il faut ajouter en outre qu'au cours du 1er semestre 2009, des ambiguïtés sont apparues sur les lignes de partage entre les financements du FEDER et ceux du FEADER. Un travail de clarification a été entrepris, donnant lieu à la publication au second semestre 2009 d'un « cahier environnement » diffusé à 600 exemplaires dans les départements.

Cette initiative n'a pas permis de faire décoller la programmation. D'ailleurs, un inventaire de projets « à venir » a mis en évidence un différentiel d'environ 1 M€ sur la mesure 34 et 0,5 M€ sur la mesure 352 entre le « reste à programmer » et les projets affichés. La réunion thématique du 18 octobre a notamment mis en évidence un taux de cofinancement (30%) trop peu attractif, plusieurs opérateurs ayant demandé qu'il soit porté à 40 ou à 50%.

Dans le cadre de la révision à mi parcours, le Comité de suivi a proposé que la dotation de cette mesure soit diminuée de 1 Million d'euros.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure :*

**Accompagnement d'un projet en matière de préservation de la ressource en eau**  
porté par la Commune de Bourges

Le projet vise à généraliser l'expérimentation par la mise en place d'un système de gestion centralisée d'arrosage sur 16 sites de la ville de Bourges consommateurs en eau (stades, jardins publics, rond point...) en vue de réduire la consommation d'eau de la ville.

**Financement :**

Coût total : 81 446 €  
FEDER : 24 439 €

**FEDER - Mesure 35**  
**Développer les actions de sensibilisation et de valorisation**  
**du patrimoine naturel et culturel**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
12 000 000,00	5 004 681,46	41,71%	2 242 959,68	18,69%

Deux volets composent cette mesure :

- o Sous-mesure 351 - Equipements structurants  
**Objectifs** : Soutenir quelques équipements structurants concernant les domaines du tourisme et/ou de la culture et contribuant à renforcer le potentiel de pôles touristiques et/ou culturels et leur capacité d'emplois. Ces équipements devront s'intégrer dans une stratégie de développement et de rayonnement national, voire international et dans une démarche d'excellence.
- o Sous-mesure 352 - Sensibilisation des publics par des projets innovants  
**Objectifs** : Soutenir des actions dans le domaine de la sensibilisation au patrimoine naturel et culturel et aux ressources naturelles (eau, énergie...). Elles devront intégrer des démarches innovantes permettant de valoriser la connaissance afin de sensibiliser et d'informer le grand public, les enfants, les porteurs de projets, les décideurs sur les enjeux environnementaux.

Si le premier volet ne pose pas, à ce jour, de problèmes particuliers, il n'en va pas de même pour le second, pour les motifs évoqués pour la mesure 34. Le Comité de suivi a donc proposé que la dotation de cette sous-mesure soit diminuée de 500 K€ d'euros.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure :*

**Une halle du 17<sup>ème</sup> siècle revit sur le site du château de Chamerolles** porté par le Conseil général du Loiret

Entièrement réhabilitée, la Grande Halle de Chamerolles revit aujourd'hui. Bâtiment durable, elle a été restaurée dans une démarche haute qualité environnementale : chauffage et climatisation grâce à un système de géothermie, isolation thermique et acoustique, éclairage basse consommation...

L'objectif de ce projet est double. En effet, il permet la préservation de cet élément patrimonial important ainsi que la création d'un équipement structurant en matière culturelle et touristique, en particulier le tourisme d'affaires, dans le nord du Loiret.

**Financement :**

Coût total : 3 146 000 €  
 FEDER : 644 000 €



#### **Axe 4 : Assistance technique**

Les crédits d'assistance technique doivent couvrir d'une part les coûts de gestion, de suivi et du contrôle ainsi que de l'évaluation du programme et d'autre part, les dépenses d'animation, de communication et d'actions de publicité, tant vers le grand public que vers les porteurs de projets potentiels. L'axe 4 est doté d'une enveloppe financière de 6,875 M€ de FEDER.

En région Centre, les dépenses cofinancées par l'assistance technique du programme opérationnel FEDER 2007-2013 se répartissent sous deux formes d'utilisation : les dépenses de gestion et d'animation du programme, et les dépenses de communication et d'évaluation.

A titre d'exemple, on pourra noter :

✓ pour la communication :

- la création d'un site internet dédié [www.europe-centre.eu](http://www.europe-centre.eu),
- la création et la diffusion de plaquette d'information
- l'organisation de manifestations à l'attention de publics cibles susceptibles de bénéficier de fonds européens
- la création d'une exposition itinérante sur les fonds européens projets d'ores et déjà réalisés dans chacun des départements

✓ pour l'évaluation :

- la réalisation d'une étude d'évaluation de la méthodologie générale de mise en œuvre des programmes européens et du CPER 2007-2013 en région Centre conduite en 2009. Sa finalité principale était de vérifier la lisibilité, l'efficacité et la cohérence de la mise en œuvre des programmes opérationnels et du CPER, et de permettre, le cas échéant, de réajuster l'organisation mise en place pour l'améliorer.
- Dans la perspective de la révision à mi-parcours du PO FEDER, deux évaluations ont été menées au premier semestre 2010 : l'évaluation de la cohérence externe des programmes PO FEDER et CPER 2007-2013 menée en interne, et celle sur l'innovation et les mutations économiques dans les PO FEDER et FSE et le CPER, réalisée par un cabinet d'évaluation.
- la réalisation à venir d'une évaluation sur la mesure 31 (volet urbain) afin de mieux percevoir les freins à sa mise en œuvre et les pistes d'amélioration dans la perspective d'une future programmation post 2013

#### **Les subventions globales**

Au sein du Conseil régional, la gestion des fonds délégués à la collectivité est assurée, d'une part, par le service « subventions globales » au sein de la Direction de l'Action Publique Européenne et d'autre part, au sein de plusieurs Directions Déléguées.

Le rôle du service Subventions globales s'articule autour de trois missions principales :

- La gestion des dossiers qui relève soit d'une dimension transversale (TIC, Pôle efficacité énergétique) soit lorsque le porteur de projet est maître d'ouvrage ;
- Un appui méthodologique et juridique auprès des Directions opérationnelles qui sont amenées à gérer des dossiers FEDER et FSE ;

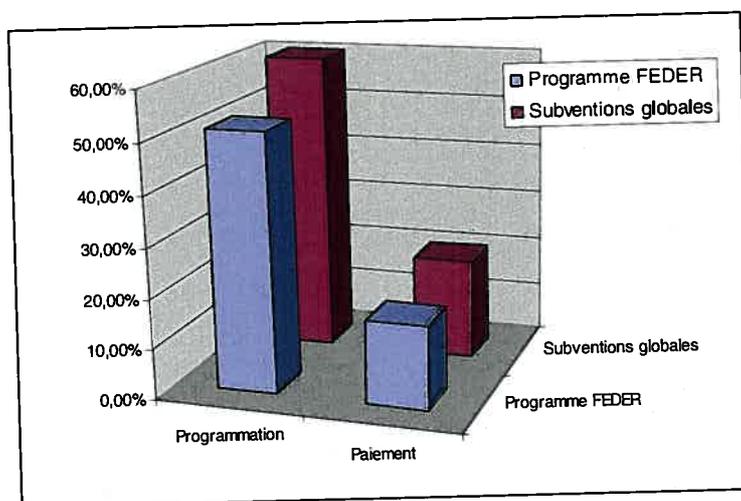
- La gestion administrative et budgétaire des subventions globales en lien avec les autorités de gestion (SGAR, DIRECCTE Centre).

Les Directions opérationnelles qui possèdent l'expertise sur les thématiques prioritaires (Innovation, Recherche etc.) accompagnent au plus près les bénéficiaires potentiels en cohérence avec les dispositifs régionaux existants.

La Région Centre gère, par délégation, 7 mesures opérationnelles sur les 16 que comprend le PO FEDER.

Cela représente, avant révision à mi parcours, 40,68% des crédits FEDER (42,72% après révision).

De façon globale, on peut noter le bon avancement des mesures qui connaissent aussi bien en termes de programmation que de paiements un meilleur avancement que les mesures gérées par les services de l'Etat.



La pertinence d'une gestion par la Collectivité tient à plusieurs éléments :

- ✓ La gestion de mesures correspondant à ses compétences et à ses champs d'intervention habituels
- ✓ Une bonne connaissance des problématiques régionales et des besoins du territoire
- ✓ Une relation de confiance avec les acteurs de terrain, bénéficiaires potentiels des fonds
- ✓ La capacité de produire les contreparties financières nécessaire à la mobilisation des fonds européens.
- ✓ Une organisation et une expertise des services au service des bénéficiaires de fonds

S'agissant du dégagement d'office, les mesures gérées par la Région participent avantageusement à l'atteinte des objectifs par l'ensemble du programme. En effet, que ce soit au regard de l'ancienne règle de calcul (la plus stricte) ou de la nouvelle (assouplissement en raison de la crise) les subventions globales ont dépassé largement les objectifs fixés.

## 4-2 Le FSE (Fonds Social Européen)

### 4-2-1 Rappel sur les objectifs du PO et sur les mesures du PO (dont évolution par rapport à 2000-2006).

Le FSE, sur cette génération 2007/2013, est désormais régi par un programme national se déclinant notamment au travers de volets régionaux (gérés en région par l'Etat, les conseils régionaux et autres gestionnaires de subventions globales) et d'un volet national (Etat). Il vise à soutenir les politiques nationales et régionales en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.

En région Centre, le choix a été fait de concentrer l'effort sur deux enjeux prioritaires :

- Permettre aux salariés et aux entreprises d'affronter les mutations technologiques, économiques et démographiques, actuelles et à venir, en les anticipant et les accompagnant,
- Permettre aux demandeurs d'emploi et aux publics fragilisés de s'insérer professionnellement.

A ce titre, ce sont plus de 138 millions d'Euros qui ont été affectés initialement par l'Europe à la région Centre sur les sept années que couvre le programme. Ce montant a été revu à la baisse (133 Millions d'euros) par le jeu du dégagement d'office et de la programmation dynamique (« dégagement d'office national »).

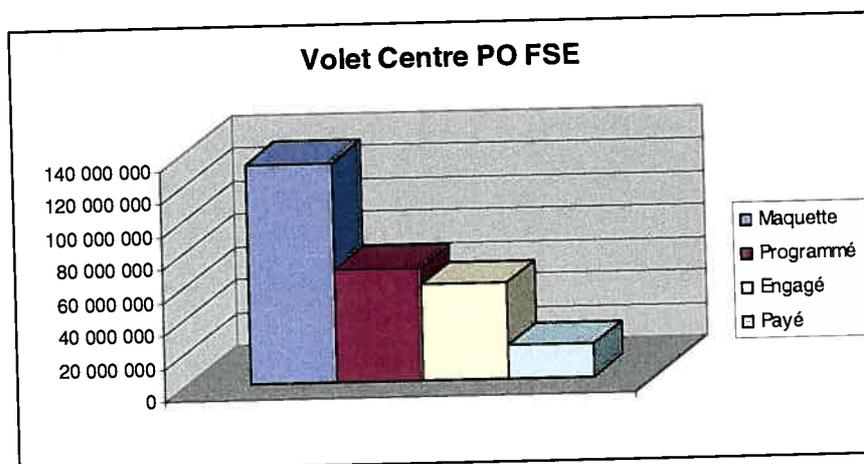
### 4-2-2 Exécution du Programme Opérationnel sur son volet « Centre »

Organisé autour de 5 axes, le volet régional Centre du PO national FSE se compose tel que décrit dans le tableau qui suit.

Au 3 janvier 2011, le volet régional du FSE enregistrait un niveau de programmation de 51,11% :

- ✓ Inférieur à la moyenne nationale (55,83%) ainsi qu'au seul volet national (53,07%),
- ✓ également inférieur à un niveau de programmation théorique optimal situé à 57,14%.

A la même date, le niveau de paiement se situe à 15,09%, chiffre légèrement inférieur à celui de la moyenne nationale (16,23%). A noter tout de même le retrait du volet national dont le niveau de paiement se situe à 12,19%.



**Montant enveloppe financière totale FSE**

Axe/Mesure	Intitulé	Montant FSE	Dont gestion CR	Taux axe	Coût total
<b>Axe 1</b>	<b>Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques</b>	<b>43 919 676,00 €</b>	<b>24 940 000,00 €</b>	<b>45,42%</b>	<b>96 696 776,75 €</b>
<b>Mesure 11</b>	<b>Anticiper et gérer les mutations économiques</b>	<b>5 649 676,00 €</b>	<b>2 850 000,00 €</b>	<b>45,42%</b>	12 438 740,64 €
Ss mesure 111	Anticipation et prévention des mutations économiques	1 199 676,00 €		45,42%	2 641 294,58 €
Ss mesure 112	Pratiques innovantes et préventives de gestion des ressources humaines	3 250 000,00 €	2 850 000,00 €	45,42%	7 155 438,13 €
Ss mesure 113	Accompagnement des mobilités et du reclassement des salariés	1 200 000,00 €		45,42%	2 642 007,93 €
<b>Mesure 12</b>	<b>Développement des compétences et amélioration de la qualification</b>	<b>33 080 000,00 €</b>	<b>16 900 000,00 €</b>	<b>45,42%</b>	72 831 351,83 €
Ss mesure 121	Développement de l'apprentissage et de l'alternance	9 500 000,00 €	9 500 000,00 €	45,42%	20 915 896,08 €
Ss mesure 122	Stratégies globales de vieillissement actif	520 000,00 €		45,42%	1 144 870,10 €
Ss mesure 123	Accès à la formation des salariés qui en sont les plus éloignés	20 300 000,00 €	5 000 000,00 €	45,42%	44 693 967,42 €
Ss mesure 124	Développement de la validation des acquis de l'expérience	2 760 000,00 €	2 400 000,00 €	45,42%	6 076 618,23 €
<b>Mesure 13</b>	<b>Soutien à la création d'activité et promotion de l'esprit d'entreprise</b>	<b>5 190 000,00 €</b>	<b>5 190 000,00 €</b>	<b>45,42%</b>	11 426 684,28 €
Ss mesure 131	Accompagnement des créateurs ou repreneurs d'activités	5 190 000,00 €	5 190 000,00 €	45,42%	11 426 684,28 €
Ss mesure 132	Professionnalisation des réseaux de la création d'activités	0,00 €		45,42%	0,00 €
<b>Axe 2</b>	<b>Amélioration de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi</b>	<b>16 400 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50,48%</b>	32 488 114,10 €
<b>Mesure 21</b>	<b>Soutien à la modernisation du service public de l'emploi</b>	<b>10 000 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50,48%</b>	19 809 825,67 €
Ss mesure 211	Accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi non indemnisés	10 000 000,00 €		50,48%	19 809 825,67 €
Ss mesure 212	Accès des jeunes au marché du travail par l'accueil et l'orientation	5 000 000,00 €		50,48%	9 904 912,84 €
Ss mesure 213	Coordination des acteurs de l'emploi	1 400 000,00 €		50,48%	2 773 375,59 €
<b>Mesure 22</b>	<b>Politiques actives du marché du travail pour l'accès et le retour à l'emploi des DE</b>	<b>19 550 000,00 €</b>	<b>18 000 000,00 €</b>	<b>50,48%</b>	38 728 209,19 €
Ss mesure 221	Actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes	17 050 000,00 €	16 000 000,00 €	50,48%	33 775 752,77 €
Ss mesure 222	Accès et participation durable des femmes au marché du travail	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	50,48%	4 952 456,42 €
Ss mesure 223	Intégration professionnelle des migrants sur le marché du travail	0,00 €		50,48%	0,00 €
<b>Axe 3</b>	<b>Cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations</b>	<b>40 675 500,00 €</b>	<b>2 400 000,00 €</b>	<b>50,39%</b>	<b>80 721 373,29 €</b>
<b>Mesure 31</b>	<b>Cohésion sociale</b>	<b>32 245 500,00 €</b>	<b>2 400 000,00 €</b>	<b>50,39%</b>	63 991 863,46 €
Ss mesure 311	Accompagnement des politiques de l'Etat pour renforcer la cohésion sociale	10 270 000,00 €	2 400 000,00 €	50,39%	20 381 027,98 €
Ss mesure 312	Accompagnement des politiques des communes et des structures intercommunales	4 200 000,00 €		50,39%	8 334 987,10 €
Ss mesure 313	Accompagnement des politiques d'insertion des départements	17 775 500,00 €		50,39%	35 275 848,38 €
<b>Mesure 32</b>	<b>Inclusion sociale</b>	<b>6 230 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50,39%</b>	12 363 564,20 €
Ss mesure 321	Soutien des publics ayant des difficultés particulières d'insertion	3 630 000,00 €		50,39%	7 203 810,28 €
Ss mesure 322	Lutte contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce	2 600 000,00 €		50,39%	5 159 753,92 €
<b>Mesure 33</b>	<b>Lutte contre les discriminations</b>	<b>2 200 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50,39%</b>	4 365 945,62 €
Ss mesure 331	Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité	700 000,00 €		50,39%	1 389 164,52 €
Ss mesure 332	Actions en faveur des habitants des zones urbaines sensibles	1 500 000,00 €		50,39%	2 976 781,11 €
<b>Axe 4</b>	<b>Capital humain, mise en réseau, innovation et actions transnationales</b>	<b>7 944 007,00 €</b>	<b>1 430 000,00 €</b>	<b>55,46%</b>	<b>14 323 849,62 €</b>
<b>Mesure 41</b>	<b>Capital humain : adaptation de l'offre de formation et du système d'orientation</b>	<b>2 850 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>55,46%</b>	5 138 838,80 €
Ss mesure 411	Innovations et adaptations pédagogiques	1 690 000,00 €		55,46%	3 047 241,25 €
Ss mesure 412	Mesures d'ingénierie en matière d'orientation et de formation	1 160 000,00 €		55,46%	2 091 597,55 €
<b>Mesure 42</b>	<b>Partenariats, mise en réseau et initiatives locales pour l'emploi et l'inclusion</b>	<b>3 664 007,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>55,46%</b>	6 606 575,91 €
Ss mesure 421	Promotion de la bonne gouvernance territoriale	200 000,00 €		55,46%	360 620,27 €
Ss mesure 422	Mise en réseau et professionnalisation des acteurs de l'insertion	1 364 007,00 €		55,46%	2 459 442,84 €
Ss mesure 423	Initiatives locales : accès au FSE des petits porteurs de projets associatifs	2 100 000,00 €		55,46%	3 786 512,80 €
Ss mesure 424	Promotion de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication	0,00 €	0,00 €	55,46%	0,00 €
<b>Mesure 43</b>	<b>Actions innovantes transnationales ou interrégionales</b>	<b>1 430 000,00 €</b>	<b>1 430 000,00 €</b>	<b>55,46%</b>	2 578 434,91 €
Ss mesure 431	Projets innovants et expérimentaux	700 000,00 €	700 000,00 €	55,46%	1 262 170,93 €
Ss mesure 432	Partenariats pour l'innovation			55,46%	0,00 €
Ss mesure 433	Coopération transnationale et interrégionale pour la mobilité	730 000,00 €	730 000,00 €	55,46%	1 316 263,97 €
<b>Axe 5</b>	<b>Assistance technique</b>	<b>4 908 715,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>70,00%</b>	<b>7 012 450,00 €</b>
<b>Mesure 51</b>	<b>Assistance technique</b>	<b>4 908 715,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>70,00%</b>	7 012 450,00 €
<b>Total</b>		<b>133 397 898,00 €</b>	<b>46 770 000,00 €</b>		269 970 772,96 €

S'agissant du dégagement d'office, le volet régional du FSE pourrait se trouver en mauvaise posture si l'Etat, comme il semble vouloir le faire, décide de maintenir l'ancienne règle de calcul. Si tel était le cas, le volet régional Centre serait amputé de 2M€ de FSE, alors même que les assouplissements actés par la Commission européenne en la matière, permettent au territoire régional de conserver l'intégralité de ses crédits.

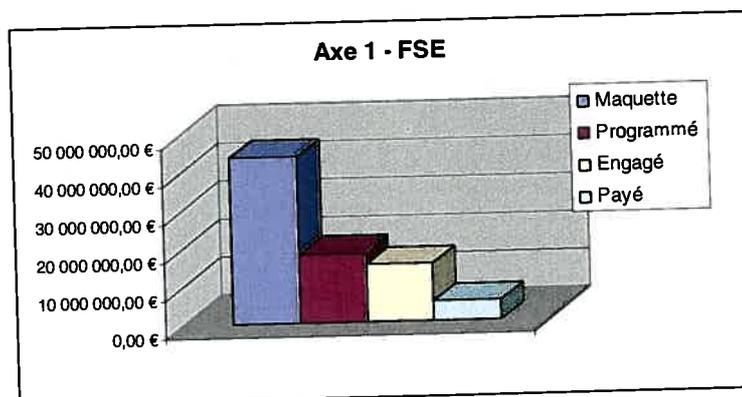
Interrogés sur ce point, les services de la Commission européenne ont bien confirmé que seule la nouvelle règle, favorable à la région Centre, serait appliquée au PO FSE. La position de l'Etat, qui consisterait néanmoins à conserver une méthode de calcul obsolète, revient à récupérer, arbitrairement, des crédits afin de les ramener sur le volet national, au bénéfice des propres politiques de l'Etat.

Cette situation, dénoncée par la Région, par courrier du 4 janvier 2011 n'est pourtant pas un fait isolé. En effet, l'Etat a créé, en parallèle du dégagement d'office, une nouvelle règle : « la programmation dynamique » qui lui permet également de récupérer, sur les volets régionaux FSE (axes 1, 2 et 4) des crédits qui ne seraient pas consommés dans les délais impartis.

### **Axe 1 : Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques**

Cet axe est consacré à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, au reclassement ou reconversion de salariés confrontés à des licenciements économiques ; à une meilleure qualification des salariés des PME en développant l'accès à la formation, à l'apprentissage, à la VAE ; au soutien à la création d'activité et à la reprise transmission d'entreprise. Doté de près de 44 Millions d'euros, il est l'axe le plus doté du programme, choix délibéré du partenariat qui souhaitait mener une intervention forte sur les questions liées aux mutations économiques.

Néanmoins, son avancement reste en dessous du reste du programme tant au niveau de la programmation que des paiements, certains dispositifs ayant du mal à prospérer pour des raisons multiples qui peuvent tenir à la situation économiques des porteurs de projets concernés, à une animation qu'il conviendrait de développer plus étroitement entre les services de l'Etat et de la Région, voire aux règles de gestion du FSE très contraignantes.



Détails des mesures :

**FSE - Mesure 111**  
**Anticipation et prévention des mutations économiques**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
1 199 676,00	445 242,15	37,11%	10 642,00	0,89%

Cette mesure a pour vocation de mettre en place un système plus efficace d'anticipation et de gestion.

Elle a connu une montée en puissance récente, mais peu de projets bénéficient de son soutien.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

**09/2009-08/2010 - Plateforme de mutation (NEKOE)**

L'objectif de cette plateforme des métiers collaborative est d'accompagner des entreprises de tous secteurs et de toutes tailles dans leurs recherches de nouveaux champs de croissance et dans leur mutation induite par le développement d'activités innovantes de services.

La plateforme de mutation vise à :

- former les dirigeants et les équipes projets aux méthodologies et outils de l'innovation par les services ;
- designer, simuler et tester des concepts de services innovants pour donner une infrastructure concrète de transformation des entreprises industrielles et de développement des entreprises de services ;
- fédérer et donner un lieu physique pour l'innovation dans les services dans une logique de démonstrateur ;
- offrir son expertise au niveau national puis international

Coût total : 516 510,88 € TTC dont FSE 236 510,88 €

**FSE - Mesure 112**  
**Pratiques innovantes et préventives de gestion des ressources**  
**humaines pour anticiper les évolutions dans les PME/PMI**  
*(gestion partagée entre l'État et la Région)*

	Maquette	Programmé		Payé	
		Montant	%	Montant	%
<b>Volet régional</b>	3 250 000,00	928 490,16	28,57%	65 566,43	2,02%
<b>dont Subv globale Région</b>	2 850 000,00	655 684,05	23,01%	65 566,43	2,30%

Il s'agit ici d'inciter les entreprises, les branches et les structures de gouvernance des pôles de compétitivité ou des pôles régionaux de développement économique à mettre en œuvre des démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Dans un contexte de crise, il est difficile pour les entreprises de monter ce type d'opérations. Une ingénierie plus importante serait à mettre en place auprès des porteurs de projets potentiels afin de les soutenir dans ces démarches complexes.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

**2008 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour les entreprises artisanales**, projet porté par la CMA 37

L'objectif est de sensibiliser les entreprises à la gestion des Emplois et des Compétences. Le dispositif GEHODES, développé en inter consulaire avec l'Agriculture doit permettre de :

- sensibiliser les entreprises artisanales
- d'accompagner des entreprises dans une démarche de GPEC.

A travers cette démarche, il s'agit d'amener le chef d'entreprise à aborder de façon stratégique la gestion des ressources humaines. Le Diagnostic Ressources Humaines permet :

- ✓ D'identifier les enjeux de la gestion des ressources humaines,
- ✓ De repérer les points forts et les axes de progrès,
- ✓ D'initier ou de mettre en œuvre des solutions adaptées,

**Financement :**

Coût total : 50 490,98€ dont FSE 10 098,20€

**FSE - Mesure 113**  
**Accompagnement des mobilités et du reclassement des salariés**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
1 200 000,00	188 594,00	15,72%	0,00	0,00%

Plusieurs objectifs pour cette mesure :

- ✓ Accompagner le reclassement des salariés privés de leur emploi à l'issue des licenciements économiques
- ✓ Favoriser la reconversion professionnelle des salariés
- ✓ Sécuriser les trajectoires individuelles des salariés

Cette mesure fonctionne difficilement malgré les besoins liés au contexte économique actuel. L'inadéquation entre les procédures FSE et la nécessaire réactivité à mettre en œuvre dans ce type de démarche explique sans doute ces mauvais chiffres. La question du portage de ce type d'opération se pose également.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

**2009-06/2010 - Développement des compétences et mutation technologique (SAS ROTOTECHNIQUES - à Descartes 37)**

Cette entreprise spécialisée dans l'imprimé sur ROTATIVE, a dû renouveler une partie de son parc de machine afin d'éviter de se séparer d'une partie de ses collaborateurs. Elle a préféré adopter une stratégie de diversification en investissant dans des machines feuille grand format 4 ou 8 couleurs plus vernis.

L'objectif de ce projet de formation est, d'une part, d'élargir les compétences des salariés pour une meilleure autonomie en recherchant la qualité et, d'autre part, de professionnaliser les salariés qui seront amenés à évoluer ou à changer de métiers au sein de l'entreprise.

Ces formations concernent 12 salariés sur les 19 conducteurs et 22 aides conducteurs.

Coût total : 471 487 € HT dont FSE 188 594 €

**FSE - Mesure 121**  
**Développer l'apprentissage**  
*(gérée par les services de la Région)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
9 500 000,00	4 925 845,15	51,85%	2 777 124,91	29,23%

Il s'agit de développer quantitativement et qualitativement l'apprentissage, de favoriser l'accès à cette voie d'insertion professionnelle durable aux populations rencontrant des difficultés et de résoudre les problèmes affectant la réussite et l'obtention de la qualification visée

Cette mesure ne rencontre aucune difficulté et bénéficie des contreparties financières apportées par la Région, qui trouve, au travers de cette mesure, un outil de soutien efficace à ses propres politiques.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

**PROJET D'ETABLISSEMENT 2008** porté par le CFA du Bâtiment d'Indre-et-Loire

Dans le cadre des conventions portant création des Centres de Formation d'Apprentis, la Région a fait obligation aux CFA de s'engager dans une démarche d'accompagnement des jeunes en difficulté scolaire afin de leur permettre d'obtenir une qualification professionnelle validée par un diplôme.

Le projet d'établissement présenté par le CFA du bâtiment d'Indre et Loire (AFORPROBA 37) s'inscrit pleinement dans cette dynamique puisqu'il prévoit un accompagnement des apprentis tout au long de leur parcours de formation.

L'accompagnement proposé par le CFA concerne l'ensemble des 1 003 apprentis de niveaux V et IV. Il se décline par grandes actions portant plus particulièrement sur :

- La prise en charge des jeunes en grande difficulté scolaire avec en particulier la lutte contre l'illettrisme.
- Suivi des jeunes en entreprise.
- Médiation apprentis/entreprise.

**Financement :**

Coût total : 143 518,00€ dont FSE 54 659,00€

**FSE - Mesure 122**  
**Stratégies globales de vieillissement actif**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
520 000,00	0,00	0,00%		0,00%

La mesure vise à favoriser le maintien et le retour à l'emploi des plus de 50 ans pour atteindre un taux d'emploi de 50% des 55-64 ans à l'horizon 2010. Aucun projet n'a été programmé sur cette mesure, sans doute faute de sensibilisation des entreprises sur ces questions. La question du portage se pose également.

**FSE - Mesure 123**  
**Développement de l'accès à la formation des salariés qui en sont les plus éloignés, notamment dans les PME/PMI**  
*(gestion partagée entre l'Etat et la Région)*

	Maquette	Programmé		Payé	
		Montant	%	Montant	%
<b>Volet régional</b>	20 300 000,00	8 529 751,34	42,02%	1 470 360,10	7,24%
<b>dont Subv globale Région</b>	5 000 000,00	2 664 717,18	53,29%	56 936,80	1,14%

Il s'agit de préparer l'avenir et de faire progresser la sécurisation des trajectoires professionnelles des actifs occupés, renforcer l'accès à la formation continue tant des femmes que des personnels de bas niveaux de qualification et des travailleurs fragilisés dans l'entreprise et en priorité ceux des PME et TPE

Cette mesure avait, entre autres, pour ambition de financer le dispositif VISA mis en place par la Région Centre. Aujourd'hui, il apparaît évident que la compatibilité est difficile à trouver entre les contraintes de gestion du FSE (qui est plus facilement mobilisable sur des dispositifs collectifs) et la philosophie générale des Visas (démarche individuelle de formation non contraignante).

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

**2009 à 2011 - Professionnalisation de l'équipe chocolaterie pour la conquête de nouveaux marchés nécessitant la maîtrise des nouvelles techniques** (Biscuiterie Chocolaterie Mercier à Baugy - 18)

Petite entreprise de 26 salariés en forte croissance dans le domaine de la chocolaterie, elle met en place un programme de formation (2009-2010-2011) pour accompagner son développement stratégique en professionnalisant ses salariés.

L'objectif de ce plan est de :

- renforcer les compétences des salariés de l'atelier chocolat,
- améliorer la performance technique de l'entreprise dans la maîtrise de nouvelles technologies culinaires,
- transmettre les savoir-faire et les méthodes de travail auprès des nouveaux chocolatiers à recruter.

Ce projet de formation concerne 9 salariés dont 8 de bas niveau de qualification. Les formations techniques seront transférables dans tous les métiers de bouche et les formations générales (ordonnancement, qualité...).

Coût total : 431 970 € HT dont FSE 194 386 €

**FSE - Mesure 124**  
**Validation des acquis de l'expérience**  
*(gestion partagée entre l'Etat et la Région)*

	Maquette	Programmé		Payé	
		Montant	%	Montant	%
<b>Volet régional</b>	2 760 000,00	330 482,57	11,97%	27 107,84	0,98%
<b>dont Subv globale Région</b>	2 400 000,00	330 482,57	13,77%	27 107,84	1,13%

L'objet de la mesure est de développer la validation des acquis de l'expérience en tant qu'élément clé de la formation tout au long de la vie, de dépasser l'approche individuelle de la validation des acquis de l'expérience.

La VAE est un dispositif de formation tout au long de la vie et peut concerner une personne à toutes les étapes de sa vie professionnelle (salarié, demandeur d'emploi...). Or le ciblage par public prévu au PO FSE constitue une segmentation qui est un frein à la mobilisation du FSE sur ces questions pourtant très importantes pour les habitants du territoire régional.

Par ailleurs, l'envergure et les montants des projets concernés ne sont pas très compatibles avec la machine administrative du FSE.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

**VAE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES**

L'intervention du point relais conseil se situe dans le cadre du dispositif d'information conseil en VAE coordonné par l'Etat et la Région tel que défini dans ce projet.

Le service assuré par le Point relais conseil consiste à :

- informer les personnes sur les caractéristiques et les principes généraux de la VAE,
- réaliser un diagnostic de la situation afin de clarifier le projet et d'évaluer la pertinence de la VAE au regard de la problématique des personnes dans une logique de parcours d'accès à la qualification ;
- assurer un conseil individualisé dans le choix des certifications les plus pertinentes et des moyens de validation les plus en rapport avec les objectifs de la personne en tenant compte notamment des caractéristiques propres aux différentes modalités de VAE.
- organiser un suivi du service rendu à la personne ainsi qu'un suivi statistique de son activité.

Publics accueillis : 376 salariés en emploi.

**Financements :**

Coût total : 62 141,34€ dont FSE 27 963,60€

**FSE - Mesure 131**  
**Accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises et/ou d'activités**  
*(gérée par les services de la Région)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
5 190 000,00	2 870 681,02	55,31%	898 569,44	17,31%

La mesure vise à stimuler et consolider la création d'activités porteuses d'emploi et de valeur ajoutée économique et sociale et à assurer le maintien au niveau des territoires d'un tissu de très petites entreprises ou de petites et moyennes entreprises qui en constituent l'ossature économique.

Cette mesure ne rencontre aucune difficulté dans sa mobilisation. Elle a d'ores et déjà fait l'objet d'une réaffectation de crédits et pourrait être à nouveau abondée dans le courant de l'année 2011 (négociation en cours avec les services de l'Etat).

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

**2008-ESPACE PERMANENT DE RESSOURCES POUR LA CREATION REPRISE  
ENTREPRISE-CCI45**

Le dispositif vise à accompagner les porteurs de projet création reprise, demandeurs d'emploi ou salariés, dans leur parcours de formation / accompagnement modulaires et individualisés. Le projet doit permettre d'apporter les compétences nécessaires à la création / reprise d'entreprise et accompagner les porteurs de projet dans la mise en forme de leur idée, dans la constitution de leur dossier de création / reprise, dans leur démarche auprès des différents professionnels (banques...) dans l'objectif final de fiabiliser la démarche de créateur repreneur d'entreprises à toutes les étapes de son parcours.

Dans ce contexte, le parcours mis en œuvre, qui s'inscrit dans un dispositif régional cohérent, est construit dans le cadre d'une action d'une durée 274 heures par bénéficiaire et qui se déroule de la façon suivante :

- un parcours de formation modulable en fonction des connaissances, du contenu du projet et de son état d'avancement d'une durée de 12 (de l'idée au lancement du projet), de 8 (finalisation au lancement) ou 4 semaines (lancement du projet) ;
- la construction d'un dossier par le candidat et sa validation par un jury d'expert ;
- le suivi du candidat pendant et post formation dans le cadre de rendez vous collectifs, d'entretien et d'un dispositif de suivi.

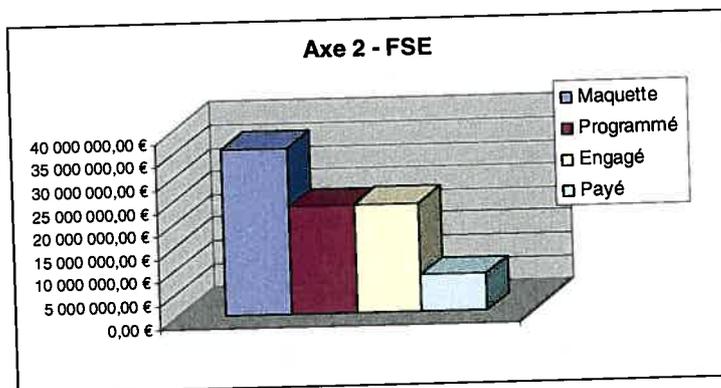
**Financements :**

Coût total : 138 953,21€ dont FSE 69 476,00€

## Axe 2 : Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi

Cet axe vise l'efficacité du service public de l'emploi, formation des jeunes et des adultes, l'aide au retour à l'emploi des femmes, des seniors et des demandeurs d'emploi non indemnisés ou bénéficiaires de minima sociaux, et l'intégration des migrants.

Doté de près de 36 millions d'euros de FSE, la mesure connaît un bon avancement tant en termes de programmation que de paiement.



Détails des mesures :

**FSE - Mesure 211**  
**Accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi non indemnisés**  
**présentant un risque élevé de chômage de longue durée**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
10 000 000,00	9 999 900,00	100,00%	2 099 997,00	21,00%

Il s'agit d'apporter des réponses différenciées et ciblées en fonction de la distance à l'emploi de chaque demandeur d'emploi, et d'assurer une équité de traitement en direction de l'ensemble des demandeurs d'emploi

Mesure destinée à Pôle Emploi.

L'objectif est d'améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi non indemnisés les plus défavorisés, pris en charge dans le cadre du parcours de recherche accompagnée, en soutenant les aides et les prestations sous-traitées par l'ANPE.

A ce titre seront mobilisées les aides et prestations suivantes :

- accompagnement dans le cadre de la recherche d'emploi
- accompagnement dans le cadre de la définition du projet professionnel
- accompagnement dans le cadre de la mobilisation vers l'emploi

10 000 000 € de FSE pour un taux d'intervention de 50 %

Au regard des montants en jeu et de la nature des dépenses concernées, on pourra s'interroger sur la plus value communautaire de tels financements. Le FSE vient ici abonder les politiques de l'Etat, sans que celles-ci n'aient été modifiées de quelques façons que ce soit (mis en adéquation avec les particularités régionales par exemple). Et

ce, alors même que le volet national du FSE soutient également les actions de pôle emploi.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

05/2008-04/2011 - **Accompagnement des demandeurs d'emploi non indemnisés présentant un risque élevé de chômage longue durée (ANPE)**

Coût total : 15 799 800 € TTC dont FSE 7 899 900 €

**FSE - Mesure 212**  
**Accès des jeunes au marché du travail par un renforcement de l'accueil et de l'orientation**  
(gérée par l'Etat)

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
5 000 000,00	1 714 560,18	34,29%	795 364,04	15,91%

Cette mesure vise l'accompagnement vers l'emploi durable des jeunes en difficulté.

Des incertitudes existent quant à la mobilisation de cette mesure. En effet, celle-ci est principalement destinée aux actions des missions locales pour lesquelles l'Etat a décidé de ne plus accorder de financement FSE.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

2008 - **Renforcer l'accueil et l'orientation des jeunes de moins de 26 ans** (Mission locale de Romorantin - 41)

La PAIO de Romorantin dont le bassin d'emploi est caractérisé par un faible taux de qualification, propose un accompagnement spécifique aux jeunes les plus en difficultés, de moins de 26 ans habitant l'arrondissement de Romorantin et ayant quitté le système scolaire (bas niveau de qualification ou sans qualification)

Cet accompagnement se traduira par la transcription d'au moins 3 entretiens annuels au bénéfice du jeune, au sens de l'application parcours 3 (entretien, atelier ou information collective) au cours desquels le jeune se verra préconiser au moins une proposition d'emploi, de formation ou de projet professionnel.

Ce projet doit concerner 494 jeunes.

Coût total : 110 968 € TTC dont FSE 34 016 €

**FSE - Mesure 213**  
**Coordination des acteurs de l'emploi**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
1 400 000,00	180 500,00	12,89%	122 409,47	8,74%

Il s'agit d'améliorer le fonctionnement du marché du travail en favorisant la coordination des acteurs de l'emploi et de la formation et de favoriser la mise en cohérence des dispositifs dans le cadre d'une action territorialisée

Les financements des maisons de l'emploi, dont les cahiers des charges sont en cours de révision, sont en question sur le FSE. Il existe donc désormais des incertitudes quant à la consommation de cette mesure.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

**2010 - Plate-forme des Métiers (CA de Châteauroux - 36)**

La plateforme des métiers en coordination avec tous les acteurs de l'emploi, vise à favoriser le développement local en apportant des réponses partenariales et réactives aux besoins de recrutement et de formation des entreprises.

Elle a pour mission de :

- Favoriser les conditions de développement des entreprises, pérenniser leurs activités, en présentant un personnel au plus proche de leurs attentes préalablement définies ;
- Sensibiliser, repérer et orienter les candidats ;
- Instaurer une mise en relation ;
- Mobiliser tous les dispositifs afin de favoriser l'accès à l'emploi.

Cette opération a pour objectif de mettre en place des actions de prévisions de main d'œuvre, de mobilisation des publics et des acteurs, et de prospection des entreprises sur le département de l'Indre et plus particulièrement sur le territoire de la CAC. Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi et à tout public volontaire pour s'inscrire dans une démarche d'accès à l'emploi ou de reconversion.

Coût total : 82 000 € TTC dont FSE 42 000 €

**FSE - Mesure 221**  
**Actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes**  
*(gestion partagée entre l'Etat et la Région)*

	Maquette	Programmé		Payé	
		Montant	%	Montant	%
<b>Volet régional</b>	17 050 000,00	10 245 862,10	60,09%	4 361 895,21	25,58%
<b>dont Subv globale Région</b>	16 000 000,00	10 245 862,10	64,04%	4 361 895,21	27,26%

La mesure vise les objectifs suivants :

- ✓ Renforcer les qualifications et sécuriser les parcours professionnels des demandeurs d'emploi
- ✓ Répondre rapidement aux évolutions du marché du travail
- ✓ Favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans

Cette mesure, pour sa partie gérée par la Région est intégralement mobilisée sur les dispositifs de formation professionnelle.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

**BEP réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques-GRETA du Loir et Cher-2007** porté par la Région

La qualification regroupe les actions permettant : en premier lieu et en priorité, l'acquisition d'une certification inscrite au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) ou d'un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) de branche et en second lieu, l'obtention d'une validation reconnue ou d'une attestation de compétences.

**Formation :** BEP RÉALISATION D'OUVRAGES CHAUDRONNES ET DE STRUCTURES MÉTALLIQUES

**Objectifs opérationnels :** préparer et réaliser une fabrication, décoder des documents, réaliser des dessins, préparer le poste de travail, installer et monter des éléments d'ouvrage, communiquer, organiser et conduire une recherche d'emploi, faire preuve de ses acquisitions.

**Contenu pédagogique :** mathématiques, sciences, français, histoire, géographie, vie sociale et professionnelle, langue vivante, étude d'un élément d'ouvrage préparation du travail, technologie et réalisation d'un élément.

**Financements :**

Coût total : 72 585,00 € dont FSE 36 292,50€

**FSE - Mesure 222**  
**Amélioration et développement de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail**  
*(gestion partagée entre l'Etat et la Région)*

	Maquette	Programmé		Payé	
		Montant	%	Montant	%
<b>Volet régional</b>	2 500 000,00	1 302 389,58	52,10%	650 251,14	26,01%
<b>dont Subv globale Région</b>	2 000 000,00	1 051 814,58	52,59%	483 447,29	24,17%

Trois objectifs principaux pour cette mesure :

- ✓ Contribuer à l'augmentation du taux d'emploi des femmes
- ✓ Comblent les écarts entre les hommes et les femmes et lutter contre une conception stéréotypée des rôles sur le marché du travail
- ✓ Promouvoir un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée

Cette mesure connaît un bon niveau de consommation. Elle offre également du potentiel au regard de la Charte régionale sur l'égalité femmes hommes.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

**Professionnalisation sur le thème de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (GIP Alpha Centre)**

Le projet vise au financement de journées de professionnalisation sur le thème de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dit double mixité. L'égalité entre les hommes et les femmes est une préoccupation majeure de l'Union Européenne, la France a légiféré en ce sens et de plus, le Conseil Régional du Centre initie une démarche volontariste en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

En regard de l'appui à apporter aux acteurs de leur territoire, la fonction d'expert du GIP ALFA CENTRE l'a conduit à impulser une réflexion, un dialogue autour de cette thématique devenue incontournable en créant une journée de professionnalisation sur le thème de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

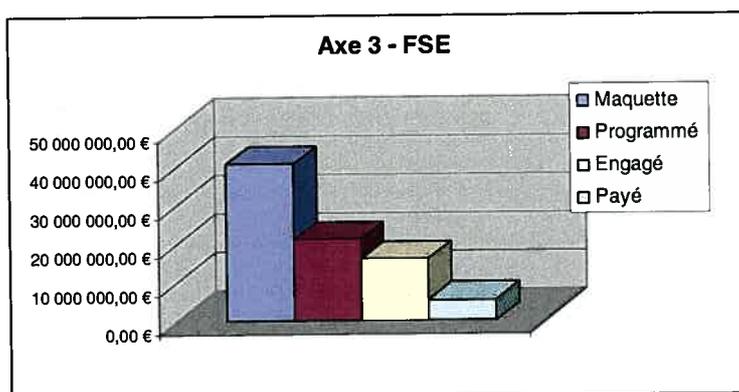
**Financements :**

Coût total : 40 000,00 € dont FSE 20 000,00€

**Axe 3 : Renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations**

Cet axe, doté de 40,675 Millions d'euros, a pour objectif la réduction des inégalités territoriales face à l'emploi, insertion professionnelle des personnes éloignées du marché du travail, la lutte contre les discriminations pour l'accès à l'emploi et au sein de l'entreprise, la réduction de l'échec scolaire, renforcement de la cohésion sociale et soutien de l'emploi dans les zones urbaines sensibles. Il est donc très ciblé sur les dispositifs de l'Etat.

Si son niveau de programmation dépasse les 50%, en revanche son niveau de paiement est plus en retrait par rapport à la moyenne du programme.



Détails des mesures :

**FSE - Mesure 311A**  
**Formation des bénéficiaires des contrats aidés**  
*(gérée par les services de la Région)*

	Maquette	Programmé		Payé	
		Montant	%	Montant	%
<b>Volet régional</b>	2 400 000,00	618 042,86	25,75%	141 014,94	5,88%
<b>dont Subv globale Région</b>	2 400 000,00	618 042,86	25,75%	141 014,94	5,88%

Il s'agit d'appuyer l'action des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leur politique d'insertion au moyen de la formation, et de qualifier ou du moins professionnaliser, les jeunes sans qualification et les adultes « déqualifiés » sur le marché du travail

Cette mesure connaît une bonne montée en puissance avec notamment le soutien des contrats aidés de l'éducation nationale.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

**06/2010-06/2011 - Formation professionnalisante "adaptation aux métiers de l'aide à domicile pour les salariés en parcours dans les associations intermédiaires.** (COORACE Centre Limousin - région Centre)

Le COORACE CENTRE LIMOUSIN (association des Comités et organismes d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi de la région centre) est une association dont l'objet est de soutenir et coordonner l'activité des structures de l'Insertion par l'Activité Economique. Elle intervient notamment en appui de ces structures pour professionnaliser les publics bénéficiaires de l'IAE et favoriser leur insertion durable dans l'emploi.

Ce projet comporte deux volets :

- Coordination, suivi et évaluation du projet de formation ;
- Réalisation de la formation par l'ERTS comprenant 4 modules : développement personnel ; connaissance des personnes aidées ; techniques de la vie quotidienne ; aide a domicile et environnement des personnes aidées

Cette formation est complétée par un tutorat et d'une évaluation des acquis. Elle vise 48 bénéficiaires de contrats aidés.

Coût total : 89 772,50 € TTC dont FSE 44 886,25 €

**FSE - Mesure 311B**  
**Insertion par l'activité économique**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
7 870 000,00	4 556 584,62	57,90%	125 314,52	1,59%

La mesure vise à permettre aux personnes exclues des échanges économiques traditionnels, de conduire un parcours d'insertion dans un environnement professionnel proche de celui du marché du travail ordinaire

Il s'agit également de renforcer et accompagner le développement des entreprises d'insertion par l'activité économique

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

**2008 - Entreprise d'insertion - Aide aux postes** (Association Bio solidaire - à Blois)

Entreprise d'insertion, BIO SOLIDAIRE a pour activité le conditionnement et le transport de légumes biologiques, vers la Région Parisienne essentiellement. Elle appartient au réseau Jardins de Cocagne. Cette structure porte également un chantier d'insertion de production de légumes bio. Le couplage de ces 2 activités permet une meilleure poursuite des parcours d'insertion et donc un accès à l'emploi mieux préparé.

L'opération a pour objectif principal l'emploi pour une durée déterminée de personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, agréés par l'ANPE, qui bénéficient d'un accompagnement socioprofessionnel adapté et individualisé, en lien avec les partenaires et réseaux externes.

L'entreprise accueille tout public rencontrant des difficultés d'insertion, y compris des travailleurs handicapés dès lors que ces personnes sont agréées par l'ANPE. La nature des activités proposées, permet l'accueil de femmes, notamment sur l'activité de conditionnement.

Des efforts sont réalisés afin de développer des compétences transférables vers les métiers de la logistique (préparateur de commandes, gestion de stock, transport...).

Coût total : 67 767 € HT dont FSE 30 495,15 €

**FSE – Mesure 312**  
**Appuyer les politiques des communes et des structures intercommunales dans**  
**la mise en œuvre des plans locaux pour l'insertion et l'emploi**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
4 200 000,00	1 917 862,55	45,66%	1 100 183,95	26,19%

Cette mesure soutient les plans locaux pour l'insertion et l'emploi qui mobilisent un ensemble de dispositifs en faveur de l'insertion afin d'organiser des parcours individualisés vers l'emploi.

La principale fonction des PLIE est d'organiser des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi pour des publics en difficulté (chômeurs de longue durée, allocataires des minima sociaux, jeunes peu ou pas qualifiés, travailleurs handicapés...). Ils contribuent à la gestion des ressources humaines inemployées d'un territoire et en facilitent le recrutement par les employeurs.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

**2009 - Insertion socioprofessionnelle dans le domaine de l'éco-construction**  
 (Association Acacias Construction Ecologique et Solidaire à Orléans)

La SARL Entreprise d'insertion Acacias Construction Ecologique et Solidaire a pour activité l'aménagement et l'amélioration des espaces de vie grâce à la mise en oeuvre de matériaux naturels dans leur isolation et leur décoration.

Ce projet social doit permettre à des personnes inscrites dans un parcours d'insertion, ayant des problématiques sociales ou éducatives faisant obstacles à leur requalification sociale ou professionnelle, d'assumer la réalisation de chantier de construction encadrées par des techniciens et une personne chargé de la gestion et du social.

Le parcours d'insertion des salariés comporte plusieurs étapes : le recrutement, l'entrée dans l'entreprise, le contrat d'essai (d'évaluation), le contrat de perfectionnement, le contrat d'avenir, le départ de l'entreprise et l'insertion professionnelle en fin de parcours.

L'entreprise d'insertion propose à la clientèle du BTP une alternative de construction basée sur une démarche écologique globale, respectueuse de l'Homme et de son environnement et forme des personnes exclues du monde du travail pour la mise en oeuvre de ces nouveaux matériaux afin d'accroître l'offre de services et élargir le marché.

Coût total : 42 033,20 € HT dont FSE 10 000 €

**FSE - Mesure 313**  
**Appuyer les politiques d'insertion des Départements: Programmes**  
**départementaux d'insertion**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
17 775 500,00	9 202 910,89	51,77%	2 920 598,12	16,43%

Les Départements assument un rôle d'ensemblier pour l'inclusion et l'emploi local dans le cadre du Programme départemental d'insertion qui constitue un outil territorialisé, stratégique et pluriannuel de programmation d'opérations favorisant l'insertion professionnelle des plus défavorisés.

Le Programme départemental d'insertion doit évoluer et à vocation à intégrer des publics au-delà des seuls bénéficiaires du RMI. Il devient le lieu central de diagnostic, de concertation et d'élaboration des réponses collectives en matière d'inclusion sociale.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

**09/2009-2010 - Action d'évaluation suivie d'une action d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle en direction des entrants dans le dispositif RSA (CONSEIL GENERAL DU LOIR ET CHER)**

L'opération d'évaluation vise à permettre au Département de réaliser une orientation adaptée des personnes nouvellement entrantes dans le dispositif RSA comme le prévoit la loi du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. Cette évaluation sera également effectuée pour les personnes déjà bénéficiaires du dispositif RSA dont le parcours d'insertion est passif et pour lesquelles une nouvelle orientation s'avère nécessaire. L'objectif est de diagnostiquer suffisamment finement les problématiques des usagers afin d'adapter ensuite leur parcours d'accompagnement et de favoriser les sorties positives.

Elle vise à guider le bénéficiaire par l'intermédiaire d'une co-construction d'un parcours d'insertion dédié, de nature à sécuriser et assurer sa sortie en emploi pérenne ou en formation qualifiante.

Coût total : 3 076 750 € TTC dont FSE 1 538 375 €

**FSE - Mesure 321**  
**Soutenir les publics ayant des difficultés particulières d'insertion**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
3 630 000,00	2 333 896,79	64,29%	587 851,35	16,19%

Il s'agit, au travers de cette mesure, d'apporter des réponses spécifiques ou d'adapter les dispositifs de droit commun pour des publics confrontés à des difficultés particulières d'insertion professionnelle et de concourir à la mise en œuvre d'une offre d'insertion adaptée et personnalisée favorisant l'accès à l'emploi classique

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

**2010 - Développement de la plate forme départementale de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme de l'Indre (ADEPEP 36 - Indre)**

Les objectifs de ce projet sont de favoriser l'accès, l'orientation et l'accompagnement des publics vers la maîtrise des compétences de base nécessaires à leur évolution dans le cadre de leur projet d'autonomie vers l'insertion sociale et professionnelle durable.

Pour cela les missions du Centre Ressources Illettrisme Analphabétisme de l'Indre seront développer au niveau départemental dans le cadre du Plan Régional Pluriannuel de lutte contre l'illettrisme 2009-2013 et du Dispositif d'accès aux compétences-clés pour les publics en démarche d'insertion ou d'évolution professionnelle.

Cette action de développement consiste au :

- développement du Centre de Positionnement des Compétences de Base du CRIA 36
- développement de l'animation départementale par des actions d'information et de sensibilisation tous publics ; des offres de formation : formation des médiateurs, formation des formateurs ; des actions d'accompagnement des publics : parents d'élèves, gens du voyage, chaînes des avoirs ; et une coordination des projets
- développement de l'animation régionale des 6 CRIA pour l'harmonisation et la mise en place du Dispositif Compétences-clés sur chaque département (mutualisation des outils de positionnement et sensibilisation des prescripteurs) avec un observatoire régional à partir des données départementales : assurer la lisibilité des problématiques de l'illettrisme et de l'analphabétisme sur le département et la région

Coût total : 101 964,70 € TTC dont FSE 42 428,70 €

**FSE - Mesure 322**  
**Lutter contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
2 600 000,00	1 766 289,06	67,93%	458 241,45	17,62%

La mesure répond à un double objectif :

- ✓ Réduire le nombre de jeunes qui quittent le système scolaire sans solution ou sans qualification
- ✓ Prévenir et lutter contre le "décrochage scolaire"

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

09/2008-08/2009 - **Prévention du décrochage scolaire dans le cadre de la Mission Générale d'Insertion** (Groupement d'Intérêt Public "Formation Tout au Long de la Vie et Insertion Professionnelle" GIP FTLV-IP – région Centre)

L'objectif de l'opération est de lutter contre le décrochage scolaire en s'appuyant sur des actions de la Mission Générale d'Insertion (MGI).

Le projet est axé sur la prévention des sorties sans qualification et la prise en charge des jeunes en difficulté d'insertion par des actions spécifiques à pédagogie adaptée de la MGI. Ces actions sont de deux types :

- des actions d'accueil et de motivation à temps plein : 17 CIPPA, 4 DAQUI, 1 MODAL et 3 actions FLE pour permettre aux élèves de construire un projet de formation professionnelle, assurer une remise à niveau des connaissances générales, proposer aux nouveaux arrivants non francophones l'apprentissage intensif de la langue française, aider à la découverte des activités professionnelles et de la vie de l'entreprise et préparer l'accès à une formation professionnelle.
- des actions de préparation au diplôme et à la qualification : 2 MOREA pour permettre aux élèves accueillis de préparer un diplôme professionnel selon des modalités spécifiques ou de se représenter à l'examen sans avoir à redoubler.

Egalement, une action d'assistance aux structures destinée principalement à faciliter la mise en œuvre, la cohérence, le suivi pédagogique et financier des différentes actions d'assistance aux personnes réalisées dans le cadre de l'opération.

L'opération bénéficiera à 546 jeunes.

Coût total : 1 277 965 € TTC dont FSE 306 816 €

**FSE - Mesure 331**  
**Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
700 000,00	208 098,00	29,73%	0,00	0,00%

En raison des discriminations face à l'emploi, à la modification des représentations il s'agit de promouvoir la diversité au sein de tous les univers professionnels.

Peu de projets sont proposés à la programmation.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

**2009-2011 - Accompagnement vers l'intégration professionnelle de patients des hôpitaux de la région Centre** (EFIIP Ecole de Formation Initiale de l'Industrie Pharmaceutique – région Centre)

Les personnes atteintes de maladies chroniques en particulier VIH et hépatite sont souvent victimes de discrimination et /ou d'un repli sur soi. Cette "retraite" les conduit à s'éloigner pour un temps plus ou moins long du marché du travail ou à développer des résistances fortes les empêchant de transiter professionnellement ou de se maintenir à leur poste.

L'objectif de ce dispositif initié par le service des maladies infectieuses et tropicales de l'Hôpital d'Orléans la Source en partenariat avec l'EFIIP est de mettre en place un accompagnement individuel et innovant afin de permettre aux patients de :

- mieux appréhender leurs compétences,
- d'amorcer un processus d'anticipation (envers leur maladie, leur handicap, leur précarité, les discriminations subies entraînant un repli sur soi et /ou certain fatalisme..) et de (re)prise de confiance en soi,
- définir un projet professionnel qui les conduira à une insertion professionnelle durable.

Coût total : 217 614 € HT dont FSE 108 000 €

**FSE - Mesure 332**  
**Agir en faveur des habitants des zones urbaines sensibles**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
1 500 000,00	479 528,41	31,97%	141 898,02	9,46%

La mesure vise le soutien à la mise en œuvre de stratégies intégrées de revitalisation urbaine ayant une incidence directe sur la vie des habitants des zones urbaines sensibles intervenant dans le périmètre des trois projets intégrés qui seront retenus au titre de la mesure visant à « favoriser un développement durable des espaces urbains fragiles » du PO FEDER

Force est de constater que trop peu de projets sont proposés à la programmation de cette mesure. Il semblerait qu'il soit difficile pour les trois villes retenues au titre de la mesure FEDER (Blois, Dreux et Orléans) de faire le lien avec le FSE.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

2010-04/2011 - **Chantier d'Insertion sur les Espaces DELAISSES** (Ville de Blois)

Dans le cadre de la Politique de la ville et du dispositif contrat Urbain de Cohésion Sociale, la ville de Blois souhaite renforcer son action en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi par la mise en place de chantier d'insertion.

Ce projet s'adresse à un public mixte éloigné de l'emploi et domicilié sur les quartiers nord. Il a pour objet la revitalisation des espaces délaissés de la ZUS correspondant aux secteurs résiduels sans usage apparent et/ou en attente de devenir. L'enjeu du chantier d'insertion est de réinvestir des espaces afin de clarifier leur usage et ce d'une manière concertée avec les habitants.

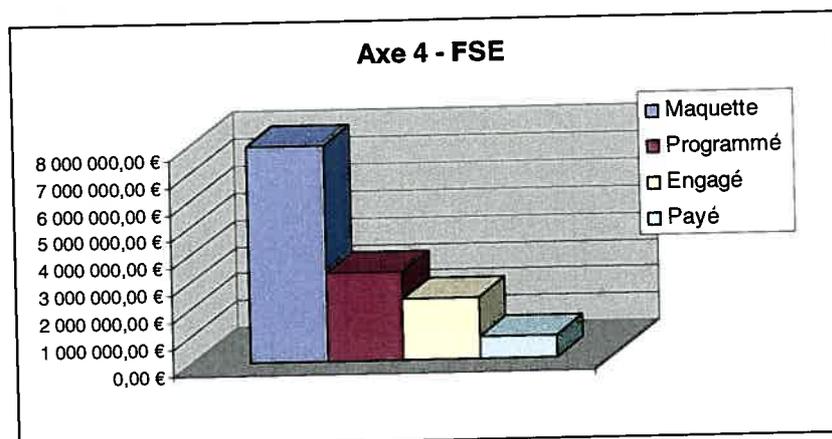
Coût total : 275 684 € TTC dont FSE 123 839 €

**Axe 4 : Investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales**

Trois volets structurent ce quatrième axe :

- ✓ Capital humain : adapter l'offre de formation et le système d'orientation
- ✓ Développer les partenariats, la mise en réseau et les initiatives locales pour l'emploi et l'inclusion
- ✓ Actions innovantes transnationales ou interrégionales

Cet axe, doté de près de 8 Millions d'Euros de FSE connaît un rythme de programmation et de paiement inférieur à la moyenne du volet régional.



Détails des mesures :

**FSE - Mesure 411**  
**Innovations et adaptations pédagogiques**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
1 690 000,00	716 033,38	42,37%	96 555,41	5,71%

La mesure vise les 2 objectifs suivants :

- ✓ Améliorer la qualité du système de formation pour augmenter l'employabilité et permettre une meilleure adaptation de la formation, notamment, aux besoins du marché du travail
- ✓ Favoriser l'évolution des pratiques pédagogiques afin de prendre en compte les nouveaux besoins, les évolutions technologiques et les évolutions réglementaires

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

03/2010-03/2011 - **Marché compétence clés lot 26** (DIRECCTE CENTRE - Orléans)

Les actions de formation aux compétences clés sont destinées à un public demandeur d'emploi et salariés dans le cadre d'un parcours individuel hors connaissance de leurs employeurs et sont particulièrement destinées aux personnes repérées en situation d'illettrisme qui bien qu'ayant été scolarisées pendant au moins cinq ans en langue française ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Les formations sont déclinées sur un mode professionnalisant en articulation avec le projet d'emploi de la personne et le contexte métier qui s'y rapporte.

Les publics visés sont les Demandeurs d'Emplois et les salariés dans la limite de 10% des publics accueillis par chacun des opérateurs.

Coût total : 127 163 € TTC dont FSE 43 500 €

**FSE - Mesure 412**  
**Mesures d'ingénierie en matière d'orientation, d'information,**  
**de formation, de transfert de compétences,**  
**d'expérimentations et de formation des formateurs**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
1 160 000,00	520 275,00	44,85%	303 612,66	26,17%

Il s'agit d'améliorer la transparence du système d'orientation et de formation pour en faciliter l'accès et accroître le lien avec le monde économique

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

09/2008-2009 - **Evolution du système d'information** (GIP "ALFA CENTRE")

L'action du GIP ALPHA CENTRE (CARIF-OREF de la région centre) s'appuie sur deux sites web et un système complexe de base de données qui doivent s'ouvrir plus largement au grand public. La consultation des sites web croît régulièrement prouvant l'intérêt du public et des professionnels pour ces ressources.

Devant des constats le GIP ALPHA CENTRE souhaite refondre son système d'information afin:

- d'exploiter les potentiels nécessaires au développement des futures services Web (web 2 0 fils RSS...)
- d'améliorer sa qualité de service pour toucher un public toujours plus large (demandeurs d'emplois salariés seniors handicapés jeunes...)
- d'aider les financeurs dans leurs prises de décisions ainsi qu'améliorer la qualité de collaboration avec leurs partenaires.

Coût total : 480 800 € TTC dont FSE 240 000 €

**FSE - Mesure 421**  
**Promouvoir la bonne gouvernance territoriale**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
200 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%

Il s'agit d'encourager et de faciliter le dialogue social, pour permettre de progresser sur toutes les questions où, dans le domaine des ressources humaines, il est nécessaire que la prise de conscience et l'élaboration des réponses soient le fruit de l'action collective de l'ensemble des acteurs.

Aucune programmation n'a été effectuée à ce jour sur cette mesure.

**FSE - Mesure 422**  
**Mise en réseau et professionnalisation des acteurs de l'insertion**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
1 364 007,00	863 722,38	63,32%	180 594,30	13,24%

2 objectifs pour cette mesure :

- ✓ Développer, au niveau des territoires, une offre d'insertion de qualité en accompagnant les activités associatives d'utilité sociale
- ✓ Structurer, développer et professionnaliser les structures d'insertion par l'activité économique

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

**2008 - Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)** (Boutique de gestion Val de France - Eure et Loir)

Le DLA est un dispositif pour accompagner les associations dans leur démarche de développement et de consolidation, professionnaliser leur fonctionnement, développer les compétences des bénévoles et permanents d'associations et contribuer à la valorisation de l'utilité sociale des actions associatives.

Ces structures assurent :

- l'animation auprès des porteurs de projets, des acteurs associatifs et de l'économie solidaire,
- l'accompagnement des porteurs, des intervenants couvrant l'ensemble des étapes et aspects d'évolution du projet.

C'est une offre de soutien permettant de se substituer à des aides au poste, attribuées par l'Etat.

Coût total : 135 200 € TTC dont FSE 47 091€

**FSE - Mesure 423**  
**Renforcer l'accès aux financements européens des petits porteurs de projets associatifs**  
*(gérée par l'Etat)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
2 100 000,00	706 269,20	33,63%	129 030,90	6,14%

Il s'agit de permettre de financer, en priorité, des petits porteurs qui ne peuvent pas accéder directement au FSE, faute d'une capacité financière permettant de faire l'avance du FSE, ou d'une organisation administrative suffisante pour gérer une aide communautaire sans un accompagnement spécifique et durable

Cette mesure dont la gestion a été confiée à la FNARS tardivement, est en train de monter en puissance et devrait rattraper son retard rapidement.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

03/2010-12/2010 - **Projet d'échanges inter générations à la crèche** (La Souris Verte à Olivet - 45)

La Souris Verte est une crèche parentale. Créée en 1993, elle a une capacité d'accueil de 13 enfants équivalent temps plein. Elle a pour vocation d'offrir un mode de garde collectif alternatif. La Souris Verte emploie 4 salariés : 2 professionnels de la petite enfance, 1 jeune en apprentissage et 1 jeune en contrat CAE. L'équipe des bénévoles est composée de tous les parents dont les enfants fréquentent la crèche. Le projet concerne la création d'activité dans l'économie sociale et solidaire. Il consiste à développer une activité "inter-générationnelle" au sein de la crèche, pour redonner une « sensation d'utilité » aux personnes âgées du quartier tout en faisant bénéficier les enfants de l'expérience de ces bénévoles. Cette nouvelle activité permettra de former au moins un salarié en insertion professionnelle dans la phase de test du projet.

Coût total : 22 914 € TTC dont FSE 19 476 €

**FSE - Mesure 424**  
**Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication**  
*(gérée par les services de la Région)*

Initialement cette mesure visait la promotion de l'usage des TIC et des lieux de ressources au profit de publics fragilisés ou risquant de l'être et en direction de secteurs d'activités ou de parties des territoires.

La Région s'était donc portée candidate pour la gestion de cette mesure, initialement dotée de 3,6M€.

Les règles, fixées par l'Etat, ont ciblé cette mesure plus spécifiquement sur le télétravail ce qui, compte tenu de la faible ampleur de la cible et de l'absence de contreparties financières sur ce type d'opération, rendait impossible la mobilisation des crédits FSE afférents. Malgré tous les efforts entrepris par la Région pour trouver des pistes de travail sur cette mesure, et n'ayant pas été non plus appuyé par la DGEFP, il a fallu se contraindre à réaffecter les crédits sur d'autres mesures du FSE.

**FSE - Mesure 431**  
**Projets innovants et expérimentaux**  
*(gérée par les services de la Région)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
700 000,00	357 408,26	51,06%	112 746,18	16,11%

La mesure vise le soutien aux innovations et expérimentations en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale. Il s'agit de valoriser, capitaliser et diffuser les actions innovantes dites « bonnes pratiques » en matière d'emploi et d'inclusion sociale

Il est à noter la difficulté de gérer, au travers du FSE, des projets transnationaux. En effet, seules les dépenses relevant d'opérateurs du territoire régional peuvent être soutenus.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

**EURANEC 2008-2009** (Conseil régional du Centre)

Ce projet a été initié début juillet 2007 par la Région Centre. Il consiste en la mise en place d'un réseau de régions Européennes pour la capitalisation de connaissances et le partage d'expériences sur l'enjeu des mutations économiques, dénommé EURANEC : The EUROpean network of regions for the Anticipation of Economic Changes. Les mutations économiques sont aujourd'hui un enjeu très important pour les régions européennes. Du fait de la mondialisation notamment, les tissus économiques ont tendance à se modifier rapidement. L'enjeu est, à la fois, de faire coïncider les qualifications de nos concitoyens avec les demandes des entreprises de nos territoires et de veiller à leurs besoins de formation en vue de leur épanouissement personnel. La ressource humaine étant la première richesse de nos territoires, il est primordial de définir des stratégies adaptées, actives et innovantes de développement régional.

Ainsi, les échanges d'expériences dans ces domaines entre les différentes régions Européennes peuvent être source de progrès pour nos territoires. EURANEC a pour finalité de :

- Faciliter les échanges entre régions et de construire une vision stratégique commune sur l'anticipation des mutations économiques,
- Approfondir la connaissance actuelle et d'enrichir les approches régionales sur la formation tout au long de la vie en confrontant les expériences européennes, choisies pour leurs caractéristiques d'innovation et d'efficience,
- Echanger sur les bonnes pratiques d'utilisation de la formation professionnelle pour anticiper les changements économiques dans le contexte actuel de globalisation et de restructuration économique ,
- Contribuer au débat sur la restructuration et l'anticipation des mutations économiques au niveau européen.

Coût total : 97 623,50 € dont FSE 53 692,92€

**FSE - Mesure 433**  
**Coopération transnationale ou interrégionale pour la mobilité**  
*(gérée par les services de la Région)*

Maquette	Programmé		Payé	
	Montant	%	Montant	%
730 000,00	53 566,26	7,34%	2 293,02	0,31%

La mesure vise à développer chez les jeunes en formation le sentiment d'appartenance à l'Union européenne en favorisant la mobilité sur son territoire.

La Région qui assure la gestion de cette mesure, a profité de cette source de financement pour créer un dispositif de mobilité (euro métiers Centre BAC +) visant les BTS en apprentissage qui, jusqu'alors, n'émergeaient à aucun programme de mobilité.

Ces dispositifs concernent néanmoins peu de publics et leurs montants sont relativement faibles.

*Un exemple de projet financé au titre de la mesure*

09/2009-2011 - **EURO METIERS CENTRE BAC + AFP TOURS** (AFP de la Ville de Tours (CFA des Douets) à Tours)

L'objectif de ce projet est de permettre aux apprentis de BTS hôtellerie de réaliser un stage en entreprise à l'étranger pendant leur parcours de formation. Ce projet vise notamment à optimiser un accès à l'emploi des jeunes sur des fonctions et à des niveaux de qualification plus intéressants se préparant au BTS Hôtellerie Restauration.

Les principaux objectifs sont les suivants : développement de Compétences linguistiques ; découverte d'univers nouveaux : fonctionnement d'une entreprise, environnement économique, social, culturel de ces entreprises ; Un nouveau regard sur la France et l'Europe.

Ce projet s'organise en 3 étapes :

- Préparation linguistique et préparation pédagogique du séjour
- Un 1er séjour en fin de 1ère année de BTS : Stage de 3 semaines en entreprise en Espagne en mars et avril 2010 ;
- Un 2ème séjour au cours de la 2ème année de BTS : Stage de 3 semaines en entreprise en Irlande ou en Angleterre fin 2010 ou début 2011.

Coût total : 53 898,95 € TTC dont FSE 27 102,99 €

Un cinquième axe est réservé à l'assistance technique (fonctionnement du programme).

## Les subventions globales :

Contrairement au FEDER, sur lequel la Région est la seule collectivité à bénéficier d'une délégation de gestion, le FSE compte plusieurs organismes intermédiaires. Ceux-ci sont au nombre de 6 (L'agglomération de Tours ayant renoncé à sa subvention globale) :

- CA d'Orléans :
  - Mesures : 312, 332 et 511
  - Durée : 2008-2010
  - Montants : 1 566 704,50 € de FSE
  
- CA de Châteauroux :
  - Mesures : 213, 312, 313 et 511
  - Durée : 2007-2009 et 2010-2012
  - Montants : 956 260 € de FSE et 971 760 € de FSE
  
- CG du Loiret :
  - Mesures : 313, 321, 331 et 511
  - Durée : 08/2007-08/2010
  - Montants : 2 088 000 € de FSE
  
- CG d'Eure et Loir :
  - Mesures : 313, 321 et 511
  - Durée : 2007-2009 et 2010-2012
  - Montants : 1 129 352 € de FSE et 2 374 521 € de FSE
  
- FNARS :
  - Mesures : 423 et 511
  - Durée : 2008-2011
  - Montants : 1 420 000 € de FSE

La Région, pour sa part, gère 10 mesures pour un montant FSE de 46,77 Millions d'Euros pour la période 2007/2013.

Si une partie de ces crédits concerne des porteurs de projets issus du territoire régional, l'autre partie vient directement abonder les propres politiques de la Région (montant de 25 Millions d'euros environ).

Concernant la gestion des subventions globales, la Région connaît un niveau de programmation très légèrement inférieur à celui du programme (50,83% contre 51,1%) mais reste plus performante que l'ensemble des autres gestionnaires s'agissant du niveau de paiement avec un taux de 19,09% (le programme enregistrant une moyenne de 15,09%).

S'agissant du dégageant d'office 2010, la Région atteint ses objectifs, aussi bien au regard de la nouvelle méthode de calcul (assouplie en raison de la crise) que de l'ancienne, plus contraignante.

### **4-3 Le FEADER**

#### **4-2-3 Rappel sur les objectifs du PO et sur les mesures du PO**

L'Union européenne a fixé des grandes orientations pour que son territoire sorte gagnant face aux défis de la mondialisation, du vieillissement de la population en Europe et du changement climatique. En matière de développement rural, cette stratégie a été déclinée à l'échelle nationale dans le Plan stratégique national (PSN) et le Programme de développement rural hexagonal (PDRH)

Le FEADER est adapté au contexte de la région Centre dans le cadre du Document Régional de Développement Rural (DRDR V4) . Afin de rendre l'action du FEADER la plus efficace possible, les crédits ont été concentrés sur un nombre limité de mesures, répondant aux besoins prioritaires des acteurs agricoles et forestiers et des zones rurales de la région.

Comme pour le FSE, le FEADER a également connu une évolution notable dans sa gestion qui s'est « nationalisée » au travers d'un PDRH. Sa déclinaison régionale s'appuie sur un ensemble de mesures visant l'ensemble du territoire rural.

Pour la période 2007/2013, le volet régional du FEADER a été initialement doté de 148 millions d'euros. Ce montant est depuis passé à 201 millions d'euros (par réaffectations de crédits successives).

Aucune subvention globale n'a été demandée par la Région Centre, qui, compte tenu des modalités de gestion très rigides de ce fonds, ne pouvait en aucun cas apporter une plus value aux bénéficiaires. En effet, la gestion financière passant exclusivement par l'ASP (Agence de Service et de Paiement), il aurait été impossible pour la Région de mettre en place ses propres dispositifs de gestion.

Code mesure	Dispositif	Socle ou volet rég.	Prévisions FEADER
			Maquette 2007-2013 du 1er avril 2010
111	Formation - Information diffusion	VR	1 365 000
112	Aide à l'installation et prêt bonifié moyen terme Jeune agriculteur	SN	24 540 000
121 A	Plan de modernisation des bâtiemnts d'élevage (PMBE)	VR	9 600 000
121 B	Plan végétal pour l'environnement (PVE)	VR	5 100 000
121 C1	Plan de Performance Energétique	VR	1 600 000
121 C4	Investissements caves	VR	800 000
123 A	Aides aux industries agro alimentaires	VR	3 800 000
123 B	Mécanisation de la récolte du bois	VR	2 250 000
122 A	Amélioration des peuplements existants	SN	188 000
122 B	Travaux de reboisement et de conversion de taillis	SN	60 000
125 A	Desserte forestière	SN	1 102 000
<i>Sous total axe 1</i>			<b>50 405 000</b>
211	Indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN)	SN	30 022 000
214 A	Prime herbagère agro environnemental (PHAE)	SN	15 590 000
214 B	Diversification assolements cultures arables	SN	8 063 000
214 C	Système fourrager polyculture élevage économe en intrants	VR	1 669 000
214 D	Conversion à l'agriculture biologique	VR	6 231 000
214 E	Maintien de l'agriculture biologique	VR	0
214 F	Protection des races menacées	VR	231 000
214 G	Protection des ressources végétales menacées de disparition	VR	148 000
214 H	Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques	VR	420 000
214 I	Mesures agro environnementales territorialisées: enjeux biodiversité et eau	VR	40 700 000
216	Investissements agricoles non productifs	VR	886 000
226 C	Défense de la forêt contre les incendies	VR	1 150 000
227	Investissements non productifs en milieux forestiers	VR	345 000
<i>Sous total axe 2</i>			<b>105 455 000</b>
311	Diversification non agricole	VR	3 500 000
313	Tourisme	VR	6 500 000
321	Services de base à la population et aide au dernier commerce	VR	7 390 000
323 A	Natura 2000-DOCOB	VR	2 460 000
323 B	Natura 2000 - contrats autres	VR	1 220 000
323 D	Conservation patrimoine naturel hors Natura 2000	VR	3 000 000
341A	Stratégies locales dévpt forêt	VR	250 000
<i>Sous total axe 3</i>			<b>24 320 000</b>
400	LEADER	VR	18 757 000
500	Assistance technique	VR	2 203 913
<b>Sous - TOTAL SN</b>			<b>79 565 000</b>
<b>Sous - TOTAL VR</b>			<b>121 575 913</b>
<b>sous - TOTAL Stock 2000-2006</b>			<b>23 681 584</b>
<b>TOTAL</b>			<b>224 822 497</b>

#### 4-2-4 Exécution du PDRH

La maquette régionale représente 224 millions d'euros, dont 23 millions d'euros de stock. Aujourd'hui, 84,6 millions d'euros de FEADER ont été engagés, soit 42% de la maquette. Les paiements s'élèvent à 65,7 millions d'euros, soit 61% des engagements et du stock 2000-2006.

L'engagement est plus fort sur les mesures du socle national, dites de masse. Il faut également noter la montée en puissance des mesures strictement régionales, avec l'appropriation de ces différents dispositifs par les agents de territoire.

Concernant le dégageant d'office, ce dernier est géré au niveau national. A ce jour, il n'y a pas d'inquiétude à ce sujet.

Les mesures bénéficiant d'une sollicitation importante sur 2010 sont les mesures agro-environnementales, la conversion agriculture biologique, les services à la population rurale (dont les crédits seront épuisés d'ici la fin de l'année 2010). La mesure Plan végétal environnement, dont le taux a été augmenté, est en hausse également. Les dispositifs en faveur de la formation, l'industrie agro-alimentaire, Natura 2000 ont été très sollicités.

D'autres mesures marquent le pas en 2010, après un bon démarrage sur 2007-2008 ou 2009. Il s'agit notamment du Plan de modernisation des Bâtiments d'Élevage, en retrait, et du Plan de performance énergétique. Les investissements forestiers sont en recul. Les dispositifs de conservation du patrimoine naturel ont fait l'objet de réunions de travail en lien avec le FEDER pour trouver des lignes de partage adaptées. Cela devrait permettre une meilleure mobilisation du dispositif.

L'hébergement touristique et l'installation de jeunes agriculteurs se maintiennent en 2010 sur le niveau des années précédentes.

Concernant LEADER, le programme a commencé avec retard, la programmation ayant réellement démarré au deuxième semestre 2008, ce qui justifie le montant des engagements à hauteur de 2,4 millions d'euros (13%) et celui des paiements à 0,6 million d'euros. En 2010, l'évolution est très significative, même si le retard est encore notable.

Par ailleurs, suite aux réflexions menées au niveau national, la DRAAF va pouvoir mettre à disposition des directions départementales un appui en matière d'instruction des dossiers grâce au recrutement d'une personne à la DRAAF. Un cycle de formation pour les animateurs des GAL sera mis en place, en particulier sur l'élaboration des plans de financement.

Pour 2011, une révision de la maquette aura lieu, dans le cadre de la version 6 du Programme de développement rural hexagonal. Les discussions en cours avec le Conseil régional, les Conseils généraux et la profession agricole devraient favoriser un développement de l'axe 2. De plus, deux nouvelles mesures viendront compléter les dispositifs du document régional : les investissements viticoles pour les caves particulières, sous réserve de trouver des cofinanceurs pour ce type de mesure, les mesures tabacoles (dans le cadre de la révision de l'organisation commune de marché sur le tabac).

Enfin, une nouvelle mesure spécifique sera ouverte, dans le cadre du programme LEADER, permettant une meilleure prise en compte des projets ne rentrant pas dans les dispositifs existants.

**Axe 1 – Compétitivité des secteurs agricole et forestier** : Formation professionnelle et information, aides à l'installation, plan de modernisation des bâtiments d'élevage, plan végétal pour l'environnement, amélioration des peuplements forestiers, aides aux industries agro-alimentaires, mécanisation de la récolte de bois, desserte forestière

Le tassement des engagements sur cet axe économique constaté en 2009 s'est poursuivi au cours de l'année 2010. Globalement, on constate un retard des engagements à mi parcours sur l'axe 1 par rapport à la maquette financière 2007-2013, ce qui se traduira par un redéploiement de 6,4 M€ vers l'axe 2 lors de la prochaine révision du DRDR (début 2011).

#### Formation des actifs agricoles et forestiers (111 A et B)

Le rythme d'engagement pour ce dispositif s'est accéléré avec une augmentation des demandes pour les programmes de formation du secteur agricole (formations proposées par VIVEA). La maquette pour ces 2 mesures, déjà abondée de 0,365 M€ début 2010, progressera de 0,5 M€ à la révision du DRDR pour atteindre 1,865 M€.

#### Aide à l'installation des jeunes agriculteurs (112) :

Les engagements pour ce dispositif du socle national sont les plus forts de l'axe 1 et représentent 53%.  
Le FEADER pour la politique d'installation constitue un effet levier très intéressant.

#### Aide aux investissements agricoles : PMBE (121A) – PVE (121B) – PPE (121 C1)

Les engagements continuent à marquer le pas pour le Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) ainsi que pour le Plan de Performance Energétique (PPE). Les modifications réglementaires nationales du printemps relatives au Plan végétal pour l'environnement (PVE), qui permettent des taux de financement plus favorables (40% au lieu de 20%), ont pour conséquence un redémarrage des demandes d'aide au cours du second semestre 2010.

#### Aide aux industries agroalimentaires IAA (123A)

Les engagements ont tardé à démarrer, mais ont pris de l'ampleur au cours de l'année 2010 (24% de la maquette engagée). Cependant, la maquette reste surdimensionnée et sera revue à la baisse lors de la prochaine version du DRDR.

#### Aides aux investissements forestiers (122 A et B – 123 B – 125A).

Les dossiers présentés pour les mesures du socle national (investissements dans les peuplements forestiers) et pour celles du volet régional (mécanisation de la récolte) sont inférieurs aux disponibilités financières. Seule la desserte forestière poursuit un rythme satisfaisant (68% d'engagement).

**Axe 2 – Amélioration de l'environnement** : Indemnités compensatoires de handicaps naturels, mesures agro-environnementales (prime herbagère agro-environnementale, conversion à l'agriculture biologique, protection des races menacées, préservation des ressources végétales, apiculture, mesures territorialisées), défense des forêts contre les incendies, contrats Natura 2000 en forêt.

Le taux d'engagement de l'axe 2 de 50% reste le plus important pour le DRDR de la région Centre. Pour les mesures du socle national, l'indemnité compensatrice des handicaps naturels (ICHN) et la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) sont les 2 dispositifs qui ont le plus de retombées financières pour la région, principalement dans

le sud régional. Les mesures agro-environnementales territorialisées et la conversion à l'agriculture biologique restent quant à elles, les 2 mesures phares du volet régional.

#### Les mesures agro-environnementales.

Parmi les mesures agroenvironnementales, les MAE territorialisées relatives à l'enjeu biodiversité (214 I1) et à l'enjeu eau (214 I2) représentent des engagements en hausse en 2010 et plus particulièrement pour l'enjeu eau. La maquette financière actuelle sera abondée dans le cadre de la prochaine version du DRDR principalement par transfert de crédits de l'axe 2.

La conversion à l'agriculture biologique continue à présenter un rythme important en 2010, dernière année avant le transfert de ce dispositif sur le 1<sup>er</sup> pilier de la PAC.

Les crédits FEADER relatifs à la MAE Systèmes fourragers économes en intrants (SFEI) ne permettent pas de l'ouvrir pour une année supplémentaire : le reliquat de crédits sera transféré sur les MAE territorialisées dans la version 5 du DRDR.

Pour les autres dispositifs agro-environnementaux d'ampleur financière beaucoup plus modeste, les taux d'engagement sont également importants, mais restent conformes à la maquette financière FEADER.

#### Investissements agricoles non productifs (216)

La mesure d'aide aux investissements agricoles non productifs (aires de lavage ou de remplissage de pulvérisateurs par exemple) a été ouverte au financement du FEADER en 2010 pour répondre au transfert de l'éligibilité de ces investissements de l'axe 1 vers l'axe 2 (mesure 216).

#### Défense des forêts contre les incendies (226 C)

Ce dispositif est activé uniquement en Indre-et-Loire, seul département qui possède un plan de défense des forêts contre les incendies. Les dossiers présentés sont modestes au regard de la maquette financière : 9% d'engagement. En conséquence, la maquette sera diminuée dans le prochain DRDR.

**Axe 3 – Qualité de vie en milieu rural** : Promotion de l'hébergement touristique, Services de base pour la population rurale, maintien du dernier commerce, élaboration et animation des documents d'objectifs (DOCOB) Natura 2000, conservation et mise en valeur du patrimoine naturel, chartes forestières de territoire.

Globalement, les engagements sur cet axe sont de 32% donc inférieurs à un engagement théorique de 50% à mi-parcours. Cependant, la programmation des dossiers est supérieure aux montants engagés.

#### Hébergement touristique (311-1 et 313-2)

Le FEADER intervient en synergie des politiques d'hébergement touristique du Conseil régional et des Conseils généraux. Le taux d'engagement sur ces dossiers est correct pour la mesure 313-2 et en deçà de la maquette pour la mesure 311 (diversification agricole). En l'état actuel, le FEADER permet de répondre aux dossiers présentés, et reste tributaire de l'évolution des politiques des collectivités territoriales.

### Services à la population rurale (321-1 et 321-2) :

La maquette de 7,39 M€ est totalement insuffisante pour répondre aux demandes au titre des services à destination de l'enfance et de la jeunesse (crèches, haltes garderies, centres de loisirs pour les jeunes) et au titre du maintien du dernier commerce en zone rurale. La maquette sera augmentée d'1M€ complémentaire. Cependant, l'enveloppe est d'ores et déjà épuisée pour certains départements (Cher, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher) et sera entièrement programmée prochainement pour les autres départements.

La clôture de cette mesure sera effective fin 2010.

### Conservation du patrimoine naturel (323A et B - 323D) :

Le volume des dossiers relatifs aux documents d'objectifs Natura 2000 (323A) et aux contrats non agricoles et non forestiers (323B) est en augmentation en milieu de programme. Cependant, après abondement de l'enveloppe FEADER de ces 2 dispositifs début 2010 (+ 2M€ au titre des nouveaux défis), le taux d'engagement est respectivement de 36% et 45%.

Les dispositifs qui concernent le patrimoine naturel hors Natura 2000 montrent un taux d'engagement faible (10% d'engagement). par rapport à la maquette de 3M€ qui sera diminuée d'1M€ lors de la prochaine version du DRDR.

### **Axe 4 - LEADER** : Stratégie locale de développement, coopération inter-territoriale et transnationale.

Dans le cadre de la politique agricole commune, **LEADER** constitue un axe méthodologique du programme de développement rural destiné à financer des projets pilotes à destination des zones rurales.

Concrètement, des territoires (Pays ou Parcs Naturels Régionaux) élaborent une **stratégie et un programme d'actions**. Ils sont ensuite sélectionnés par un appel à projets régional. Les territoires retenus, organisés en **Groupes d'action locale (GAL)**, se voient allouer une enveloppe financière destinée à mettre en œuvre le programme d'actions. Un comité de programmation composé d'acteurs publics et privés locaux assurent ensuite la sélection des projets s'inscrivant dans ce programme d'actions.

L'appel à projets régional Leader, lancé en septembre 2007, a recueilli la candidature de 17 territoires sur la région Centre. Le comité de sélection du 6 mai 2008, coprésidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, a décidé de retenir **12 Groupes d'Action Locale** (auquel il convient d'ajouter un GAL interrégional retenu en Basse Normandie : le Grand Perche), pour une enveloppe FEADER de **19,53 millions d'euros**.

Le taux d'engagement pour l'axe Leader est de 13%, largement inférieur à la programmation réalisée par les 12 Groupes d'Action Locale de la région Centre. Malgré les difficultés rencontrées dans la gestion de cet axe, l'engagement des dossiers a nettement progressé au cours de l'année 2010.

Parmi les mesures visant à accélérer le rythme des engagements, un appui pour l'instruction des dossiers sera proposé par la DRAAF aux DDT qui en ont besoin. De plus, la DRAAF et l'ASP assureront un plan de formation sur les plans de financement à l'attention des gestionnaires et notamment des GAL.

## GAL LEADER et thématiques retenues.

1. Pays de Vierzon : L'approche sensorielle, un outil au service du développement territorial.
2. Pays du Berry / Saint Amandois : Améliorer les services à la population et aux entreprises, préserver et valoriser le cadre de vie du territoire en vue de conforter nos atouts pour préparer une politique d'accueil de nouveaux habitants et entreprises.
3. Pays Beauce Dunois : Développer la compétitivité et l'innovation de l'agriculture dans le respect de l'environnement.
4. PNR de la Brenne : Excellence territoriale et développement durable.
5. Pays Loire Nature Touraine : Développer un territoire de projets tourné vers le développement durable.
6. Pays Loire Touraine : Valoriser les potentiels du monde rural dans un contexte de périurbanisation.
7. Pays de la Touraine Côté Sud : Améliorer l'accueil "Histoire de mieux vivre en Touraine Côté Sud".
8. Pays de Châteaux : L'excellence territoriale comme vecteur de développement du Pays des Châteaux.
9. Pays Vendômois et Pays Beauce Val de Loire : Pour une gestion responsable des ressources.
10. Pays Grande Sologne : Eco-innovation.
11. Pays Loire Beauce : Activer une dynamique d'innovation agricole, environnementale et culturelle, vecteur d'une ruralité renouvelée et partagée.
12. Pays de la Forêt d'Orléans : Engager un projet de développement durable pour la gestion et la valorisation des ressources aquatiques et forestières représentatives du territoire.
13. PNR du Perche (Gal interrégional) : Le Grand Perche organise et développe une politique d'accueil durable autour de ses atouts.

Un cinquième axe est réservé à l'assistance technique (fonctionnement du programme et du réseau rural et communication)

La mise en place d'un réseau rural fait partie des dispositions de la réglementation communautaire relative au FEADER. Ce réseau se décline aux échelons européen, national et régional.

La mise en œuvre des missions du réseau rural régional s'articule autour de 4 types d'interventions :

- une **information** sur les thèmes d'actualité en matière de développement rural,
- un travail **d'échange d'expériences**, d'inventaire et d'analyse des bonnes pratiques autour de thèmes fédérateurs identifiés comme nécessitant une coopération accrue ou un besoin de médiation ou constituant des sources de conflit (ex : biodiversité, transmission d'entreprises en milieu rural, bio-énergies, plus-value des projets portés par les territoires, agriculture périurbaine....) ce travail sera confié à des structures sélectionnées par un appel à initiatives,
- l'**animation** d'un groupe thématique permanent de soutien aux projets de coopération des GAL **Leader** par l'échange d'expériences, de bonnes pratiques,
- la création d'un espace dédié au réseau rural sur le **site Internet** [www.europe-centre.eu](http://www.europe-centre.eu) présentant un lien avec les sites de l'ensemble des membres du réseau.

## 5/ Propositions du Président

En ce début d'année 2011, nous sommes à mi-parcours des grandes contractualisations qui associent la Région Centre, l'Etat et l'Union Européenne sur la période 2007-2013. Ce bilan est aussi l'occasion d'une révision, d'une adaptation.

S'agissant du Contrat de Projets, le gouvernement a souhaité que cette révision à mi-parcours s'envisage à budget constant, sans transfert d'enveloppes entre les sources de financement par Ministère. Différentes adaptations ont été proposées, prenant en compte la réalité de l'avancement des projets. En particulier, l'Etat et la Région se sont accordés pour consacrer un montant complémentaire de 3M€ à la création d'une cinquantaine de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, et d'abonder le fonds TIC de 7,5 M€.

En complément, les crédits FEDER seront mobilisés à hauteur de 4,5 M€ sur ce même fonds TIC, mettant ainsi environ 12 M€ à la disposition des porteurs de projets pour l'équipement des territoires en infrastructures de Très-Haut-Débit. D'autres ajustements ont été acceptés par l'Union Européenne, tant sur le FEDER que sur le volet régional du FSE, pour prendre en compte la réalité des rythmes de dépenses, sans que les objectifs initiaux, qui avaient donc été déterminés avec sagacité, soient profondément modifiés. On remarque que les mesures qui viennent en contrepartie des politiques régionales de développement des entreprises et de leur environnement financier et de conseil, de formation professionnelle et d'apprentissage sont très sollicitées. Par contre, il apparaît plus difficile de créer des plates-formes et des opérations d'innovation mutualisées, tandis que les mesures pour l'efficacité énergétique ou les espaces urbains fragiles ont nécessité un temps d'élaboration plus long que prévu.

Lorsque la négociation avec l'Union Européenne aura abouti s'agissant des Programmes Opérationnels FEDER et FSE, il conviendra de faire évoluer, très légèrement, notre contrat avec l'Etat pour la gestion de la subvention globale. Un rapport sera alors soumis à la Commission Permanente, et nous prendrons les décisions nécessaires s'agissant du budget régional, à travers notre Décision Modificative.

Il s'agit désormais d'envisager l'achèvement de ces contractualisations pour la période 2007-2013, afin de mobiliser tous les crédits disponibles. Mais au-delà, c'est bien le principe de ces contractualisations qui est interrogé.

S'agissant du CPER, il semble que le gouvernement actuel envisage la génération suivante. Comme cela a été exposé en introduction, il faudra situer ces démarches dans le cadre d'une avancée, nécessaire, du principe de décentralisation en France. Quel sens cela a-t-il que les actions de soutien au développement économique soient réparties entre les services de l'Etat pour les actions collectives et les services de la Région pour l'accompagnement individualisé aux entreprises, quand on constate, en réalité, que les financements régionaux sont mobilisés sur tous les dossiers soutenus par l'Etat ? Comment expliquer que dans l'actuel CPER, la Région consacre des sommes plus importantes que l'Etat aux infrastructures ferroviaires, dont certaines, comme la transversale Nantes-Lyon, relèvent évidemment d'une stratégie nationale ? Est-il logique que la Région finance 80% de la construction de la faculté de médecine de Tours ? Mais si la décentralisation ne s'approfondissait pas, alors un nouveau CPER 2014-2020 serait de nouveau indispensable pour engager l'Etat et trouver un socle de projets communs. Il serait alors nécessaire que les crédits nationaux dédiés à notre région soient à la hauteur des enjeux de développement, et respectent le principe d'égalité entre les citoyens au regard de la solidarité nationale. Il serait insupportable que l'injustice subie par les

habitants de la région Centre, les moins soutenus de France, perdue alors que rien n'a jamais expliqué cette discrimination territoriale.

Au niveau européen, la politique de cohésion est fortement interrogée, certains Etats jugeant que seules les politiques de convergence devraient être maintenues au profit des nouveaux entrants au sein de l'Union.

Pour sa part, la Région Centre a signé la déclaration « ROTOPI (Round Table of Practitioners in Implementation) », en s'associant à une centaine de Régions européennes qui souhaitent que la future politique de cohésion bénéficie à toutes les régions européennes dans le futur, en soulignant que cette mutualisation de démarches autour d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux communs, constitue un levier puissant pour la construction européenne. La Région Centre souhaitera, dans ce cadre, gérer les fonds européens à l'échelle régionale.

Je vous demande :

- de prendre acte de ma communication sur l'exécution du CPER et la mise en œuvre des Programmes Opérationnels mobilisant les fonds structurels européens sur la période 2007-2010,
- d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant au Contrat de Projets Etat-Région, actuellement en cours de rédaction, prenant en compte les modifications décrites dans ce rapport.



François BONNEAU